

LA CFDT 50 ans après

Novembre 2014

Les Cahiers de l'Histoire en Débat

L'Histoire en Débat

Sommaire

1 – La CFDT et le Politique

- un débat permanent dans la CFDT et déjà dans Reconstruction
- des Assises du socialisme à la "resyndicalisation"

Par Pierre Héritier

2 – La CFDT 50 ans après : la démocratie ? l'unité d'action ? le rapport au politique ?

- compte rendu du séminaire du 27 mai 2014 à Paris

Débats introduits par Michel Noblecourt, Franck Georgi, Christian Marquette, Jean-Marie Pernot

3 – La CFDT : regards croisés

- quid du réformisme ? *par Jean Luc Gibou*
- quelle est la nature de l'évolution de la CFDT ? *par Christian Marquette*
- syndicalisme 2.0 - La démocratie et l'action syndicale à l'épreuve des réseaux sociaux, les réponses de la CFDT *par Joël Lecoq*

4 – La CFDT à l'épreuve de la démocratie : le congrès de Montpellier en 1995

De Strasbourg à Montpellier.....l'imposture

- Maire Kaspar Notat : la crise de légitimité
- Que s'est-il passé à Montpellier ?
- Tricherie supercherie : le témoignage d'un ancien membre du Bureau National
- Le témoignage d'un anonyme

Par Pierre Héritier, Anne-Marie Grozelier, Jean-Claude Aparicio

5 – Mise en perspectives : crise du syndicalisme et mondialisation

Par Hugues Bertrand

6 – Conclusions : la Démocratie, c'est la fin et le moyen ...

Annexes :

« Questions à la CFDT » l'appel d'anciens responsables de la CFDT paru dans le *Monde* du 17 avril 2004

Partie 1

La CFDT et le politique

**Un débat permanent dans la CFDT et déjà dans Reconstruction
Des Assises du socialisme à la « resyndicalisation »**

par Pierre Héritier

Syndicalisme et politique : un débat permanent dans la CFDT et déjà dans Reconstruction

Alors que la CFDT s'engageait dans le recentrage et la resyndicalisation, un ouvrage, pourtant bien intentionné, tendait à l'organisation et son secrétaire général, un miroir plus grinçant plus conforme à la réalité : « la 2^{ème} gauche » était accolée au sigle CFDT et à Edmond Maire tout particulièrement. C'est dire à quel point il devenait urgent de redonner à la CFDT une image et une démarche syndicales. D'ailleurs André Bergeron avait trouvé un qualificatif redoutable : « la CFDT, un parti syndical ». Un essai que Force Ouvrière transformera de manière saignante, lors des élections sociales de 1982¹ (juste après l'arrivée de la Gauche) dans un slogan qui fera mouche : « Force Ouvrière, un syndicat qui reste un syndicat ». Certes, les observateurs et les historiens peuvent avoir du mal à comprendre que la CFDT, peu de temps après le vote du recentrage, se soit muée en « syndicat gouvernemental ». Certes, mais il serait fallacieux de croire que la question des rapports entre syndicalisme et politique date de cette période... Dès l'origine, elle fut posée et débattue au cours du Congrès d'Amiens en 1906 où fut votée la célèbre charte. Vous lirez, sans doute et je l'espère, le remarquable article de Jacques Julliard sur le sujet, publié dans la Revue Mil neuf cent « le syndicalisme révolutionnaire – la charte d'Amiens a cent ans ». Cette charte, souvent citée, comme exemple d'archaïsme, reste pourtant d'actualité dans bien des domaines : la conception de l'indépendance syndicale qui va bien au-

delà d'un bornage de son territoire (non « le syndicalisme n'est pas borné ») et celle de l'articulation entre le pragmatisme (inhérent à la fonction) et son engagement dans la transformation sociale.

En premier lieu il conviendrait de distinguer les rapports entre le syndicalisme et le champ politique des rapports du syndicalisme avec les partis politiques. Et plus encore de distinguer cette question de l'intrusion du syndicalisme dans les débats et les jeux internes aux partis politiques. En effet de tout temps le syndicalisme a pris position par rapport aux sujets politiques du moment : la guerre et la paix (en 1914) ; la démocratie et le respect des libertés syndicales (après 1917 et lors de débats avec Lénine et les partis communistes) ; la démocratie et le fascisme (dans l'entre deux guerres et en 1934 notamment) ; Vichy, la Résistance, le programme de la résistance ; les libertés à l'Est et dans le monde ; la décolonisation, la guerre d'Algérie, etc, etc...

Dans cet ensemble il convient de souligner les sujets sur lesquels la CFTC/CFDT s'est particulièrement impliquée. D'abord, la Résistance. Dès 1940, dans un contexte encore trouble (le PCF et la branche communiste de la CGT, dans leur majorité, étaient encore sous l'influence du pacte germano-soviétique). 12 syndicalistes, 9 de l'ex-CGT (non communiste) et 3 de la CFTC, ont signé un Manifeste qui constitue l'acte fondateur d'entrée en Résistance du syndicalisme français. Nombreux furent les militants CFTC, et notamment parmi les fondateurs de Reconstruction, à s'engager dans la résistance, tel Albert Detraz. Mais il convient de citer aussi le groupe des Savoyards : outre DETRAZ, MARION, SAVOILLAN, mais aussi ROSE, moins

¹ A ce moment, et pour la dernière fois, les administrateurs des caisses de sécurité sociales ont été élus. Cette élection était beaucoup plus large que celle des élections prud'homales.

connu comme syndicaliste mais qui fut l'un des chefs de la Résistance de Savoie. Citons aussi Ferdinand MIRABEL (CFTC/MRP) et René MATHEVET (prisonnier de guerre, trois tentatives d'évasion, mise en forte-resse) tous les deux dirigeants CFTC dans l'UD de la Loire. Le premier responsable des chapeliers et grand résistant à Chazelles sur Lyon, restera CFTC et fidèle à Georges Bidault, le second, porte-parole de la minorité Reconstruction, luttera pour la CFDT dont il deviendra l'un des principaux dirigeants. Bien sûr, la CFTC/CFDT n'a pas le monopole de la résistance au nazisme¹, mais cette période a beaucoup marqué son histoire et fait émerger de nouveaux dirigeants qui vont peser lourd dans les débats qui suivirent la Libération.

Autre caractéristique de l'engagement politique de la CFDT, la lucidité dont elle fait preuve par rapport au socialisme réel, sa fermeté à l'égard des pays communistes... comme son refus de se laisser enfermer dans un anti communisme stérile et aveugle. Cet engagement dans le « syndicalisme libre » va conduire Reconstruction à se rapprocher de Force Ouvrière, de la FEN, des membres de la CGT qui restent hostiles à l'inféodation du syndicalisme au PC et aux partis. La Hongrie en 1956, la Tchécoslovaquie en 1968, tout comme la résistance de Tito à Staline et l'expérience autogestionnaire vont mobiliser les militants et cristalliser les débats : Solidarnosc et la chute du mur de Berlin constituent les derniers combats contre un totalitarisme que la CFDT va mener sans renoncer alors

à un anticapitalisme clairement affiché. En effet pendant longtemps la CFDT cherchera à définir la voie d'un socialisme démocratique, jusqu'à ce que le recentrage, et plus encore la crise et l'arrivée de la gauche au pouvoir n'effacent les longues pages gravées par les luttes et les congrès sur le livre d'or de la centrale. Le socialisme démocratique était d'ailleurs la visée de Reconstruction.

Enfin la décolonisation et la guerre d'Algérie vont alimenter débats, mobilisation, échanges, prises de position, engagements collectifs et individuels de ses militants. Alors que Guy Mollet, le socialiste d'alors, envoie le contingent et les appelés combattre la résistance algérienne... Reconstruction, la gauche CFTC, puis la majorité CFTC vont se battre pour faire reconnaître le besoin de négociation, puis l'autodétermination, et, enfin l'indépendance de l'Algérie. Certains de ses militants s'engagent dans des réseaux de soutien au FLN. Mais toujours, Descamps, Mathevet, Detraz vont s'efforcer de rester dans une logique d'organisation de masse, cherchant à convaincre sa base, préférant la pédagogie à l'anathème, maintenant le lien avec les jeunes, notamment ceux « partis sous les drapeaux ». Souvent en butte avec l'opinion publique et avec sa base, la CFTC/CFDT se trouvera dans le camp du Général de Gaulle lorsqu'il va trouver l'armée pour tenter de lui barrer la route. Là encore, des militants CFTC, tel Michel Rolant, mobilisés lors du putsch d'Alger vont participer à un travail de sabotage de l'action des généraux félons. Tous ces démocrates trouveront un écho favorable parmi les bidasses car ceux-ci, collés à leurs transis-tors, savent que les travailleurs, les syndicats, l'opinion publique, hier troublés et hésitants, veulent la paix et la réussite des négociations. Plus encore, ils veulent sauver

¹ Le PCF et les communistes de la CGT s'engageront à fond lorsque le feu vert sera donné par le Komintern mais certains résistants n'attendent pas les consignes de Moscou pour prendre leurs responsabilités. Sans oublier bien sûr le rôle primordial des gaullistes, celui des socialistes, d'une fraction de la droite nationaliste. Chacun sait aujourd'hui que la résistance était plurielle.

la démocratie. Ce combat va, lui aussi, forger une génération militante.

Mais la prise de position dans le champ politique s'accompagne la plupart du temps d'une grande prudence à l'égard des partis politiques. « Chat échaudé craint l'eau froide » ! L'expérience CFTC/MRP, celle du PC/CGT, celle plus diffuse SFIO/Force Ouvrière vont raffermir l'esprit d'indépendance et la prudence. La confédération donne un éclairage engagé mais n'appelle pas à voter pour un candidat.

Mais le démon de la politique va inspirer de multiples tentatives. L'arrivée du Général de Gaulle suscita des critiques fortes et des attentes, (régime de pouvoir personnel, effacement du Parlement, affaiblissement des partis, écrasement du centre par suite d'une polarisation PCF/RPF). Ces analyses alimenteront des réflexions critiques au sein de Reconsti-tution : alors que certains centristes de la confédération évoquent le besoin d'une force démocratique (centriste). Pour d'autres, l'effacement de la gauche socialiste (SFIO), discréditée par la guerre d'Algérie, fait apparaître un besoin de renouveau et d'équilibre à gauche. La toute jeune CFDT va très vite être embarquée dans des opérations diverses et variées.

La première « Présidentielle », où de Gaulle sera mis en minorité lors du premier tour, constitue déjà un terrain d'aventure et un champ d'affrontement, notamment entre Eugène Descamps, Secrétaire Général de la CFDT et Edmond Maire, Secrétaire Général de la Fédération CFDT de la chimie et présenté comme le challenger du Secrétaire Général. La confédération décide d'apporter un « éclairage sur l'enjeu de l'élection ». Cet éclairage comporte une forte critique du régime gaulliste mais sans consigne de vote et sans proposition de choix entre le candidat centriste (Lecanuet)

et celui de la gauche (Mitterrand). Mais Edmond Maire et sa fédération vont rompre cet équilibre et s'engager résolument dans un soutien sans équivoque à François Mitterrand. D'autres organisations (UD notamment) et responsables (Paul Vignaux) iront dans le même sens. Pour Descamp c'est un coup assez dur à gérer par rapport aux adhérents qui d'ailleurs sont, dans leur majorité, plus attirés par le vote gaulliste que par Lecanuet (cf : études citées, notamment par Franck Georgi). De cette période date le commencement du « décentrage », et ce n'est pas encore l'heure du recentrage. En 1974, la confédération se prononcera de façon beaucoup plus homogène pour « un » candidat unique et pour « le » candidat Mitterrand. Mais plus que les faits, il est intéressant de mettre en exergue la démarche qui sous tend cette stratégie d'engagement et d'irruption dans le champ des partis politiques.

La CFDT, y compris dans sa phase de gestation au sein de Reconstruction, a toujours oscillé entre deux conceptions, tour à tour hégémoniques selon les périodes : l'une peut être considérée comme une variante ou un héritage de l'anarcho syndicalisme ; l'autre, fille du « fabianisme » (courant de pensée du socialisme britannique) considère que le parti politique prolonge naturellement le syndicat. La conception léniniste » va bien au-delà : le parti assure la direction, le syndicat, la courroie de transmission entre la direction et les masses. Mais avant la révolution russe, dans la CGT unifiée, le débat sur le rapport au politique et aux partis de gauche (ex : Jules GUESDE) existait déjà. C'est là qu'il a pris racine.

Dans certaines périodes, comme celle de Mai 68¹, l'anarcho syndicalisme prend le

¹ De même en août 53, la « minorité » CFTC s'opposait à la majorité coupable de vivre maritalement avec le MRP.

dessus : la CFDT va mettre l'accent sur l'indépendance et le rôle des luttes sociales comme moteur de la transformation. Dans les périodes de basses eaux (montée du chômage) et d'impasse politique, la CFDT va se resyndicaliser et faire de la négociation l'outil de la réforme, c'est-à-dire, du changement. En regardant l'histoire de la CFDT sur une longue période, nous constatons qu'elle va revenir souvent à la question du politique et, parfois afficher l'ambition d'être la matrice ou l'accoucheur « du parti politique » nécessaire et qui existe en creux par opposition à l'existant. Cette vision « missionnaire » du syndicalisme dans le champ politique sera tout particulièrement portée par des dirigeants de premier plan : Marcel Gonin, l'intellectuel organique de Reconstruction, André Jeanson, l'homme charnière et bien sûr Edmond Maire. Un débat va cristalliser les oppositions internes : pour vaincre et s'engager dans la transformation sociale, la CFDT doit contribuer à la mise en place d'une **stratégie commune** à la gauche syndicale et à la gauche politique. C'est-à-dire ... dans l'opposition, les forces du « mouvement ouvrier » scelleraient un accord sur la base d'un **contre-plan** fixant les objectifs à atteindre et les moyens, l'ambition et les limites. Ce projet a eu le mérite de susciter un débat interne d'une grande richesse et d'une grande qualité. Cette conception fut combattue par Gilles Declercq (Loire Atlantique), Albert Detraz (déjà cité), Jacques Julliard (SGEN), Fredo Krumnov (Hacuitex) pour ne citer que quelques protagonistes. Le débat s'engagea mais 1968 ouvrit une longue parenthèse. Il reprit lors de la présidentielle de 1974 qui donna la victoire à Giscard et préparera celle de François Mitterrand en 1981. Dans cette bataille la CFDT avait trois fers au feu. Apporter un soutien au candidat unique de la gauche et tenter d'infléchir les

orientations de « l'union de la gauche » scellées dans le marbre du « programme commun ». Mais aussi, profiter du courant d'opinion pour rééquilibrer la gauche, c'est-à-dire renforcer la gauche non communiste. Enfin, favoriser l'hégémonie intellectuelle de la « 2^{ème} gauche », incarnée par Rocard sur le plan politique et Maire sur le plan syndical, au sein du Parti Socialiste refondé lors du congrès d'Epinay (François Mitterrand, Jean Pierre Chevènement, renforcés par le ralliement de Pierre Mauroy). Pour qu'apparaisse visiblement cette 2^{ème} gauche, une partie de la CFDT et du PSU où se trouvait encore M. Rocard se lancèrent dans les « Assises du socialisme ». Cette opération, insolite et potentiellement suicidaire pour la CFDT, renforça le PS sans atteindre les objectifs réels qui étaient visés. Elle marque le paroxysme de l'engagement de la CFDT dans le champ des partis politiques. Elle s'avère révélatrice d'une certaine naïveté d'analyse. Là, la CFDT est vraiment sortie de ses rails, ce qui constitue une faute historique : cette traduction concrète de la stratégie commune, assortie d'autres erreurs et maladresses lors de la victoire de la gauche en 1981, vaudra à la CFDT l'image de « syndicat gouvernemental » ou de syndicat-parti défenseur d'une sorte d'intérêt général. La CFDT le payera très cher en termes de voix aux élections sociales de 1982 et de perte d'adhérents (la plus importante depuis la scission de 1964) au lendemain de la déclaration d'Edmond Maire sur le perron de l'Elysée en 1983 où il est apparu comme le précurseur et l'avocat « d'un nouveau plan de rigueur ». Ce moment a marqué le sommet de l'apogée du paroxysme de la dérive politique d'un syndicalisme pourtant promis à un bel avenir !... Bien entendu trop d'excès crée un excessif excès inverse. Il se traduira dans les recentrages à profil

bas, incarnés en particulier par la période Notat.

Comment comprendre que la CFDT ait pu être le moteur de la politisation du syndicalisme, le symbole d'un syndicalisme ouvert et engagé, mais aussi la traduction la plus plate d'un syndicalisme de crise dans une période de crise ? Comment comprendre que les mêmes dirigeants par excès de politisation aient pu faire courir à la CFDT des risques de rupture avec une base moins politisée et devenir plus tard les champions d'un syndicalisme apolitique ? Cela ne s'explique pas seulement par les hommes et les femmes en situation de responsabilité, mais aussi par le contexte et les « traits de caractère » de cette organisation.

Les périodes ont créé de curieuses alliances. Jacques Julliard a trempé dans les Assises alors qu'il combattait la stratégie commune. Le théoricien de cette conception, Marcel Gonin, lui, a fait le chemin inverse. Les leçons qu'il a tiré de 68 l'ont sans doute détourné de la tentation politique ; Il a par contre oscillé entre une forme assez riche d'anarcho syndicalisme et un soutien à une plate stratégie d'ultra recentrage. Mais tous ceux qui ont trempé dans ces opérations à visée politique, (surtout entre 1974 et 1976), qui ont conduit la CFDT dans cet excès d'engagement politique et cette confusion entre l'intervention syndicale autonome dans le champ politique ... et l'engagement dans le champ partidaire ont créé des problèmes à l'organisation et à leurs successeurs, des problèmes dont les effets n'ont pas toujours été immédiats et visibles.

En votant la resyndicalisation au Congrès de Brest assortie d'exigences et de conditions (mal satisfaites) nous avons sauvé l'organisation d'une crise immédiate

profonde sans éviter le redoutable et inévitable (?) retour du balancier ?

Des Assises du socialisme à la « resyndicalisation »

En 1974 la CFDT s'engage, à travers un texte signé par le tiers de sa direction nationale, à l'issue d'une longue préparation, dans une opération de recomposition de la gauche non communiste et de restructuration du parti socialiste. Contexte : la mort de Pompidou, l'élection présidentielle, la candidature -unique- de Mitterrand contre Giscard. L'objectif est double : rééquilibrer les forces entre un PCF majoritaire et dominateur et le nouveau parti socialiste engagé dans l'union de la gauche pour le programme commun de gouvernement ; mais aussi modifier le rapport de force entre la gauche traditionnelle et la deuxième gauche du PSU de Michel Rocard et de la CFDT d'Edmond Maire. Il faut vraiment se replonger dans le contexte pour comprendre que la CFDT ait pu s'engager dans une telle galère, dans laquelle d'ailleurs je suis monté, tentant parfois de ramer à contre-courant. Un seul vainqueur : François Mitterrand et beaucoup de perdants ! ... la grande victime fut le PCF qui ne s'est jamais remis de cette époque ni de l'élection de Mitterrand en 1981. La CFDT et la CGT perdront respectivement au début du septennat de Mitterrand 40% et 50% de leurs adhérents. Voilà ce qu'il en coûte d'avoir dit ou laissé dire que les problèmes des salariés seraient résolus par le changement politique plutôt que par l'action syndicale.

En 1981, la CFDT va apparaître comme syndicat gouvernemental et cette image va devenir la clé d'interprétation de l'évolution de ses positions revendicatives, de sa

lecture de la situation économique et industrielle. Bien des formulations de l'époque Mauroy-Fabius rappellent celles de la période Hollande : la crise économique, la régression de l'industrie, l'étau de la concurrence extérieure (hier le Japon, l'Allemagne ; aujourd'hui la Chine et... l'Allemagne) les mutations technologiques, etc. La comparaison entre ces deux périodes serait sans doute d'un grand intérêt, pourrait (peut-être) éviter des erreurs et (pourquoi pas) susciter des comportements plus appropriés, tirant profit de l'expérience.

Mais d'abord comment comprendre cet engagement de la CFDT dans le champ des partis politiques, puis la révision déchirante opérée lorsque la victoire de la gauche devient improbable, pour, enfin, plonger dans les eaux tumultueuses de la collaboration étroite avec un gouvernement ami ... avant de redire « c'est bien fini. On ne nous y prendra plus ! »

Pour comprendre, y compris pour juger sans indulgence les erreurs, il convient d'évoquer et de rappeler ce qu'était le paysage syndical au lendemain de la naissance de la CFDT il y a 50 ans : la CFDT dénonçait le lien CGT/PCF (la courroie de transmission) s'était libérée de ses chaînes qui l'enchaînaient au MRP (la démocratie chrétienne) depuis les combats de la Résistance et la Libération ; constatait avec délectation ou tristesse l'état comateux de la gauche non communiste (Guy Mollet et la SFIO s'étaient discrédités, comme le MRP en Indochine, en poursuivant la guerre d'Algérie) ; regardait avec espoir et un brin de scepticisme l'émergence du PSU, se consolant ainsi de l'isolement de Pierre Mendès France. Ce tableau que chacun avait sous les yeux incitait à une réflexion inévitable : comment ressusciter

la gauche, une gauche moderne, mais ambitieuse et transformatrice ? Les clubs foisonnaient, les échanges entre syndicalistes et politiques d'une gauche nouvelle étaient pratiques courantes, les idées fleurissaient. Mais aussi la tentation de faire sortir le syndicalisme de ses rails et de l'engager sur un terrain mouvant.

Peu après la naissance de la CFDT, un débat majeur va s'engager sur le rapport au politique et diviser le courant Reconstruction. D'un côté les partisans de la stratégie commune (gauche syndicale et politique) de l'autre les défenseurs de « l'autonomie engagée » ; dans le premier camp Edmond Maire et Marcel Gonin ainsi que la plupart des syndicalistes membres du PSU... le courant opposé est animé par Albert Detraz, Jacques Julliard, Gilbert Declerc et la plupart des leaders historiques de Reconstruction. La critique se situe sur deux fronts : la CFDT est engagée dans le champ politique, elle se situe à gauche mais elle se situe sur les questions politiques en tant que syndicat ; par ailleurs elle n'est pas indifférente à la situation de la gauche, mais elle ne peut comme syndicat être acteur ou géniteur d'une émergence d'un parti ; face à la perspective de passer un contrat de législature autour d'un contre-plan, le syndicat ne peut aliéner sa capacité autonome d'agir à tout moment en fonction de sa propre analyse. Par ailleurs de façon plus marginale, des critiques sont faites sur la nature du contre-plan proposé. C'est la période où JJSS fait campagne pour expliquer l'enjeu d'obtenir (sans réformes structurelles) 1% de croissance supplémentaire dans un contexte où l'action syndicale s'avère difficile ; c'est aussi dans cette période que le PSU propose l'union des forces socialistes et l'alliance de la nouvelle classe ouvrière (la CFDT) et des syndicalistes paysans issus de la JAC. Le

PSU pense qu'une force nouvelle ne peut naître que d'un rassemblement fusionnel entre les 3 branches du mouvement progressiste : les politique, les paysans syndicaliste, le potentiel que représente la toute jeune CFDT. Par contre sur le contenu du contrat les positions divergent ! Dans la CFDT, le débat sera suspendu avec mai 68 et la radicalisation qui a suivi. Certains, comme Marcel Gonin, qui avait participé à de multiples tentatives de régénérescence de la gauche avec une coopération complice de la CFDT, vont prendre leur distance de façon définitive. D'autres, comme mes amis CFDT et PSU de la Loire avons persisté dans l'erreur. Des anciens comme Mathevet nous rappelaient ce qu'avaient coûté nos liens avec le MRP ! Ils nous prédisaient aussi ce que serait le désenchantement de notre espérance excessive dans le politique !

En 1974, c'est ce chemin que nous avons pris. Le « nous » indique mon implication dans cette erreur collective et l'engagement de fait de l'organisation dans une opération politique.

A cette époque la gauche, dirigée par Mitterrand, paraît aux portes du pouvoir. La dynamique se poursuivra bien au-delà de la victoire de Giscard sur le champion socialiste. Mais voilà que le « train de l'union déraile », Marchais réalise que cette dynamique profite au PS et affaiblit le PCF et tout le camp communiste. Bref, il y a de l'eau dans le gaz ... et les législatives de 1978 sont une défaite. La direction de la CFDT au sens le plus restreint du terme, pense que c'est « foutu » durablement pour la gauche et décide une opération de recentrage amorcée en 1978 et conclue par une « resyndicalisation » au congrès de Brest en 1979. J'étais, comme la majorité de Rhône Alpes, hostile au recentrage de 1978 et favorable à la resyndicalisation du

congrès de Brest : n'y aurait-il qu'un changement de vocabulaire et un retard d'analyse de notre part ? Peut-être. Mais c'est à voir¹ ; Nous avons vu, à tort ou à raison, une opération très politique dans le rapport Moreau, en particulier une volonté d'éradiquer l'unité d'action avec la CGT. C'est, paradoxalement, dans cette année critique que Séguy lancera le congrès de Grenoble et que Maire tentera d'émettre des signaux positifs².

Le congrès de Brest définit bel et bien le cadre d'une resyndicalisation, d'un retour au cœur du métier, sans exclure les concepts d'actions ni d'unité d'action ... s'inscrivant d'ailleurs dans les traces de Reconstruction et même de la CFTC, même s'il y a des doutes dans le congrès sur la direction que veut prendre la confédération.

Est-ce le début d'un processus d'abandon des « références » quasi doctrinales sur la transformation sociale (les trois piliers) ? d'un choix revendicatif plus accommodant visant davantage à s'adapter aux conditions imposées aux entreprises par le marché et non à peser sur les conditions du marché ? Je ne pense pas que tout était déjà écrit et que l'équipe de Maire avait décidé d'avancer « masquée ». C'est plus complexe. La question de la transformation sociale était alors reléguée derrière les préoccupations du moment ... la CFDT avait lié sa perspective autogestionnaire à des conditions politiques ... et que la victoire de la gauche n'apparaissait plus comme l'hypothèse dominante. Edmond Maire et ses proches avaient parié sur une victoire de Giscard en 1981. Les positions revendicatives avaient peu changé et

¹ Lire la contribution de Christian Marquette sur le rapport Moreau.

² Discours de Maire à Saint-Etienne

paraissaient plutôt « idéalistes » : la CFDT s'engageait dans une plateforme culte (oubliée aujourd'hui) précisant par exemple, que sa revendication sur le SMIC resterait fermement intacte y compris sous la gauche !

On sait ce qu'il advint de cet engagement solennel ! Brest laisse percevoir alors une CFDT un peu naïve, orpheline d'un grand frère socialiste, toujours fidèle à l'idée de l'autogestion, soucieuse d'affirmer – ou plutôt de proclamer – son indépendance à l'égard du champ politique. L'unité d'action n'est ni valorisée, ni remise en cause. Cependant au lendemain de Brest, lors d'un BN qui tire les enseignements du congrès, Jacques Chérèque regrettera que l'unité d'action reste « une vache sacrée » à laquelle personne n'ose toucher, ce qui veut dire en clair, que ce sujet doit être discuté, revu et remis en question.

C'est une réponse à ceux qui, comme moi, étaient intervenus au congrès pour dire que la resyndicalisation ne signifiait pas un changement de cap et qu'il fallait préserver cette démarche. Il s'adressait sans doute aussi à Edmond Maire pour qu'il s'attaque à cette pratique habituelle depuis toujours, y compris à l'époque de la CFTC. Par ailleurs Maire trouve une formule assez consensuelle pour replacer l'apport du marxisme dans l'apport des sciences sociales¹. Bref, le congrès se termine et le débat commence.

¹ Nous y verrons à tort ou à raison la reconnaissance de Poulantzas ou de Bourdieu

Partie 2

**La CFDT 50 ans après :
La démocratie ? l'unité d'action ? le rapport au politique ?**

Compte rendu du séminaire du 27 mai 2014 à Paris

Débats introduits par Michel Noblecourt, Franck Georgi

Christian Marquette & Jean-Marie Pernot

Pourquoi cette transformation de la CFTC en CFDT qui s'est concrétisée en 1964 et dont Eugène Descamps a été le premier secrétaire général ? Quel sens aujourd'hui ?

Par delà les ouvrages spécialisés des historiens (Franck Georgi sur Eugène Descamps par exemple), les publications spécialisées, le récent ouvrage de J.M. Helvig... une confrontation entre acteurs ou avec les acteurs permet d'améliorer la connaissance des faits et leur interprétation.

Le fil conducteur

Aujourd'hui, cette transformation se ferait-elle dans les mêmes conditions ? Le contexte a changé. La CFDT s'est affrontée à la crise, s'est frottée à une situation nouvelle avec la gauche au pouvoir (Mitterrand d'abord, Hollande aujourd'hui), a vu s'effondrer les grandes idéologies, y compris celle du socialisme «auto-gestionnaire» ou de la social démocratie... **Quelle a été l'évolution, pour la CFDT, du rapport à la politique ?** Recentrage, resyndicalisation, syndicat gouvernemental ...

L'unité d'action ne constitue plus une pratique habituelle. Il en allait différemment à l'époque de Descamps, de Maire lorsque Seguy était à la tête de la CGT... ou à l'époque de la CFTC ! Comment «Reconstruction», Vignaux, Detraz, Marion, Declercq, Maire (Jean) concevaient-ils les rapports de la CFDT avec les autres centrales, en particulier avec la CGT, le partenaire le plus habituel dans les entreprises, surtout industrielles ? Les barrières idéologiques se sont largement effondrées... les divisions subsistent. Pourquoi ? Quels enjeux aujourd'hui ?

Pourquoi l'unité en 2008 et pas aujourd'hui ?

Sait-on aussi aujourd'hui que des rapprochements ont été tentés avec Force Ouvrière il y a 50 ans ? Que les fédérations de la métallurgie CFDT et CGT avaient, comme en Italie, engagé un processus unitaire ? Qu'un accord d'unité d'action avait été signé entre CFDT et CGT en 1966 ? Qu'en 1978 Maire et Seguy avaient «flirté».

D comme Démocratique

Pour la CFDT, la démocratie constitue une référence identitaire pour des raisons historiques d'abord mais aussi compte tenu des choix qu'elle a fait et des thèmes centraux qu'elle a lancés et nourris dans le débat public : l'auto-gestion, le socialisme **démo-cratique**, etc.

Historiquement, la CFTC, dont elle est issue, se référait à la morale sociale chrétienne, une référence devenue assez vague au fil du temps. En fait, cela signifiait que la CFTC appartenait à un courant de pensée : la démocratie chrétienne. L'opposition, la minorité Reconstruction, s'y est opposée et a combattu pour la laïcisation de la centrale. Dans le contexte de guerre froide qui caractérisait cette période, la CFDT, (comme la CFTC), s'est située dans le camp **démocratique** face au camp totalitaire. La tendance Reconstruction a lutté pour faire de la démocratie une exigence dans le débat interne. En 1964, le signe distinctif, la référence identitaire retenue pour caractériser la nouvelle centrale fut le D de **démocratique**. Par ce choix la CFDT affirmait sa spécificité et sa différence avec une CGT alors étroitement liée au parti communiste. Si nous

replaçons le choix de ce sigle dans le contexte historique et dans le débat politique majeur du moment, au sein du syndicalisme français, nous pouvons mesurer l'importance du D de **démocratique**.

Bien que la CFTC fut déjà anticapitaliste et par là même positionnée à gauche dans ses références idéologiques, la gauche CFDT (Reconstruction) parlera de socialisme « **démocratique** » pour caractériser un projet opposable à la fois au capitalisme et au socialisme réel. Plus encore, la référence à l'autogestion servira de catalyseur pour cristalliser sa vision **démocratique** et définir ses conceptions

en matière de vie sociale et de vie politique. L'autogestion devien-dra une référence pour définir sa pratique, son fonctionnement interne, et l'identité même de la centrale. C'est la volonté de permettre l'accès de tous au pouvoir, de lutter pour le partage et la répartition du pouvoir, en somme, la recherche de concrétisation et d'appro-fondissement de l'idéal **démocratique** et de son application aux différentes sphères où se détermine l'avenir de chacun et de nos sociétés. Sans ignorer l'attachement des militants actuellement encore réel au terme d'autogestion, qu'en est-il aujourd'hui de ces références ?

L'HISTOIRE en DEBAT
SEMINAIRE

LA CFDT.... 50 ANS APRES

PROGRAMME

- 16h30** Accueil
- 16h35** Présentation du film « SOURCE et NAISSANCE d'un SYNDICAT »
Joël Le Coq et Dominique Parret, auteur du film
Projection du film
- 17h00** Table ronde sur les « 3 » axes retenus :
- rapport au politique
 - autogestion/démocratie
 - unité d'action
- Animation : ***Michel Noblecourt***
- Intervention : **Franck Georgi** :
- Comment ces 3 thèmes sont à l'articulation de l'histoire CFTC/CFDT
- Discutants :
- Christian Marquette** : « l'autonomie » du syndicat comme acteur
(revendication, action, négociation, transformation)
- Jean-Marie Pernot** : « Repères comparatifs » sur la démocratie
dans les syndicats ... et le 2^e recentrage CFDT en 1984
- Pause***
- 18h/20h** **Débat avec la salle**
Présidence : **Pierre Héritier et Joël le Coq**
- 20h/20h30** **Table Ronde Conclusive**
Présidence : **Anne-Marie Grozelier**
- Points à retenir, questions à clarifier, sujets importants non encore abordés,
suite à donner
- Avec la participation de tous, intervenants, experts, syndicalistes

Ouverture du séminaire

Pierre Héritier

En ouverture du séminaire, Pierre Héritier présente « L'HISTOIRE EN DEBAT » qui est un site et un lieu créé avec Albert Détraz, Pierre Hureau, Christian Marquette, Joël Le Coq, Pierre Héritier, pour susciter des réflexions, des témoignages, des contributions, des échanges concernant l'histoire du syndicalisme, de la CFDT en particulier, du courant animé par les Cahiers de Reconstruction qui, dans notre histoire, ont largement alimenté les débats de la nouvelle CFDT et de toute une mouvance syndicale, sociétale, citoyenne et politique... le 50^e anniversaire de la CFDT a donné lieu, cette année, à un travail sur la CFDT. Il présente les trois axes de la soirée :

- le rapport au politique,
- l'autogestion/la démocratie interne de la CFDT (le D de CFDT),
- l'unité d'action.

C'est un débat sur l'histoire. Il cite Marc BLOCH, « l'histoire est utile pour l'action ». L'analyse du passé est nécessaire. On n'a pas encore su la faire pour la guerre d'Algérie, elle est à peine ébauchée pour le Chili, pour 1917, pour les expériences sociales-démocrates. Ceux qui veulent faire l'économie de l'analyse du passé contribuent au déclin des causes qu'ils défendent.

Joël Le Coq présente le film organisé en quatre séquences : la création de la CFDT, Reconstruction, 1964, l'après 1964. Le film a été fait à Saint-Étienne, c'est une histoire locale qui prend une dimension globale par ses acteurs qui sont de dimension nationale.

Dominique Paret décrit la démarche qui l'a animé dans la réalisation de ce film. Il a voulu retracer une maturation lente dans un mouvement catholique. Un mouvement qui est parti du bas. Des multiples pensées qui

se sont retrouvées dans *Reconstruction*. Il insiste sur le fait que tout part du bas, comme les décisions de lutte. La CFDT a été la première organisation syndicale à poser la question de la nature et de la forme du pouvoir, question que la 3^{ème} Internationale ne posait pas. Mais cela fait naître une interrogation : comment la volonté de ne pas être une courroie de transmission du pouvoir politique a conduit à une inversion du projet, à devenir le syndicat gouvernemental ?

À travers les entretiens apparaît clairement la conscience qu'avaient les membres de la CFDT de constituer une classe ouvrière, une fierté, le sentiment d'être ceux autour desquels va se reconstituer une société nouvelle, qui devait générer un socialisme exprimant la place centrale de la classe ouvrière dans la société.

Les entretiens font apparaître un positionnement fortement à gauche de la CFDT (un an de plus, dit un témoin, et il n'y aurait pas eu de scission) la CFDT/CFDT serait devenue le premier syndicat :

- un questionnaire spécifique à la CFDT, la volonté de générer un partage du pouvoir au sein de l'entreprise et au-delà,
- et également, après 1968, la question du rapport au politique. Le désir d'avoir un parti qui serait l'émanation du syndicat, un travaillisme à la française. Ce qui a conduit aux Assises du socialisme. CFDT/PSU ... CGT/PC

Ils ont cru que la CFDT allait insuffler ses idées au PS.....

Pierre Héritier, avant de passer la parole à Franck Georgi, glisse une remarque sur les Assises du socialisme : « J'ai fait là une erreur de discernement. On s'est trouvé face à des pros... »

Table-ronde animée par Michel Noblecourt : les trois axes, rapport au politique, autogestion/démocratie/unité d'action

Franck Georgi

Faute de temps, je n'évoquerai que l'un des trois axes retenus, celui de l'unité d'action. Ce thème illustre bien à mon avis, la nécessité d'inscrire l'histoire de la CFDT dans un temps long, qui prenne en compte le passé CFTC. La CFDT ne naît pas en 1964.

La CFDT a reçu un double héritage. Celui de reconstruction et celui du syndicalisme chrétien. Mais cette 2^e dimension a été occultée très largement.

La question de l'unité d'action se pose dès la naissance de la CFTC – qui en est un – mais elle est conditionnée par :

- 1) la disproportion des forces CFTC/CGT. A la libération le rapport est de 1 à 10. En 1964 il est de 1 à 3. En 2000 les forces sont équivalentes.
- 2) La perception du pluralisme. Pour la CGT l'idée de pluralisme n'a pas de sens car elle considère que sa légitimité est naturelle. Elle est le parti du travail, l'expression légitime de la classe ouvrière. Le communisme ne fait que se couler dans cette approche. La CFTC, elle, est née de la volonté d'organiser les travailleurs chrétiens. L'organisation est porteuse d'une vision du monde spécifique aux chrétiens.

Mais la question se pose : que faire ensemble ?

Du côté de la CGT, on cherche l'absorption. Du côté CFTC, on refuse toute absorption – avec une divergence de la part de Charles Savouillan et des militants de Savoie, un court moment favorable à une unité organique, vécue comme le prolongement de l'esprit unitaire

dans la Résistance – et on défend le pluralisme, considéré comme un garde-fou contre la « déviation totalitaire du mouvement ouvrier » (*Reconstruction*).

On accepte des « cartels intersyndicaux » rassemblant de manière ponctuelle ouvriers et employés ; mais seulement des ententes ponctuelles, locales, limitées dans le temps et dans l'objet, sous réserve qu'aient été épuisés tous les moyens de négociation, et après consultation des niveaux confédéraux.

À partir de 1945, la CFTC se sent intégrée au mouvement ouvrier. Mais l'inféodation de la CGT au PCF est perçue comme une menace. Alors que FO apparaît sectaire, anticléricale, anti-communiste, la CFTC se voit comme le creuset de la grande centrale démocratique moderne.

Les minoritaires sont de farouches partisans de l'unité d'action ; mais ils y mettent des garde-fous : refuser les comités de base, rester à un niveau limité, c'est à dire fédéral, pour éviter la dérive politique, et en tout cas pas d'unité d'action interconfédérale avant 1964.

L'accord interconfédéral de janvier 1966, un an après la déconfessionnalisation, marque un tournant stratégique majeur. Ensuite, impossibilité de négocier, avec le CNPF, blocage de la négociation, 1968, puis dix années d'unité d'action à partir de 1970.

Christian Marquette

Il est taraudé par la nature de l'évolution, très importante, qu'a connue la CFDT depuis 1988, date à laquelle il a terminé son mandat syndical. Y aurait-il un changement d'identité à la clé de cette évolution ?

Il a forgé sa conception du syndicalisme dans la lecture de Reconstruction, y trouvant la valeur clé du syndicalisme qui est, pour lui, l'autonomie de pensée et d'action, à tous les niveaux, et qui va bien au-delà de l'autonomie politique. C'est la capacité du syndicalisme à s'exprimer sur tous les sujets, à avoir son propre point de vue. L'émergence du terme de démocratie sociale pourrait offrir un vecteur pour reprendre la réflexion sur cette question de l'autonomie.

Pour ce faire il s'est replongé dans l'histoire, dans les cahiers de Reconstruction, et dans un article de Paul Vignaux qui évoque le problème que le pouvoir politique pose au monde ouvrier et s'appuie sur Georges Burdeau qui a développé une conception de la démocratie sociale conçue comme le prolongement de la démocratie politique considérée comme inachevée ; la démocratie sociale étant une étape ultérieure. Cela va très loin car cela ne signifie pas simplement de reconnaître le syndicat et son existence. Cela signifie qu'il y a deux légitimités dans la société : la légitimité provenant de la souveraineté politique et la légitimité provenant des organisations dont les OS et qu'il faut développer (assimilé par Vignaux au socialisme démocratique)

C'est une réflexion que l'on retrouve dans des termes presque identiques dès le début des années 1900. Avec l'émergence du syndicalisme, se pose la question de la démocratie et de son caractère inachevé et de son dépassement. Cela donne lieu à des réflexions, des groupes, qui sont le reflet d'une interrogation dans la société sur cette émergence d'organisations et sur ce que pourrait être une démocratie plus complète qui tienne compte à la fois de cette dimension individuelle, les votes, et de la dimension collective, les organisations.

C'est sur cette conviction qu'a été constitué en 1924 le Conseil national économique qui deviendra le Conseil Économique et Social qui incarne la démocratie sociale à la française et qui est à l'origine de l'idée du Plan. Après la guerre, la réflexion de la CFTC s'oriente dans cette voie, aboutissant, en 1959, avec Gilbert Declercq, au thème de la planification démocratique, un concept CFTC, bien avant la déconfessionnalisation.

L'autonomie de pensée nécessite une capacité d'expertise, laquelle exige une formation des militants par le syndicat mais cette formation syndicale arrivera très tard. Elle est nécessaire pour préserver l'autonomie de pensée du syndicalisme. L'expertise nécessaire des militants doit être formée dans ses rangs, d'où l'idée des Instituts du travail.

Les années 80 sont marquées par l'affaiblissement puis la disparition de la référence aux trois piliers : socialisation des moyens de production, planification démocratique, autogestion. La CFDT arrive au bout de sa réflexion mais aucune autre réflexion n'est engagée pour l'actualiser ou lui donner une autre forme. En abandonnant ces piliers la CFDT laisse dépérir la démocratie sociale. Dans la résolution générale qui sera débattue à son prochain congrès, la CFDT maintient ses exigences à l'égard de l'État, mais le chapitre *Démocratie sociale* ne contient plus aucune piste hormis des aspects de son fonctionnement interne.

Cet abandon par la CFDT de son rôle d'agitateur d'idées est incompréhensible. C'est une atteinte à son identité.

Jean-Marie Pernot

Les trois thèmes retenus pour la discussion d'aujourd'hui sont au cœur des interrogations sur les évolutions de la CFDT depuis 50 ans. Ils concentrent trois

interrogations qui portent sur des ruptures, des inflexions, mais aussi certaines formes de continuité : l'unité d'action, l'autogestion, le rapport au politique, etc., certains renvoient au tournant de 1970 comme le « D » de démocratique, d'autres, plus nombreux se rapportent à la période du recentrage. On dira ici « période » car comme beaucoup de chercheurs ayant travaillé sur cette période, il faut considérer un espace de temps qui commence un peu avant 1978 et va jusqu'à 1984, période de tâtonnement voire de confusion, qui trouvera une plus grande stabilité après 1984-1985.

Il importe de comprendre cette période pour saisir les déterminants profonds du recentrage de la CFDT. Nombre d'approches ont une limite qui est de diriger le regard vers le seul contexte franco-français alors que nombre de déterminants du tournant des années du recentrage empruntent à la dimension internationale.

Il n'est pas question de nier le primat des dimensions nationales du recentrage, bien sûr, il est possible et nécessaire de relever l'importance du contexte international tel qu'il est perçu par ceux qui sont à l'initiative intellectuelle du recentrage, qu'on appellera par commodité « l'équipe confédérale ».

D'abord le début : il faut rappeler le caractère déterminant de la dimension internationale dans l'histoire de la CFTC-CFDT. A son origine, en 1919, la création de la confédération doit beaucoup, comme l'a montré Michel Launay, à la création de la CISC et au retour de l'Alsace-Moselle à la France ; Plus proche, les Cahiers Reconstruction accordent une place considérable aux sources internationales du socialisme du groupe. Paul Vignaux évoque la « déclaration de Frankfort » de la II^{ème} Internationale (1951) et l'influence de la

gauche travailliste britannique à la même époque. Le réformisme de gauche dont se recommande le groupe n'a rien à voir avec la SFIO et l'histoire de ce parti, il emprunte en revanche beaucoup – et le revendique – à des sources internationales.

Sur notre période, les premières réflexions sur la stratégie au sein de l'équipe confédérale commencent fin 1976, lors d'une session de l'ISST à Strasbourg, préparée et animée par Pierre Rosanvallon. L'Europe est évoquée comme une donnée essentielle du contexte syndical : comment la construction européenne s'accorderait-elle avec un changement politique majeur en France ? Quatre ans après son insertion dans la CES, la perception des grands courants d'influence qui structurent le syndicalisme européen sont mieux connus et ils apportent de nouveaux questionnements d'autant que la tentative néo-travailliste de main mise sur le Parti socialiste en France montre très vite son échec. L'Allemagne et surtout l'Italie sont examinées avec attention.

La période 1978-1984 est celle d'une nouvelle perception des enjeux internationaux qui provoque un certain basculement de la vision du monde au niveau de l'équipe confédérale. Encore une fois, ce basculement n'explique pas le recentrage, mais il en est une composante importante : l'utopie autogestionnaire est portée dans les années 70 par une certaine vision de la dynamique internationale. Elle se projette dans une volonté d'imposer dans le rapport est-ouest qui structure les rapports de force internationaux depuis la fin de la seconde guerre mondiale un rapport nord sud appuyé sur certains pays ou certaines forces sociales avec la montée de ce qu'on appelle alors le « tiers monde ». L'Algérie, la Yougoslavie, les organisations italiennes et quelques autres partagent cette ambition qui se situe dans la continuité de la

Conférence de Bandung (1955) : elle affirme vouloir dépasser le couple antagoniste FSM/ CISL qui représente cet ordre ancien et cherche un dépassement par le haut dont on accepte très bien d'ailleurs que la CMT fasse les frais.

Cette ambition s'épuise au tournant des années 80. Le rapport nord-sud porteur de tant d'espérances, laisse la place à une nouvelle résurgence des tensions est-ouest, ou, en tous cas, elle est perçue comme telle par l'équipe confédérale. Cette perception est nourrie par trois évènements : l'intervention soviétique en Afghanistan, le coup d'État de Jaruzelski en Pologne et l'affaire des SS20. Cet enchaînement est perçu comme un nouvel épisode de la guerre froide et un danger pour la démocratie. La rupture de l'unité d'action s'enracine également dans ce contexte où la CGT et le PC sont vus comme autant de soutiens à la politique catastrophique de l'URSS.

La logique des blocs se serait refermée et celle qui passait antérieurement entre les blocs par l'émancipation du tiers monde perd sa crédibilité. Quand la conférence internationale de Belgrade se tient, en 1980, après sept années de report, elle vient à contre temps, un peu comme le champ du cygne du tiers-mondisme.

Dans un tel contexte, la consolidation de l'Europe, et donc la nécessité de ne pas s'inscrire en rupture avec le processus de densification des institutions européennes devient pour l'équipe confédérale une composante du changement de stratégie.

Le changement politique de 1981 modifie le scénario initial du recentrage qui prenait comme hypothèse le fait que la gauche ne gagnerait pas en 1981 du fait du refus du Parti communiste d'accepter une majorité de gauche dans laquelle il serait l'otage du PS. La gauche gagne cependant, alors que le PC perd beaucoup. Contexte nouveau

qui auto-rise une sorte d'improvisation de la stratégie commune : la confédération cherche les voies d'un échange politique, en gros et pour faire vite, une sorte d'échange emplois contre salaires à l'image des grands pactes sociaux qui pointent dans différents pays européens mais surtout à l'image des tentatives italiennes qui, à cette même époque montrent déjà leur épuisement...

Ça ne marche pas non plus en France, pour diverses raisons sur lesquelles on ne peut s'attarder ici : citons pêle-mêle un patronat qui n'en veut pas, une désunion syndicale qui ruine le rapport de force, un gouvernement hésitant et partagé sur la stratégie. N'oublions pas au milieu de cette période l'engagement très important de la confédération dans le débat sur « faut-il sortir du SME ? », le rejet de toute idée protectionniste même temporaire, l'engagement contre ceux qui prônent un isolement même provisoire des mécanismes monétaires européens, etc. Il y a là un très fort engagement qui ne s'explique pas entièrement par l'attachement traditionnel de la CFDT à une Europe qu'elle qualifiait peu de temps auparavant « d'Europe des affaires ».

Deux facteurs ont une influence sur les années du recentrage :

- d'une part, le regard de la confédération (mais aussi des fédérations qui sont engagées dans les fédérations de branche européenne) sur les partenaires européens a bien changé depuis les années 70 où la CFDT donnait à tout le monde des leçons d'anticapitalisme et d'autogestion. Elle a appris à leur contact, notamment des Allemands, elle a conscience que la puissance ne peut reposer sur les seules mobilisations, d'autant que celles-ci se raréfient (voire la conflictualité des années 80) et sont essentiellement défensives. Le renforcement numérique devient un

impératif, le syndicalisme d'adhérents est un mot d'ordre qui résume à la fois cette quête de puissance et qui, en même temps, s'oppose au syndicalisme des militants dont beaucoup, dans les organisations de base, résistent au nouveau cours de la politique confédérale. Cette priorité n'avait nul besoin de l'influence internationale mais il faut relever que les syndicats français pesaient peu dans les débats internationaux du fait de leurs divisions mais aussi du fait de la maigreur de leurs effectifs ;

- d'autre part et surtout, l'influence de la situation italienne est sensible : la stratégie des syndicats italiens est très suivie par la confédération, les échanges sont anciens avec la CGIL et la CISL. La fédération de la métallurgie a des relations avec son homologue de la CISL, la confédération avec la CGIL. La conférence dite de l'EUR en 1978 correspond à un approfondissement de la stratégie de l'échange politique pour les trois centrales italiennes et la CFDT y trouve des ressources alimentées par les échanges fréquents avec Bruno Trentin ;

A partir de 1984, le recentrage du recentrage voit la CFDT se distancier du pouvoir socialiste et renoncer à la contractualisation (stratégie commune) avec lui. La référence autogestionnaire est délaissée, l'Europe prend le relai. La présidence de la nouvelle commission par J. Delors arrive à point nommé pour déplacer l'axe stratégique : toute organisation a besoin d'une symbolique pour donner sens à son action. L'autogestion était un mythe au sens où l'entend Georges Sorel, c'est-à-dire une téléologie qui donne sens, et même plus, disait-il, qui dessine une morale de l'action quotidienne. L'autogestion a joué

ce rôle, elle s'accordait bien, comme le rappelait un jour André Janson, avec le principe de subsidiarité hérité du catholicisme social. L'Europe sociale l'a remplacée, elle est devenue le nouveau mythe porteur d'identité et il faut reconnaître que la CFDT a été l'agent politique le plus conséquent dans la société française en faveur de l'Europe. Outre ce rôle idéologique, l'Europe est apparue à travers le dialogue social à la Delors comme un nouvel espace de régulation dont certains pensaient sans doute qu'il constituerait tôt ou tard un levier de modernisation pour faire bouger la France engoncée dans son étatisme impuissant. Cette nouvelle téléologie a eu bien du mal à tenir la place antérieure du projet autogestionnaire si bien que le syndicalisme de la CFDT est devenu de plus en plus pragmatique et dépourvu de référence idéologique (ce qui ne veut pas dire, bien sûr, qu'il en soit dénué...).

En conclusion, on ne peut pas appréhender le grand tournant des années 80 sans prendre en compte à la fois le changement de perception de l'ordre (du désordre mondial) et le facteur européen dans les multiples dimensions ici évoquer brièvement : Les circulations internationales dans le mouvement syndical ont une influence, elles servent à la fois à comprendre le rôle des Organisations syndicales internationales et les inflexions qui affectent certaines trajectoires historiques des syndicalismes nationaux : l'influence italienne, allemande, le constat des pactes sociaux à l'image des Pays-Bas ou de la Belgique, tout cela crée des références dont se nourrit l'équipe dirigeante qui fréquente les arènes européennes avant que cela n'imprègne les fédérations impliquées dans leurs organisations européennes.

Les ressorts du recentrage de la CFDT doivent d'abord, c'est l'évidence, à des

facteurs proprement français mais on ne peut ignorer dans cette période de reconfiguration d'un imaginaire, les influences multiformes qui circulent dans la dimension internationale et qui agissent sur les représentations de l'équipe dirigeante, ce qui donne de fait, une place significative à ce qui se passe hors les murs.

Michel Noblecourt

Il intervient dans le débat pour distinguer trois grandes étapes dans l'évolution de la CFDT depuis 1964 ; sa volonté de transformation sociale, le lancement du recentrage ; la dépolitisation à partir de 1986, lorsqu'elle décide de ne plus prendre position dans les élections politiques.

La situation de 1964

Il faut resituer la mutation de la CFTC en CFDT, en 1964, dans le contexte syndical de l'époque. La CGT, qui était, et de loin, la première organisation syndicale, voulait changer de société mais elle se situait complètement dans la roue du Parti communiste.

FO n'avait aucun projet de société et se voulait le syndicat de la feuille de paie, avec pour seul objectif l'amélioration de la condition salariale.

La CFDT, en jouant la carte de la mutation, entendait incarner un syndicalisme démocratique et mettait en avant une vision globale de la société, privilégiant les revendications qualitatives par rapport aux revendications quantitatives (le syndicat de la feuille de paie). Elle n'entendait pas substituer le lien qu'elle avait fini par rompre avec l'Eglise catholique – dans la foulée du concile Vatican II – à un lien avec un parti politique. Elle avait hérité du Manifeste des douze, signé en 1940, dans la clandestinité, entre la CGT et la CFTC, l'anticapitalisme.

Dès lors, elle s'est peu à peu politisée. Elle prône un socialisme démocratique. Puis en 1968, elle opte pour l'autogestion, défend le mouvement étudiant et se démarque nettement de la CGT. En 1970, elle adopte les trois « piliers » — l'autogestion, la socialisation des moyens de production et la planification démocratique – et se donne comme objectif la transformation sociale qui passe par une rupture avec le capitalisme. Elle entre dès lors dans le camp du syndicalisme révolutionnaire, où elle se trouve en concurrence avec la CGT mais dans une démarche autonome des partis. A la différence de la CGT, elle ne fera jamais du programme commun de gouvernement son programme revendicatif et elle préfère parler d'union des forces populaires. Ce qui ne l'empêchera pas, cela fait partie des contractions qui ont sillonné son histoire, de s'investir, en 1974, dans les Assises du socialisme organisées par le Parti socialiste.

Durant toute cette période, elle pratique une unité d'action (conflictuelle) avec la CGT. Elle mène des conflits durs (Lip) et participe aux négociations interprofessionnelles au CNPF mais pratique la grève de la signature.

Le recentrage

Le recentrage, qui fait suite au rapport Moreau (janvier 1978) se caractérise par la volonté de faire une transformation sociale indépendante du politique avec une nouvelle méthode. Il procède aussi d'une erreur de calcul politique. En 1976, Edmond Maire pense que, compte tenu de l'état de la gauche et de ses divisions, il n'y aura pas d'alternance politique dans le court ou le moyen terme. En d'autres termes, le changement social ne doit plus être subordonné à un hypothétique changement politique. Le syndicalisme doit donc compter sur ses propres forces et sur ses

propres moyens pour changer la société. Ce recentrage est donc une resyndicalisation, et un début de dépolitisation, de l'action syndicale. Cela conduit la CFDT à réhabiliter la négociation et la notion de compromis social. Ce recentrage va aboutir peu à peu à une rupture de l'unité d'action avec la CGT.

Mais imprévu sur la route du recentrage, un changement politique intervient en 1981 avec l'élection de François Mitterrand. La CFDT va s'investir à fond dans la nouvelle donne politique. Des responsables cédétistes entrent dans des cabinets ministériels (et en 1984 son numéro deux, Jacques Chérèque, deviendra préfet chargé de la reconversion de la sidérurgie en Lorraine avant d'être ministre), elle soutient la politique du gouvernement, y compris la rigueur, et participe à l'élaboration des lois Auroux. Cette proximité lui coûte cher en 1983 aux élections à la sécurité sociale où elle fait un mauvais score. Comme les autres syndicats, elle subit, depuis la crise de 1973, la désyndicalisation. On estime que de 1973 à 2013, en trente ans, la CFDT a perdu les deux tiers de ses adhérents.

La dépolitisation

En 1986, une nouvelle étape du recentrage est franchie : la CFDT s'abstiendra désormais de donner des consignes de vote (en faveur de la gauche socialiste) aux élections présidentielles et législatives. Elle accepte de dialoguer avec tous les partis de gauche et de droite dans le cercle démocratique. La dépolitisation de la CFDT s'accroît et elle défend de plus en plus une ligne réformatrice. En 1988, au congrès de Strasbourg, qui voit l'élection de Jean Kaspar, elle abandonne la référence au socialisme autogestionnaire.

Avec Nicole Notat puis François Chérèque, la CFDT ne met plus en avant la transformation sociale et se veut d'abord

réformatrice, ce qui la rapproche du syndicalisme pratiqué par André Bergeron à FO visant à améliorer pas à pas la condition sociale. En 2003, c'est un nouveau tabou qui saute avec l'approbation d'une réforme des retraites mise en œuvre par un gouvernement de droite. Au prochain congrès de Marseille, la CFDT va modifier son préambule. Elle ne se réclamera plus d'un « syndicalisme idéologique » mais Laurent Berger a maintenu l'objectif de transformation sociale qui revient comme une petite musique.

Le débat

Pierre Héritier

Ces contributions montrent combien il est important de rappeler que l'histoire ne se fait pas seulement avec la pensée officielle. Laquelle peut être contredite ou fortement infléchie lorsqu'on découvre dans les archives ou dans les témoignages des faits qui peuvent être extrêmement importants.

Jean François Cullafron

Je suis membre de la CFDT depuis 1966 et je suis toujours en responsabilité, tant au niveau de l'équipe nationale de la CFDT-Journalistes, branche fédérale de la Fédération communication culture conseil CFDT (F3C CFDT) que de mon syndicat départemental de retraités (UTR CFDT du Rhône). Je co-anime à Lyon un groupe de travail que j'ai lancé en janvier 2013 sur la CFDT en Rhône-Alpes en mai 68 en lien avec l'Unef et le PSU, groupe accompagné par des universitaires de Lyon 2 (Science politique, laboratoire Triangle, et Institut des sciences de l'homme) et un autre groupe de recherche sur l'histoire des journalistes chrétiens dont est issue la CFDT-Journalistes.

Je ferai trois remarques dans la foulée des exposés introductifs de Pierre Héritier, Franck Georgi, Jean-Marie Pernot et Christian Marquette.

En premier lieu, comme l'a dit Franck Georgi, le 48^e congrès confédéral qui se réunira la semaine prochaine à Marseille sera marqué par l'évolution des statuts de la CFDT. La référence à « *l'humanisme (parmi lesquels l'humanisme chrétien)* » sera gommé du préambule des statuts. Si la référence à la personne humaine est maintenue, il est notable que parmi les valeurs sur lesquelles la CFDT fonde son syndicalisme, on découvre « *l'efficacité économique* ». On mesurera le chemin parcouru depuis 1964 et après le congrès de 1970 instaurant les trois piliers de la société que la CFDT entend voir se construire.

Dans un second temps, je voudrais souligner l'impératif d'union et d'unité d'action syndicale qui a marqué la CFDT lors de son évolution de 1964. Cela a été le cas, par exemple, au sein du syndicat des journalistes CFTC puis CFDT. Le syndicalisme chrétien des journalistes dont la CFDT-Journalistes est héritière, né en 1895, est directement issu de la Corporation des publicistes chrétiens (1886)¹ dont le syndicat était une des composantes. Deux ans après la loi Waldeck-Rousseau légalisant les syndicats, les journalistes (au sein du SJF : Syndicat des journalistes français), comme les ouvriers en soierie de la région lyonnaise étaient les précurseurs du syndicalisme chrétien et seront en 1919 parmi les fondateurs de la CFTC. De la même façon, les journalistes voteront dans la même proportion que le congrès confédéral l'évolution CFTC-CFDT. Les effectifs du syndicat se renforceront, un certain nombre de journalistes la rejoignant car ils étaient

insatisfaits du syndicalisme CGT ou du syndicalisme catégoriel incarné par le SNJ (Syndicat national des journalistes, qui sera bien plus tard une des composantes fondatrices de Solidaires-Sud).

Lorsque l'on étudie les numéros de juillet et novembre 1964 du magazine *Journalistes Français*, organe du SJF, on remarque deux faits. Tout d'abord, lors de son congrès de Biarritz de mai 1964, le SJF approuve l'abandon de la référence chrétienne de la CFTC. Dans le même temps, il prône un rassemblement des forces syndicales de la profession de journalistes (CFTC, CGT, FO et SNJ). Il faut d'ailleurs noter que c'est au centre de formation confédéral de la CFDT que se réuniront en 1965 les quatre syndicats de journalistes et créeront les bases de l'union nationale des syndicats de journalistes qui œuvrera pendant 25 ans. Union au sein de la CFDT donc, et unité d'action intersyndicale qui permettra des avancées notables : convention collective nationale de travail des journalistes, amendement Cressard faisant des pigistes des journalistes à part entière avec présomption de salariat, lutte contre la concentration de presse développée par le « papivore » Robert Hersant.

Je noterai de la même façon que l'évolution CFTC-CFDT a été bien préparée. Récemment un responsable de la CFDT qui a vécu l'avant et après novembre 1964, soulignant combien finalement, les effectifs de sa section au sein de l'entreprise Berliet n'avaient pas connu de déperdition, preuve d'un long travail de réflexion. Au même titre que la dynamique nationale impulsée par Paul Vignaux au sein de Reconstruction, il faut souligner l'apport réflexif d'autres enseignants du Sgen, comme à Lyon au sein de l'Union départementale CFTC, le professeur Albert Lachière-Rey, dont la contribution sur les

valeurs du syndicalisme sera reprise par la confédération

En conclusion, je reviendrai sur le rapport de la CFDT au politique. Il est peu de dire que la réflexion sur le lien entre champ social et champ politique a marqué la CFDT, et même la CFTC. Le positionnement de la CFDT en 1968 (qui a largement été préparé par l'évolution CFTC-CFDT de 1964) est l'illustration de cette dialectique. Si la CFDT a mis en avant confédéralement l'autogestion durant le mouvement social de mai-juin 1968, cette proposition avait été préparée, elle aussi. Et la proximité avec le PSU n'y était pas pour rien. Je rappellerai que lors du week-end du 1^{er} mai 1968 à St Etienne le secteur Entreprises du PSU organisait un séminaire national consacré à l'autogestion. Les militants CFDT y étaient nombreux et y participait un délégué yougoslave. Cette proximité avait été forgée dès la guerre d'Algérie et durant la lutte commune pour l'indépendance la CFTC avait côtoyé le PSU et l'Unef, désertant liens existants depuis la Libération avec la mouvance démocrate-chrétienne, dont le MRP. La recherche développée par la CFDT en Rhône-Alpes durant mai-juin 68 atteste de ce lien fort, manifestée par des adhésions parallèles de militants à la CFDT et au PSU, et aussi au travers des revendications (anti-autoritaires par exemple) proches des thèses sur le pouvoir des travailleurs.

Il me semble qu'aujourd'hui, les mêmes liens avec le politique restent forts. Bien sûr, on n'en est plus à l'époque de la candidature Mitterrand, où je me souviens avoir vu à la même tribune à Lyon aux côtés du premier secrétaire du PS, Georges Marchais (PCF), Robert Fabre (Radicaux de gauche) et Michel Rocard (PSU), mais aussi Edmond Maire (CFDT) et Georges

Séguy (CGT). Car même si l'appel à voter pour la gauche n'est plus de mise depuis près de vingt ans, on se souvient des cabinets ministériels alimentés en 1981 par la CFDT, et en 2014, on ne compte plus le nombre de militants, voire de responsables (y compris confédéraux) membres du parti socialiste et acteurs de la dernière campagne présidentielle. Que dire des propositions CFDT reprises par François Hollande dans son programme, et la proximité entretenue par la CFDT avec le gouvernement depuis deux ans ?

Daniel Metrich - FGTE CFDT

Les intervenants de la table ronde ont apporté des éclairages très intéressants sur l'histoire de l'organisation mais, il se demande si la Confédération fera la même lecture de son évolution sur 50 ans. Et, du même coup, on peut éprouver quelques angoisses sur les perspectives pour l'évolution future de la CFDT.

L'évolution de la CFTC vers la CFDT procédait d'une réflexion organisée. Mais aujourd'hui, existe-t-il encore une réflexion originale ? Il y a une dizaine d'années, il y avait encore quelques fédérations qui étaient porteuses d'une réflexion organisée sur l'évolution du syndicalisme. Mais aujourd'hui, tout le monde est rentré dans le rang. Il y a vraiment une angoisse par rapport à ce devenir.

Sur la question de la dépolitisation de la CFDT évoquée par les intervenants : en abandonnant ses trois piliers, elle a perdu son autonomie de réflexion par rapport au discours ambiant. La CFDT ne s'est pas dépolitisée, elle est devenue perméable à certaines idées du fait qu'elle avait abandonné son armature constituée par les 3 piliers qui n'ont pas été remplacés par autre chose.

Le D de démocratie, qui répondait à une définition précise, est remplacé par un vague discours sur le dialogue social dont on ne perçoit pas très bien le contenu.

A la lecture des textes du congrès de Marseille, il y a de quoi s'interroger. Le discours de la CFDT sur le pacte de responsabilité, le coût du travail, les retraites, etc. on y adhère ? La CFDT est devenue perméable aux idées ambiantes.

Jean-Pierre Moussy

La déconfessionnalisation était liée à la décolonisation. Tout au moins dans le secteur bancaire.

Aux Assises du socialisme, la CFDT était présente. Dans cette présence dans le mouvement politique, il n'y avait rien de nouveau, elle avait été proche du MRP, puis du PSU.

Quelle est la place du syndicalisme dans une société où l'État a une présence inégale et changeante ?

Il souhaiterait que l'analyse prenne plus en compte le poids des institutions, des appareils confédéraux. N'assiste-t-on pas à une bureaucratisation du syndicalisme, dans lequel les couches s'empilent, à la manière dont s'empilent CE, CCE, Comité de groupe, Comité européen... ?

Jean-Claude Branchereau - (CFDT banque, puis CGT, puis retraité)

Deux choses :

1) Dans la discussion il faut ajouter la question de la composition sociologique de la CFDT et notamment l'arrivée des jeunes à la fin des années 60. C'est quelque chose qu'on a bien vu dans nos secteurs et dans beaucoup d'autres. La jeunesse avait des aspirations que la CFDT a su capter, par exemple le féminisme, le Larzac. Des questions qui étaient secondes par rapport aux conditions de travail, aux revendications

les plus immédiates. Cet apport de la jeunesse a été très important. La question des 3 piliers, du socialisme démocratique, a continué même après son abandon à être discutée, à marquer les esprits dans les sections syndicales, dans notre fédération. On continuait à se réclamer d'une certaine façon de ces 3 piliers, dans l'élaboration des revendications : à la fois défendre la feuille de salaire mais aussi faire des propositions en termes de transformation sociale.

C'est une question importante qu'il faudrait approfondir par rapport à l'histoire de la CFDT car si cette relation avec la jeunesse n'est pas retrouvée la question de l'avenir du syndicalisme en général risque de se poser.

2) le syndicalisme est en difficulté. La CFDT se « bergeronnise ». La CGT manque de boussole. Et Pourtant chacun a une histoire qui devrait être autant de points d'appui. La question de l'unité d'action est importante alors qu'on a un émiettement syndical.

Il y a aussi d'autres questions qui percutent le syndicalisme. Dans la mondialisation, la financiarisation de l'économie, le court termisme on ne peut plus avoir la même réflexion revendicative comme on l'avait dans les années 68 et même 80. On a un vrai défi à relever. Comment on fait, quel rapport de force, réflexion à mener aussi au niveau européen ?

Il faut aussi parler de la démocratie à l'intérieur des organisations, de l'institutionnalisation. Il existe aujourd'hui une immense distance entre le délégué et les salariés. Il y a des salariés qui ne voient plus leur délégué. Il est vrai qu'il faut bosser sur des dossiers de plus en plus complexes et cela a produit une distance par rapport aux salariés.

Maryse Huet

La CFDT se caractérisait par sa capacité d'innovation par rapport à la CGT plus traditionnelle dans ses revendications, l'auto-gestion c'était passionnant. Les débats d'aujourd'hui renvoient à un passé qui était plus innovant. Sur les droits des femmes c'est la même chose, les prises de position des responsables de la CFDT des années 60 reflétaient une compréhension des situations meilleures que ce que l'on entend aujourd'hui. De ce point de vue, par rapport à de l'histoire de la CFDT. On a régressé. Comment retrouver cette capacité d'innovation de réflexion qui existait à la CFDT ?

René de Froment (ancien secrétaire général de l'URI CFDT Auvergne, parti à la CGT)

On voit bien dans le film qu'on a été constamment ballotés dans une unité d'action conflictuelle avec la CGT, avec des variantes ; par exemple dans l'accord de 1966 avec la CGT, il y avait déjà la revendication de la retraite à 60 ans qui a été portée dans les années 70. Après il y a eu la période de désunion syndicale initiée à la fin des années 70, le rapport Moreau la CFDT qui veut rompre l'unité d'action et toute une partie de la CGT qui débarque Ségué, partisan de l'unité d'action, pour poursuivre sa ligne sectaire de Krasucki. Une période qui a vu la perte de beaucoup d'adhérents surtout à la CGT. Les salariés à la base souhaitent que les syndicats s'entendent et ce sont eux qui poussent à l'unité. Il faudrait regarder de plus près ce qui s'est passé avec le syndicat du commerce de Paris qui a été exclu, avec le comité qui a été créé. Autour d'une revendication commune autour du travail du dimanche et du travail de nuit il y a eu une unité qui s'est formalisée sous la forme d'un comité. Mais cela va être un gâchis car

la CGT n'est pas en état de reprendre l'affaire.

Aujourd'hui on a 2 grandes organisations syndicales et on est face à une situation qui n'a jamais été aussi compliquée. Comment peut-on redonner de l'espoir ? Quelles perspectives donner ?

Une des forces de la CFDT cela a été de mettre en place la stratégie des développeurs et de retisser les liens avec les salariés. Dans les années 80 on disait ce n'est pas possible d'avoir 1 million de chômeurs, ce sera la révolution.

Aujourd'hui on sent bien que la CFDT a fait un choix assez terrible de non indépendance par rapport au gouvernement. Bontemps est au cabinet de Hollande. Il y a des relations directes avec le gouvernement. La démarche globale du gouvernement est acceptée par la CFDT. La politique du gouvernement est rejetée nourrie du désespoir qui touche l'action collective. Aujourd'hui quelles perspectives peut-on proposer au mouvement syndical ?

Pierre Héritier

Souhaite intervenir sur deux thèmes et aborder la question de la démocratie interne :

1) Sur l'autonomie, du fait que j'ai adhéré à l'UGS, j'étais à la fois dans Reconstitution et contre le lien avec le MRP avec l'idée qu'il fallait créer quelque chose de neuf, plutôt le travaillisme que la social démocratie. Donc, dans le débat sur l'union des forces populaires j'ai soutenu Edmond Maire. Au moment des Assises j'étais partie prenante. A Annecy, on a, certes, posé de bonnes questions : que faire si la gauche arrive au pouvoir, mais la vraie question aurait dû être : que faire en tant qu'acteur autonome, en tant que syndicat. L'erreur a été de rentrer dans un débat politico syndical. Detraz, lui, a toujours défendu

une conception autonome du syndicalisme. Le rapport au politique n'est pas le même que le rapport aux partis politiques.

2) sur l'unité d'action. Il faut souligner un paradoxe. C'est au moment où la CGT a évolué que l'unité d'action devient plus difficile. A l'époque de Séguy c'était complexe. Mais si la CFDT avait soutenu Georges Séguy, il aurait gagné. Peut-être la CFDT s'est-elle raidie au moment où elle a vu que la CGT venait sur son terrain, la négociation. Il y a des textes.

Sur le thème de la démocratie interne et du « centralisme interne démocratique » : c'est une question centrale et qui a peu été évoquée, à part par Michel Noblecourt, jusqu'à présent dans le débat. Dommage que Pierre Eric Tixier ne soit pas là car il a beaucoup travaillé sur cet aspect et il aurait été le mieux placé pour introduire le sujet.

Curieusement, les statuts de 1970 de la CFDT vont être adoptés en même temps que l'autogestion au congrès de 1970. C'est Edmond Maire, l'homme qui monte et se prépare à la fonction suprême, qui présente les statuts. Il laisse à d'autres ... la résolution générale.

La question du pouvoir central (la Commission Exécutive) est au cœur des statuts qui vont porter un coup rude (mortel ?) au fédéralisme, caractéristique du fonctionnement des grandes centrales ... Ces statuts seront fortement contestés (SGEN, Pays Loire, Bretagne, etc.) avant leur adoption ... puis aussitôt après. Le BN élu en 1973 sera le théâtre d'une critique assez radicale (Julliard, Declercq, Nicolo, Tignon, Heritier, etc.) A tel point que Maire est contraint de mettre en place un groupe « bilan des statuts » dont je serai membre ainsi que Julliard, Nicolo, Moreau, Tignon, etc. On y parle de « centralisme démocra-

tique » et la référence à Lénine ne trouble pas ce BN. Le secrétaire général s'inquiète : « vous avez la majorité au BN ... les statuts ont à peine 5 ans d'existence ... il en a fallu 10 pour accoucher d'une réforme ... laissez leur 10 ans ... ». Nous avons eu le tort d'accepter le répit. Le groupe accouche d'une souris, d'une couvée de minuscules souris ... Tandis que le BN se renouvelle et que la mémoire se perd ...

Pierre Eric Tixier, chercheur et auteur d'un ouvrage sur « crise-mutation du syndicalisme », a vu, de l'intérieur, fonctionner la confédération et il a lu les statuts et les travaux du groupe. Son analyse rejoint la majorité des membres du groupe. Voici ce qu'il en dit : « Le nouvel équilibre se caractérise par la **domination de la CE** sur les autres organes de décision » - un peu plus loin : « le **SG domine** rapidement le nouvel exécutif » [la CE] ... et encore plus loin : « la capacité d'intervention du BN est faible ». Il parle de la pauvreté des débats et « du poids de la CE dans la décision »... « Tout au plus le BN joue un rôle d'arbitrage quand la CE est divisée ». Cela s'est produit 4 fois, ajoute Pierre Eric Tixier qui précise : « le perron de l'Elysée, l'adaptation du syndicalisme, la nomination de Chérèque comme préfet, la flexibilité ... le tout dans l'année 1983 ». Statutairement, le BN est l'organe directeur, son rôle s'affaiblit ... Pierre Eric Tixier constate aussi que le rôle du CN dans l'élaboration de la stratégie est faible.

Je peux me consoler d'avoir fait adopter les statuts de 1970 en rappelant qu'à partir de 1984 j'ai tenté de faire bouger la situation et réussi à provoquer la mise en place du « groupe » du BN très critique sur le « centralisme démocratique », système totalement opposé aux modes de

fonctionnement que j'avais connus dans mon département et ma région. Malheureusement, je me trouve « mouillé » car ma région, après avoir négocié des amendements, se rallie, comme je l'ai souvent fait, à Edmond Maire en 1970 ! ... C'est pourquoi Félix Nicolo me répètera à l'envi : « vous avez voulu un roi, vous l'avez » ... quant aux amendements, ils ont été rapidement rognés, supprimés ou oubliés ...

La suprématie de la CE sur le BN s'explique facilement, compte-tenu de l'état des « forces ». D'ailleurs Pierre Eric Tixier en fait l'analyse :

- alors que le BN se réunit 2 jours par mois, 10 fois par an, la CE est confédérale à temps plein : elle se réunit 3 fois par semaine, sans compter les contacts journaliers, les relations de chacun avec le SG, la résidence sous le même toit ...
- il y a un problème de « turn-over » du BN face à la stabilité dans la CE, surtout des SG (Maire, Notat). Alors qu'il faut, dit Pierre Eric Tixier, deux ans d'apprentissage (je confirme) pour pouvoir faire le poids au BN ;
- il évoque aussi la question de la « réactivité » aux événements. Entre les BN, c'est parfois assez dense, je peux en témoigner : « dévaluation du franc, convocation à Matignon ou chez un Ministre, déclaration du patronat ou d'un autre syndicat nécessitant riposte immédiate » ;
- la CE constitue, malgré des désaccords parfois, un « intellectuel collectif » qui seul peut être à l'initiative (le plus souvent) et à la conclusion (le plus souvent) d'un débat¹ ;
- Rappelons enfin que la CE a eu représenté 10 membres du BN sur 31, la proportion est maintenant plus réduite

après une réforme de François Chérèque, mais quand même. Lorsqu'un groupe cohérent représente entre le quart et le tiers d'un organe de direction plus composite il est difficile voire impossible de faire prévaloir une autre logique !

La CE ne perd que lorsqu'elle est divisée. C'est en substance la conclusion de P E Tixier.

On a vécu une période de monarchie constitutionnelle et libérale jusqu'à la succession. Après, on va avoir un pb énorme : le conflit entre cette organisation très centralisée et sa propre base, (jusqu'à ce que le tri se fasse au moment du renouvellement de l'adhésion), entre le congrès et les organes directeurs.

Une coupure est créée avec « les organisations » (les militants intermédiaires et les structures de base sont un peu délégitimés, ils ne peuvent pas prévoir l'orage, et quand ça dégringole...cela explique les incertitudes du congrès, composé, lui, de représentants des syndicats...« *Quelqu'un à la tribune* (JM Pernot) » : « et cela donne Montpellier »

Justement, à propos du congrès de Montpellier, nous devons tout faire pour apporter un éclairage sur les événements sur lesquels nous avons, avec le temps, de plus en plus d'informations.

L'équation est simple : Au congrès de Montpellier, Nicole Notat a perdu tous les votes sur lesquels existait une visibilité. Pourtant, elle est ressortie Secrétaire Générale. Que s'est-il passé ?

Que s'est-il passé vraiment ?

C'est la question que Laurent Berger devrait se poser et à laquelle il devrait trouver des éclaircissements... le constat des faits lui-même est assez accablant.

Jean-Marie Pernot

IL faut quand même dire que les statuts ne vivent pas indépendamment des usages qui en sont fait. Pendant un certain nombre d'années, malgré les statuts de 70, il y a eu un certain nombre des tensions, de débats, qui ont traversé cette organisation, et Pour compléter le tableau dressé par PH il faut ajouter un facteur essentiel. Il y a certes, la person-nalité du secrétaire général relativement autoritaire, mais cela s'est doublé d'une démission des organisations intermédiaires. Comment s'organisait le débat dans la CFTC ? Il n'y aurait jamais eu d'évolution si le débat sur l'orientation de l'organisation n'avait pas été pris en charge par les organisations intermé-diaires, les fédé, les Régions, les UD avec certaines qui marquaient, qui avaient une identité forte, la Chimie, la Métallurgie, l'URI Rhône-Alpes, les pays de Loire, le Nord. C'étaient des grandes organisations qui portaient des orientations et du coup, la confédé, quels que soient les statuts, devait faire vivre tout cela ensemble. Mais au milieu des années 70 les organisations renoncent à la bataille ; très précisément en 1976 après le congrès d'Annecy où la contribution au débat déstabilise la confédération par ce qu'elle pèse, E Maire dit : « vous êtes avec moi ou vous êtes à l'extrême gauche » il a imposé aux organisations de la contribution de poser les armes et elles ont accepté de le faire. Après, j'ai moi-même constaté, lors des CNC, que les organisations qui ne se contentaient pas de faire allégeance mais ouvraient le débat ou pensaient pouvoir peser sur l'orientation générale étaient renvoyés à leurs secteurs professionnels et parfois même déstabilisés. Christian Marquette a connu cela. Ces dérives bureaucratiques ont été rendues possibles, cet usage des statuts a été rendu possible par la démission des organisations intermé-diaires qui ont abandonné à la confédé-

ration le soin de donner en permanence le sens de la marche. On a quelques épisodes après 1986 avec, par exemple, la manifestation à propos de Malek Oussekiné, tout le monde a dit, « bon c'est une erreur passagère » et on est passé à autre chose et cela dans une période qui était décisive pour le repositionnement de l'organisation.

Hugues Bertrand

Il voit dans les gènes de la CFDT sa grande difficulté à penser le politique indépendamment d'elle-même, une incapacité à exprimer, à désigner le politique, son rôle, l'Etat derrière et la façon pour le syndicat d'articuler tout cela. La CFDT s'est transformée en « syndicat-parti » et cela s'est traduit par une période très dynamique de l'orga-nisation. La jeunesse pouvait s'y retrouver. On captait tous les mouve-ments sociaux, tous les débats, par ex le Larzac. C'était une grande richesse et en même temps une grande faiblesse car cela traduisait une absence de pensée sur les rôles respectifs des divers organis-mes. Cela explique, en partie, le passage de l'hyper politisation à l'hypo politisation. Le recentrage avait ce rôle. Il était à la fois une lutte contre l'entrisme de l'extrême gauche mais aussi une lutte contre cette dispersion. La formule auto gestion résumait très bien cette situation

La CFDT, aujourd'hui est l'organisation syndicale qui pourrait redevenir un peu innovante en inscrivant dans son programme la pensée sur la reconstruction de l'entreprise. Comment repenser l'entreprise aujourd'hui.

Jean-Luc Gibou

Deux choses importantes à regarder :

1) Sur le centralisme démocratique de la CFDT, Il évoque le livre de Gérard Adam « le pouvoir syndical » publié en 1983 où il écrit s'il y a une boutique qui est centralisée

c'est bien celle-là ! Plus que la CGT et que FO. C'est important car cela explique un certain nombre de choses derrière, comme l'a aussi souligné Pierre Eric Tixier.

2) Sur le congrès de Montpellier où j'étais présent en tant que représentant de l'URI Aquitaine, je suis d'accord sur ce qui vient d'être dit concernant les conditions de son déroulement, qui n'ont pas été, pour le moins que dire, « démocratiques ».

Il apparaît notamment que le quitus, bien que dissimulé dans une résolution fourre-tout, n'a pas été voté. Un amendement du Syndicat Finances de la Gironde — l'article 100 de condamnation de la politique confédérale suivie depuis le congrès précédent concernant de la résolution — a été voté.

Dans le même temps, les rumeurs de l'époque s'avèrent de plus en plus fondées, concernant les conditions matérielles (déplacement des urnes) de l'élection du Bureau National où certains dirigeants importants, dont Nicole Notat, n'ont pas été élus.

Il faut remonter en 1992 au congrès de Paris, où Jean Kaspar est largement élu, contrairement à Nicole Notat, qui « tire la gueule ». Des pressions diverses et variées vont suivre et aboutir à la « démission » de Jean Kaspar entraînant un malaise important dans la CFDT et la réaction

forte d'organisations (FUC, Interco, URI Aquitaine, PACA, Midi-Py-rénées...). Ce ne sont pas les manœuvres de Montpellier qui vont clarifier les affaires, puisque 6 mois plus tard débute un mouvement social contre la « Réfor-me Juppé », avec ce qu'il en advient.

Sur le réformisme, il a été mis en avant par Jean Kaspar au congrès de Paris. Sert-il de « fond de culture » ou d'« espace de repli identitaire ». A noter que « l'identité réformiste » existe en contre-point de

« l'identité révolutionnaire » (années 20), mais que veut dire aujourd'hui le mot « protestataire » (SUD, CGT...) ?

Le syndicalisme est implicitement réformiste, quelque'il soit, dès lors qu'il se cantonne à « l'horizon borné du trade-unionisme » (Lénine, Que Faire, 1903). Voir Guy Groux « Le réformisme assumé de La CFDT » où il apparaît que ce dernier se conjugue avec un unanimité, qui affaiblit l'organisation elle-même.

Après, il y a la suite. Je souhaite revenir sur un point de la discussion, l'incapacité de la CFDT à porter le politique. On peut se demander aujourd'hui si la nouvelle identité de la CFDT qui s'est substitué à l'autogestion ce n'est pas le réformisme. Cite une enquête du CEVIPOF qui développe aussi ce changement d'identité chez les adhérents et chez les militants. Une forme de pragmatisme, le rapport à l'entreprise, le rapport au politique. Cela a été évoqué, pour la première fois, en 1992 au congrès de Paris avant que Jean Kaspar ne « démissionne ». Il avait parlé du réformisme et tout le monde était contre le réformisme. Donc regarder ce que signifie ce repli identitaire un peu frileux mais qui correspond peut-être à un autre visage de la CFDT.

Michel Noblecourt

Deux remarques sur la discussion :

1) Je ne pense pas qu'on puisse parler d'une « bergeronisation » de la CFDT. C'est vrai qu'elle signe beaucoup d'accords dans les entreprises et au niveau interprofessionnel. Mais elle ne se situe pas dans une simple défense de la feuille de paie. Elle se veut le syndicat qui porte les réformes.

2) Je partage, pour l'essentiel, ce qui a été dit dans la discussion. D'une certaine façon, la CFDT se trouve finalement, indépendamment des problèmes de

management qu'elle n'a pas, dans une situation assez comparable à celle de la CGT. La CGT s'appuyait sur la matrice idéologique du Parti communiste. En abandonnant ses trois piliers et notamment l'autogestion, la CFDT s'est aussi privée d'une armature idéologique. Aujourd'hui c'est un peu l'espérance d'une Europe sociale qui a pris la place du mythe autogestionnaire.

Françoise Crézé

A propos du pilier autogestion, elle revient sur l'affaire LIP qu'elle a suivi de près à Besançon. Il serait intéressant d'aller regarder les archives confédérales car, d'après les échos qui leur parvenaient la confédération était partagée sur cette expérience autogestionnaire.

Martine Guillaume

Elle était secrétaire confédérale à l'époque et peut témoigner que la confédération, et plus encore la fédération de la métallurgie, ne supportaient pas l'existence du comité d'action, qui pourtant occupait une place très grande, et le condamnait. Les secrétaires confédéraux étaient envoyés dans des réunions pour dire que la confédération ne les reconnaissait pas. C'était sur le comité d'action que cela accrochait, pour le reste, le trésor de guerre, il n'y avait pas de problème. Ce qui ne passait pas c'était la critique sous jacente du syndicalisme.

Christian Marquette

Par rapport à l'interrogation sur le réformisme, la CFDT s'en réclame dans la résolution du congrès. Et c'est bien cela son rapport au politique.

Bon, maintenant, il faut chercher à comprendre ce que cela signifie par rapport au réformisme en tant que tel ; car le syndicat peut-il être autre chose que réformiste ? C'est sa vocation d'être

réformiste. Je n'ai jamais pensé qu'il puisse en être autrement.

Mais la CFDT se positionne dans une attitude de pragmatisme intégral. Dès lors qu'il y a des négociations avec le gouvernement ou avec le patronat. On y va, il y a toujours quelque chose à prendre. Je ne vois pas ce que cela apporte de le dire dans une résolution. En fait, une organisation qui ne veut plus se positionner idéologiquement fait un choix idéologique. Ainsi, la CFDT d'avant n'aurait pas choisi le terme de révolutionnaire pour se situer. Cela n'avait pas de signification.

Maintenant, même si j'ai pris mes distances, je m'autorise le droit de réfléchir car ceux qui ont été à la direction d'une organisation sont dépositaires d'une histoire.

Alors, ce qui m'intrigue aujourd'hui c'est comment cette organisation qui se transforme attire un certain type de militants ; c'est le phénomène qu'a connu FO depuis sa création avec tous les courants non communistes à l'origine.

Je vois mal comment cette organisation qui semble être arrivée au bout de son évolution peut évoluer.

Jean Marie Pernot

Quand on parle de réformisme, je ne sais pas dans quelle case on met FO car c'est le syndicat qui incarne la continuation de la tradition du syndicalisme confédéré d'avant guerre. C'est même la CGT de 1919/ 1920 qui dessine le réformisme moderne à travers les 3 piliers définis par Jouhaux : conventions collectives, un socle de droits sociaux fondamentaux et des réformes de structure. Et c'est Bergeron qui pousse à l'abandon du volet de ce réformisme qu'on peut appeler en quelque sorte « social démocrate » en laissant tomber tout le volet réforme de structure. Aujourd'hui l'étiquette de réformiste est brandie par une partie du mouvement syndical pour en

discréditer une autre mais aujourd'hui tout l'arc syndical aujourd'hui est peu ou prou réformiste, à part Solidaires, et encore..., donc c'est une fausse catégorie. Pour la CFDT on peut employer le terme « d'hyper réformisme » qui désigne ceux qui continuent quand les réformistes s'arrêtent ...C'est la question : est-ce qu'on accepte de tout céder ? est-ce que dans la construction d'un compromis il y a une limite qu'on ne dépasse pas ? Regardons les réformistes à l'étranger, les Allemands, les Néerlandais, les Italiens, il y a un seuil qu'ils ne franchissent pas, au delà duquel on ne peut plus signer. C'est là que commence l'hyper réformisme.

Franck Georgi

On arrive au très contemporain tout en essayant de le resituer dans une histoire longue. La CFDT se positionne aujourd'hui dans l'alternative réformiste/protestataire

et non dans l'alternative réformiste/révolutionnaire.

Sur l'affaire LIP, on a vu une méfiance à mesure que le conflit se durcissait avec à la fois une valorisation d'un conflit qui pouvait porter l'autogestion – à ce moment, la marque de fabrique de la CFDT – et une méfiance à l'égard des modes d'organisation : les comités d'action sont regardés avec une extrême défiance. D'ailleurs, la crispation contre l'extrême gauche ne date pas des années 80, elle est déjà là dans le refus des comités de base. En fait, la crainte de la manipulation par le PC s'est transformée en crainte d'être manipulée par l'extrême gauche.

Aujourd'hui, la CFDT n'a pas totalement basculé dans le réformisme de la feuille de paie (il n'y a d'ailleurs pas de risque de ce côté !!), ses militants manifestent aujourd'hui encore la volonté de jouer un rôle social plus ambitieux.

Conclusions du séminaire

Joël Lecoq

On a créé un site *l'Histoire en débat* pour poursuivre la discussion et faire vivre les contributions.

Anne Marie Grozelier

Elle propose une synthèse des points importants soulevés dans la discussion qui pourraient être approfondis :

-sur le rapport au politique : la question de l'autonomie de pensée des syndicats, soulevée par Christian Marquette et la reconstruction d'une pensée par rapport au politique :

- sur la démocratie interne : l'élimination de Jean Kaspar et le congrès de Montpellier ont été évoqués par plusieurs. Il faudrait poursuivre

l'élucidation de ce qui s'est réellement passé,

- sur la démocratie dans le rapport aux adhérents, on a évoqué le conflit Lip qui nous rappelle aussi la question des conditions de travail qui rejoint l'idée de réfléchir sur l'entreprise évoquée par HB.

Beaucoup de demandes ont été faites pour que ce débat soit poursuivi. Dans cette optique, elle invite les intervenants et les participants à rédiger et transmettre des contributions qui développeront leur intervention et des témoignages. Elles permettront de réaliser un compte rendu qui sera diffusé et installé sur le site de *l'Histoire en débat*.

Partie 3

La CFDT: regard croisés

Quid du réformisme ?

par Jean-Luc Gibou

Quelle est la nature de l'évolution de la CFDT ?

par Christian Marquette

Syndicalisme 2.0 – La démocratie et l'action syndicale à l'épreuve des réseaux sociaux, les réponses de la CFDT

par Joël Lecoq

Quid du réformisme ?

Jean- Luc Gibou

Il y a 50 ans en 1964, la CFTC devenait CFDT. Cette déconfectionnalisation n'a pas pour autant fixée l'identité de la CFDT. Celle-ci n'est pas immuable et on pourrait la conjuguer au pluriel. Mais ce ne serait pas satisfaisant en soi, tant les sources ont fait l'objet de débat et d'analyses au cours de ces cinq dernières décennies. Une nécessaire périodisation peut aider à la mise en perspective nécessaire pour appréhender les mutations affectant la CFDT.

Un trait d'union est apparu plus récemment avec l'utilisation du terme « réformiste » à la fois par l'organisation elle-même, les commentateurs, les différents acteurs sociaux. Il apparaît tout à la fois comme vecteur d'identité, d'alliance, mais sans délimiter pour autant des pratiques et des stratégies.

Cette terminologie, aussi vieille que le mouvement ouvrier, voire le syndicalisme, doit trouver selon les contextes des traductions historiques et sociologiques différentes.

Où et comment la CFDT se situe-t-elle aujourd'hui et demain au regard de ces enjeux et de ces défis ?

Aux sources de l'identité CFDT¹

La morale sociale chrétienne, nourrie des encycliques *Rerum novarum* (1891) et *Quadragesimo Anno* (1931), constitue la matrice originelle de la CFTC à sa création en 1919. Elle accompagne la création d'un courant du Christianisme social, né avec

« Le Sillon » sous la houlette de Marc Sangnier avant la première guerre mondiale. Syndicat d'employés, la « prolétari-sation » de la CFTC s'opère à partir de la création de la JOC au début des années 30 et surtout en 1936 et durant la guerre.

Après la guerre, la création d'une minorité « de gauche » et celle de « Recons-truction » entraînent la construction d'une pensée autonome qui va s'appuyer sur le « personnalisme », véritable philo-sophie politique, initiée par Emmanuel Mounier, axé sur la personne, sa dignité et sa place dans la société ; sur la théorisation d'un syndicalisme « techniquement révolutionnaire » et sur le socialisme démo-cratique d'origine néo-fabien.

Quatre axes principaux vont nourrir cette intense réflexion collective.

Tout d'abord, la « responsabilité économique » par la recherche d'une régulation publique importante. Elle se traduit, en 1937, par le « plan de la CFTC, critiqué par certains pour son corporatisme. La participation au CNR, avec la charte qui en est issue, assigne au secteur public un rôle structurant dans une économie en reconstruction. Le rapport de G. Declercq en 1959 sur la « Planification démocratique » va faire valoir un point de vue syndical autour d'un objet entaché de technocratie et de jacobinisme avec des propositions économiques (contrôle des investissements, développement de secteurs industriels ...). La planification régionale issue de la Décentralisation en 1982 en est, d'une certaine manière, l'héritière.

Ensuite, « la place des travailleurs dans l'entreprise » à travers la diffusion de la démocratie dans l'entreprise, dont la clé de voute sera : les institutions de représen-

¹ Pierre-Eric Tixier « Mutations ou déclin du syndicalisme ? le cas de la CFDT » PUF 1995

Guy Groux et René Mouriaux *La CFDT Economica* 1989
 Franck Georgi « L'invention de la CFDT 1957-1970 » ED de l'Atelier 1995

tation des salariés, délégués du personnel en 1936, comités d'entreprise en 1945 dont le rôle sera amplifié en 1982 par les lois Auroux. Dans le même temps, la représentation syndicale en entreprise est légalisée en 1969 avec la création de la section syndicale d'entreprise. Le développement de la négociation d'entreprise, qui au cours du temps aura des niveaux et des espaces multiples va permettre la confrontation, qu'une grande partie du patronat voulait jusque là ignorer.

L'affirmation d'une utopie sociale et/ou sociétale – l'autogestion – notamment à partir de 1968 dans ses différentes versions constitue une tentative de dépassement du vieux clivage réforme/revolution. La référence au «socialisme démocratique et/ou autogestionnaire» peut être considérée comme son pendant «politique» historique et comme un instrument de confrontation programmatique avec les partis politiques de gauche.

Enfin, l'autonomie constitue une donnée fondamentale qui justifie l'existence de l'organisation d'une configuration syndicale pluraliste propre à notre pays. Elle confère au syndicalisme un rôle d'organisateur collectif du monde du travail, des «producteurs» disait-on au début du 20^{ème} siècle.

Elle est censée lui conférer un rôle «émancipateur», par la mobilisation de toutes ses capacités d'action et de réflexion collective.

Le réformisme dans le syndicalisme français : points de repère

Il apparaît dans les années 1919/1920 sous forme de «programme de la CGT». La CGT a orienté son programme autour du développement des conventions collectives,

des droits sociaux fondamentaux (Sécurité sociale...), de réformes de structure (planification, nationalisations de secteurs-clés...). Dans le même temps a eu lieu la scission au sein de la CGT (devenue les «confédérés réformistes») et la naissance de la CGTU («unitaires» révolutionnaires). Une première vague d'institutionnalisation a lieu avec la création du Conseil National Economique, où sont représentés les syndicats et le patronat et qui deviendra après la guerre le Conseil Economique et Social.

La crise de 1929 et son cortège de chômage et de misère, la montée du fascisme amènent la réunification de la CGT au congrès de Toulouse en 1935. Elle s'opère sur des bases réformistes à travers «le programme de la CGT» qui sera le programme économique et social du Front Populaire, dont les réalisations – semaine de 40 heures, congés payés, délégués du personnel, nationalisations – restent gravées dans les mémoires.

Y a-t-il pour autant rupture avec la Charte d'Amiens ? Léon JOUHAUD, Secrétaire général de la CGT réunifiée montre que le débat entre réformistes et révolutionnaires «...nous paraît main-tenant bien dépassé. Les événements ont marché ; l'expérience a porté ses fruits...le syndicalisme n'est plus enclin à pratiquer une coupure entre les réforme qu'il réclame et la transformation sociale qu'il poursuit».¹¹

Les menaces fascistes deviennent de plus en plus fortes. La France entre en guerre en septembre 1939. L'armistice et la création de l'Etat français changent complètement la donne. Le nouvel Etat pétainiste entend promouvoir une «Charte du Travail» corporatiste. Les confédérations CGT et CFTC sont dissoutes. Les réponses

¹¹ "Ce que veut la CFDT" NRF 1937

syndicales ne se font pas attendre avec le « Manifeste des 12 » en 1940 (CGT ex-confédérés et CFTC) et les accords de Perreux en 1943, où ex-confédérés et ex-unitaires se réunifient. La participation de la CGT et de la CFTC au CNR marquent le programme du CNR (Charte du CNR), notamment en matière économique et sociale (nationalisations, sécurité sociale, statut de la fonction publique...).

La naissance de la « guerre froide » entre deux blocs – communiste et capitaliste – avec deux grandes puissances à leur tête bouleverse la fin des années 40. Les communistes quittent le gouvernement en mai 1947. Une nouvelle scission a lieu en 1947 au sein de la CGT avec la création de la CGT-Force Ouvrière qui « continue la vieille CGT ». Les effectifs syndiqués diminuent.

Dans ce moment de l'histoire la pression du PC doublée de la répression du patronat et/ou du pouvoir politique généreront des situations insurrectionnelles. Il n'en sera pas de même en mai 68 où l'on parlera de « freinage » de la part de la CGT et de « prudence » au cours de l'hiver 1995.

La Reconstruction s'opère parallèlement à la réindustrialisation. Les mécanismes de négociation collective sont légalisés avec la loi de 1950 sur les conventions collectives.

La décolonisation de « l'empire français » s'opère avec la fin de la guerre d'Algérie en 1962, sur fond de retour politique de De Gaulle en 1958.

Il faut noter des conflits importants d'ampleur nationale, conduits de manière unitaire en 1953 dans le secteur public, en 1955 dans la métallurgie, en 1963 dans les mines.

L'apparition d'une « nouvelle classe ouvrière »¹¹ et la vivification du débat réforme/révolution tente de prolonger et actualiser le débat au sein du mouvement ouvrier face au « néo-capitalisme ». André Gorz¹² développe les stratégies de « réformes de structure anti-capitalistes, ... qui, à la différence des réformes octroyées d'en haut mais perpétuant la subordination de la classe ouvrière dans les usines et dans la société, sont mises en mouvement par des réformes appliquées et contrôlées d'en bas, reposant sur la capacité d'auto-organisation et d'initiative des masses elle-mêmes.

Dans le même temps, syndicalistes et/ou partis de gauche s'intéressent à la macro-économie autour des enjeux du plan et du type de développement qu'il entend promouvoir.¹³

Les années 70, années d'expansion, s'inscrivent tout d'abord dans les suites de Mai 68, mouvement social le plus puissant depuis 1936. On affirme haut et fort que les luttes sociales » sont la clé du changement, ceci étant accompagné de références à de « nouvelles utopies » en France et ailleurs.

La recomposition politique à gauche s'engage avec la création du Parti Socialiste en 1971, puis les Assises en 1974. Elle conduit la Gauche au pouvoir en 1981. Une nouvelle étape de l'institutionnalisation des relations sociales, avec les lois Auroux, voit le jour.

L'offensive néo-libérale Reagan /Thatcher est menée dès le début des années 80 dans leurs pays respectifs avec leur cortège de

¹ Serge Mallet « La nouvelle classe ouvrière » 1963 réédité en 1969

Pierre Belleville « Une nouvelle classe ouvrière » Editions Julliard 1963

² In « Le socialisme difficile » Ed du Seuil 1967

³ Julien Ensemble « Le contre-plan » Ed du Seuil 1965

dérèglementation et de répression du mouvement syndical. Dans le même temps, la chute du mur de Berlin inaugure la faillite du commu-nisme dans une grande partie de l'Europe et du monde. Un déclin des utopies est-il engagé ?

Les années 90 voient les « réformes (dites) structurelles » devenir les nouvelles thérapies libérales, dont certains organismes, tels l'OCDE se font les porte-paroles. Une variante se fait jour à la fin des années 1990 avec l'apparition d'un réformisme que l'on pourrait qualifier de « social- libéral ». Ce sera la « Troisième voie », théorisée par A. Giddens dans un discours axé sur le « work fare »¹¹

La nouveauté de ces réformes est qu'elles sont promues, en France, à l'initiative des pouvoirs publics et portent sur le cœur des Etats sociaux – protection sociale et solidarité, emploi et marché du travail, relations professionnelles et négociation collective – en individualisant les droits, en privatisant la gestion, en privilégiant le contrat sur la loi, et en ciblant uniquement sur l'entre-prise ... pour réduire les coûts et améliorer la performance dans la concurrence internationale. Ces politiques seront mises en œuvre en Grande-Bretagne et en Allemagne, sous Schroeder, avec les réformes Hartz I et Hartz II, contre le mouvement syndical.

L'« identité réformiste » de la CFDT

Elle ne va pas de soi et l'utilisation de ce qualificatif n'est pas toujours évident lorsque l'on touche à l'identité stratégique de la CFDT jusqu'au début des années 80. Ainsi, Pierre Rosanvallon² dans un article

intitulé « L'identité de la CFDT » conclut : « Le travail de la CFDT vise à former autour d'un projet cohérent une classe ouvrière aujourd'hui déstructurée par la crise. Il consiste au sens propre du terme, à permettre aux salariés de se produire eux-mêmes comme mouvement social. L'autogestion est pour elle une méthode politique ».

Peu de temps après, Claude Sardais^{1 3}, ancien responsable de la Métallurgie de la région parisienne, concluait à son tour un article intitulé « La CFDT, un syndicat venu d'ailleurs » par ces mots : « C'est cela, une organisation de masse et de classe : celle qui ne cherche pas le pouvoir sur les individus mais qui cherche le pouvoir sur les événements, c'est-à-dire sur le temps en respectant les échelles de ce temps. Si la CFDT a un rôle historique, c'est sans aucun doute de mettre en route ce débat avec l'ensemble des travailleurs dans la société ».

En revanche, à la fin des années 70, dès l'annonce du « recentrage », dans sa version « resyndicalisation », un redéploiement des alliances est annoncé... sans implications immédiates. L'opération sera renouvelée à la fin des années 80, avec la « bénédiction de dirigeants du PS, pour un « big-bang syndical » ou un « Front des réformistes » orienté vers la FEN qui éclatera un peu plus tard. Jean Kaspar parle de « réformisme décomplexé » au congrès de Paris, 1992. Des « convergences » à tous niveaux sont plus ou moins expérimentées avec la CFTC, la CGC et le FEN.

En 1995, l'annonce d'une réforme de la protection sociale par le Premier Ministre voit la Secrétaire Générale, Nicole Notat, déclarer « qu'elle va dans le bon sens » et

¹ workfare (littéralement travailler pour le bien-être, en anglais) est une aide sociale des Etats Unis apparue dans les années 70, qui prévoit que les bénéficiaires, aptes au travail, doivent travailler en échange.

² Esprit avril 1980

³ Les Temps Modernes mai 1982

un puissant mouvement social se déclenche, certes divisé, mais capable de paralyser le pays.

1997, le contexte politique a changé, la gauche revient au pouvoir. Elle légalise les 35h et une politique de l'emploi offensive. Une refondation sociale-(libérale) tend à devenir un horizon où le « tout contractuel » doit remplacer le « tout légal » avec des tensions internes importantes, conjugué à un investissement paritaire tous azimuts.

2003 et la réforme des retraites inaugurent un nouveau cycle par une crise interne et la perte d'un tiers des effectifs de syndiqués. Le réformisme rime avec l'impatience pour « redonner forme à la société »¹. (François Chérèque).

Ceci n'empêchera pas la CFDT d'être un des acteurs majeurs de mouvement sociaux à caractère inter-syndical et national, notamment contre le CPE et pour l'emploi des jeunes en 2006 et celui sur la réforme des retraites (version Sarkozy) en 2010.

Pour le 40^{ème} anniversaire de la création de la CFDT, une tribune² signée de 25 anciens dirigeants pose un certain nombre de questions, et notamment celle du sens du réformisme, car « De quel réformisme s'agit-il pour la CFDT ? Son engouement s'inscrit-il dans un combat de transformation ou de progrès ou n'est qu'un maigre amortisseur social des droits des salariés. Le réformisme de la CFDT est à la croisée des chemins. Il penche pour l'heure du côté d'un social qui se contracte et dont les contreparties sont mal comprises ou jugées insuffisantes. Sans doute pourrait-il en être autrement avec un poids accru des acteurs

syndicaux et une autre conception du progrès et de la justice sociale »

On peut également poser la question : « Réformisme de la CFDT, de quoi parle-t-on au juste ? »³, les auteurs de l'article, dont Pierre Hureau ancien secrétaire national de la CFDT, explicite les termes du débat : « ... Dans le langage syndical, la référence à ce terme a été largement évolutive, mais il ne représente pas comme dans le passé la base d'un clivage fondamental entre les confédérations ... »

Questions pour l'avenir ?

L'utilisation du qualificatif « réformiste », qui va émailler le discours de la CFDT de manière plus ou moins régulière, s'inscrit dans deux registres. Un registre d'explicitation du terme réformiste et dans le contexte du capitalisme mondialisé, où malgré la crise qui perdure, le libéralisme n'a pas dit son dernier mot. Il peut servir de ciment pour le renforcement du « patriotisme d'organisation » et ce pour être un acteur incontournable et la 1^{ère} organisation syndicale de salariés de ce pays. Un registre de reconfiguration du mouvement syndical dans notre pays, plus que jamais divisé et plus encore éclaté. Avec huit organisations, dont cinq sont reconnues représentatives, nous nous payons un « luxe » qui n'existe nulle part ailleurs en Europe.

Le nouveau préambule et l'article 1^{er} des statuts adopté au congrès de Marseille, en juin dernier, toilette, 50 ans après, ceux adoptés au congrès de 1964. Il affirme la nature du syndicalisme CFDT, celle d'un syndicalisme de transformation sociale par la réaffirmation des droits fondamentaux (droit à un emploi, à un revenu...), une démarche d'émancipation individuelle et

¹ François Chérèque « Réformiste et impatient » Ed du Seuil 2005

² Le Monde « questions à la cfdt » 17 avril 2004

³ Revue Mouvements janvier-février 2006

collective, une conception de la laïcité et de la lutte contre les discriminations et le respect des opinions. Il réaffirme l'indépendance vis-à-vis de tous les pouvoirs dont l'Etat et précise les missions du syndicalisme et toutes ses formes d'expression.

Le syndicalisme est un contre-pouvoir, mais aussi une force de proposition, d'influence et d'action ; il initie une conception constructive du dialogue social, conçu comme voie privilégiée de la confrontation. La démocratie sociale complète et prolonge la démocratie politique.

S'agit-il d'un « réformisme assumé », d'une « conversion réformatrice », ou encore d'un « l'hyper-réformisme »¹¹ ? Quatre pistes de lecture peuvent nous aider à cerner ces mutations.

Le rejet des grandes idéologies, voire des utopies (autogestion) et la focalisation sur les valeurs questionne la place du libéralisme à la fois comme philosophie politique, et comme doctrine économique dans le corpus idéologique de la CFDT.

L'amplification de « la crise », surtout depuis 2008, remet en cause les politiques et entraîne des dégâts économiques et sociaux importants – austérité, montée des populismes... – nécessitant des réponses à la hauteur des enjeux.

La signification et la portée d'une stratégie fondée sur le « tout contractuel » et du « tout entreprise » dans le système français de relations sociales induit la mutation des pratiques, notamment dans l'entreprise (pragmatisme) et un autre rapport aux

autres organisations syndicales (unité d'action).

Le fonctionnement de la démocratie interne a pu générer le développement récent d'un unanimité très fort, susceptible d'affaiblir l'organisation dans certains contextes.

Au-delà du mot-valise, le terme de réformisme peut servir de « fond de culture » et/ou d'« espace de repli identitaire », car dans tous les cas, si la force collective du syndicalisme dépasse « l'horizon borné du trade-unionisme » (Lénine, *Que faire*, 1903), il est donc bel et bien réformiste.

¹¹ Guy Groux, Martine Barthélémy, Claude Dargent, Henri Rey « Le réformisme assumé de la CFDT, Presses de Sciences-Po 2012

Cécile Guillaume (sous la direction de) « Sociologie d'une conversion réformatrice » PU de Rennes 2014

Jean- Marie Pernot « Démocratie sociale ou corporatisme ? » document IRES 2012

Quelle est la nature de l'évolution de la CFDT ?

Christian Marquette

La situation dans laquelle nous nous trouvons pour débattre de la CFDT est un peu paradoxale.

Voilà 50 ans qu'après 10/15 années de réflexions et de débats se tenait un congrès appelé à ratifier un changement d'importance qu'était l'invention de la CFDT.

Mais, 50 ans après, à la suite de nouvelles évolutions, cette même CFDT en est maintenant à ratifier des orientations qui semblent l'engager dans une voie différente si ce n'est contraire.

La formule lancée par la CFDT dans les années 80 « Le monde change, changeons le syndicalisme » viendrait-elle inverser une formule qu'auraient pu adopter les groupes Reconstruction « changeons le syndicalisme pour changer le monde ».

A la fin de mon mandat de Secrétaire Général de la chimie, j'avais acquis la conviction que la CFDT pouvait bien s'être engagée dans une évolution majeure. Cependant une question n'a ensuite cessé de me tarauder jusqu'à des temps récents. Certes, c'est une évidence que la CFDT change mais quelle est donc la nature de ces changements ? S'agissait-il d'une simple adaptation aux réalités nouvelles que nous connaissions ou bien d'une évolution touchant à l'identité même de la CFDT de 1964 ?

Très précisément, je me demandais donc si les changements à l'œuvre dans la CFDT, ne venaient pas affecter le principe d'autonomie de pensée et d'action qui, de mon point de vue, est au fondement même du syndicalisme CFDT tel qu'il s'était

construit sous l'impulsion des militants des groupes Reconstruction avec cette idée du syndicalisme que je partageais pleinement et qui suscitait mon engagement dans la chimie CFDT.

C'est la question de la démocratie syndicale qui m'a fait reprendre ces interrogations, voilà 3/4 années, et qui m'a conduit aux quelques réflexions que je livre à nos débats.

Un détour pour mieux saisir la portée du principe d'autonomie

L'Émergence du terme « démocratie sociale » ne manquait pas d'attirer mon attention tant il revenait sur le devant de la scène et dans les discours de responsables d'alors de la CFDT. Comme cela a toujours été chez moi une véritable manie, je me suis donc plongé dans l'histoire, dans les documents nombreux de ma bibliothèque, pour comprendre de quoi il avait bien pu tourner dans le passé et par-delà donc de l'actualité immédiate.

Et pour commencer, principe d'auto-nomie oblige et auquel je tiens tant, je me suis reporté aux Cahiers Reconstruction. J'ai pu constater que ce terme de démocratie sociale ne manquait pas d'y figurer. C'est l'un des articles de Paul Vignaux, d'octobre 1956, repris et remanié deux ans après, qui a le plus retenu mon attention, parce qu'offrant sur le sujet de plus larges développements. Ce papier a pour titre « La condition du syndicalisme français cinquante ans après la charte d'Amiens ». Dans cet article, Paul Vignaux commence par préciser que « ce terme (de démocratie sociale) présente une double signification :: un sens faible qui correspond à l'usage courant du qualificatif « social » et un sens

fort dont la détermination permet de comprendre quel problème le pouvoir politique pose au mouvement ouvrier ». Et, précise-t-il, c'est cette seconde signification qui a été élucidée par Georges Burdeau, notre plus profond théoricien de l'Etat. Chez cet auteur, la démocratie sociale est perçue comme devant prolonger la démocratie politique puisqu'il s'agit d'étendre le principe démocratique à un domaine nouveau, le domaine de cette société économique que l'état libéral même, fondé sur le suffrage universel, abandonnait à son fonctionnement autonome. Dès lors, précise Vignaux, l'objectif se situe au-delà de la législation sociale.

Le problème posé par la démocratie sociale concerne le pouvoir, un pouvoir dans lequel puissent s'installer les volontés populaires, celles que peuvent constituer elles-mêmes les organisations du monde social et économique. Dans son ouvrage « La démocratie » publié cette même année 56, le constitutionnaliste Burdeau observait que la démocratie classique n'admettait comme légitime qu'une seule volonté : celle de la nation formulée par ses représentants. Aujourd'hui, expliquait-il, il y a deux volontés : celles du groupe et celle des gouvernants. C'est là un phénomène capital que ces « pouvoirs de fait » c'est-à-dire ces forces que suscitent les groupements dont la formation répond à un certain but voulu par leurs membres. Autrement dit, pour l'auteur, il importe de reconnaître pour un élément essentiel d'une démocratie moderne le syndicalisme comme une forme autonome.

De telles interrogations concernant la transformation de l'Etat dans le sens d'une démocratie sociale se trouvaient très tôt développées dans notre histoire et cela en termes très similaires. En effet, sous

l'émergence du syndicalisme, dès les débuts du siècle dernier, un certain nombre d'hommes politiques républicains considérant que l'heure était venue d'entrer dans la voie des réformes sociales fondèrent un regroupement qu'ils intitulèrent « Comité de la Démocratie sociale ».

Le comité tomba dans l'oubli mais pas l'idée concernant la question de la transformation de l'Etat dans les sociétés modernes. Un groupe comprenant des socialistes, des syndicalistes, des juristes et des constitutionnalistes de premier plan ne manqua pas de prolonger les réflexions autour de la question de la démocratie sociale. Les uns invitaient à reconnaître que les groupes professionnels constituaient des organes de coordination sociale instituant un nouveau type de souveraineté. Les autres plaidaient pour que soient consacrées de nouvelles fonctions sociales du syndicalisme. Des constitutionnalistes parmi les plus prestigieux s'inscrivaient dans une perspective identique en s'opposant fermement à ceux qui voulaient y voir là une mise en cause de la souveraineté nationale ou bien une forme de corporatisme. En particulier Léon Duguit pour qui le parlement ne sera représentant du pays qu'à la condition de comprendre les deux éléments qui le constituent : l'élément individuel et l'élément collectif.

En bref, ce qu'il m'importe d'observer, à la suite d'auteurs comme Alain Chatriot ou Pierre Rosanvallon, c'est que ces idées ne font pas simplement que s'ancrer dans la société et constituer une sorte de référentiel. Ces idées vont aussi et surtout donner lieu à maintes réalisations, tant venant du monde politique que du monde syndical. Tout particulièrement dès 1918, se

multiplient et se succèdent les projets de rénovation des cadres de la vie politique.

C'est en 1919, la création par la CGT et 3 autres fédérations d'un Conseil Économique du Travail indépendant de l'Etat. De 1924 à 1940 la constitution du Conseil National Économique dont notre actuel Conseil Économique et Social sera l'héritier.

C'est aussi comme autre forme de concrétisation les réflexions et propositions relatives à la planification. Une idée de plan qui émerge dans la CGT, là encore à la fin du premier conflit mondial, et sans attendre le développement du mouvement planiste des années 30. La CFTC de l'époque, plus timidement, cherchant elle-même à proposer ses propres propositions en ce domaine. Et c'est bien évidemment, plus récemment, les réflexions de la CFDT concernant « la planification démocratique » qui constituera l'un des fameux « piliers » qu'elle adopte aux côtés de la socialisation des moyens de production et de l'autogestion.

Dernier aspect, non moins important à souligner, celui de la formation. À lire les histoires du mouvement ouvrier, comme cela a été longtemps mon cas, on pourrait penser que très tôt le syndicalisme a organisé des dispositifs de formation syndicale à destination de ses militants. En fait, une confusion entre formation professionnelle et formation syndicale est trompeuse.

Si dès 1919, le Professeur Charles Andler, militant socialiste par ailleurs, élabore sur une centaine de pages un projet « d'Institut du travail dans nos universités » pour une haute formation ouvrière, cela ne sera pas relayé par le syndicalisme. L'Union des syndicats confédérés de la Seine met en place en 1922 une université du travail.

Mais il faudra attendre les années 30 pour que les débats engagés par des syndicalistes, proches du mouvement planiste, et ce n'est pas un hasard, débouchent sur la mise en place, par la CGT, de son Institut supérieur ouvrier.

J'en viens donc à la question de l'autonomie.

Ce que je retire tout principalement de mon parcours dans le temps, c'est que par derrière la signification forte de la démocratie sociale, c'est-à-dire une démocratie qui prolonge la forme politique traditionnelle en faisant une place d'importance aux organisations sociales et économiques, en particulier au syndicat. C'est bien que, par-delà ces formes, se trouve posé un principe, une valeur forte qui est celle de la reconnaissance d'un principe d'autonomie. Une autonomie forte, c'est-à-dire qui est bien autre chose que cette autonomie le plus souvent invoquée et ne porte que sur l'autonomie d'idées ou de relations avec les partis politiques (voir aussi une neutralité comme semble l'avoir aujourd'hui adoptée la CFDT). Une autonomie qualifiée d'autonomie de pensée ou parfois de décision par crainte que l'expression autonomie de pensée de par son ambition laisse supposer qu'une pensée puisse s'élaborer en vase clos lorsqu'elle implique un contact avec d'autres, et comme Marcel Gonin le précisait, soit en opposition, en conflit, mais toujours dans une critique réciproque.

Une autonomie que les auteurs des Cahiers Reconstruction qualifient de complète, marquant de la sorte « le refus d'être rejeté au rang de représentants de simples intérêts particuliers face à un représentant souverain de l'intérêt général ». L'autonomie de pensée n'étant effective que si le syndicat

est reconnu dans sa capacité à développer un point de vue qui lui est propre, non seulement concernant son domaine direct d'intervention, mais aussi sur les questions sociétales relatives aux choix politiques, économiques et sociaux. Ce qui suppose des lieux ou des institutions spécifiques ou encore des procédures, institutionnalisées dans lesquelles, reconnu comme un égal, il peut exposer, confronter ses propositions d'orientations à celles des autres acteurs et représentants de l'Etat. Cette autonomie suppose ainsi que le syndicat soit pleinement reconnu dans la capacité d'expertise qu'il forme dans ses propres rangs.

On pourrait apporter d'autres précisions mais ainsi il me semble que cela permet déjà de prendre la mesure du principe d'autonomie dont pouvait se revendiquer la CFDT ou plus largement un syndicalisme dit « de proposition ».

J'en viens à ce qui pourrait en quelque sorte constituer la conclusion de mon propos.

Au long de son ouvrage « le peuple introuvable » Pierre Rosanvallon nous montre comment depuis près d'un siècle l'idée de représentation socioprofessionnelle n'a cessé de resurgir périodiquement. Toutefois, les années 1980 marquent un tournant, les piliers de la « démocratie d'équilibre » se sont affaiblis peu à peu. Si aucune des institutions n'a été formellement démantelée, les procédures associant des corps intermédiaires à la décision publique ont perdu l'importance qu'elles avaient auparavant acquise.

Pour ma part, j'ai tendance à penser que, par-delà d'autres considérations, c'est là très certainement la cause première qui a conduit la CFDT à abandonner ses fameux

trois piliers. Paradoxalement, ce serait donc au moment même où la CFDT parachève son évolution et stabilise son positionnement idéologique que le référentiel sociétal sur lequel elle s'appuyait se dérobe sous ses pieds.

Le problème majeur, me semble-t-il, c'est qu'en ne reprenant pas ses réflexions pour les réactualiser, en ne le pouvant pas, ou en ne le voulant pas, ce qui se trouve ainsi gommé ou passé par pertes et profits, c'est ce qui plus fondamentalement encore que ces concrétisations que constituaient les trois piliers, ce qui est délaissé, c'est le principe même d'autonomie complète. À cet égard, le projet de résolution générale du prochain congrès confédéral me semble tout à fait significatif. A bien le lire, force est de constater que, concernant le rôle souhaité de l'Etat, la CFDT ne fait guère de concession au libéralisme ambiant. LA CFDT souhaite que l'Etat se réinvente pour assurer toutes ses responsabilités et développe son action visionnaire et anticipatrice dans tous les domaines et attribue à celui-ci nombre de fonctions similaires à celles envisagées par le passé. Mais paradoxalement, dans son long chapitre dévolu à la démocratie sociale, rien ne se trouve en rapport avec ces exigences concernant l'Etat et ses attributs. Manifestement la conception développée actuellement par la CFDT correspond plus à la signification faible pointée par Paul Vignaux qu'à cette conception exigeante et ambitieuse qu'elle s'était efforcée de définir et de concrétiser voilà 50 ans. Comment même, dans un tel cadre, parler encore d'autonomie de pensée ?

Pour finir, en pastichant certaines formules, je dirai que « trop peu d'autonomie tue le principe d'auto-nomie ».

Syndicalisme 2.0. - La démocratie et l'action syndicale à l'épreuve des réseaux sociaux - les réponses de la CFDT

Joël LeCoq

Le syndicalisme s'est constitué au 19ème siècle, surtout en Europe, dans le combat pour organiser la classe ouvrière comme entité autonome face à la classe des propriétaires des moyens de productions. Les formes d'organisations syndicales trouvées à l'issue de débats intenses portaient sur les rapports entre les sociétés mutualistes, les partis socialistes, les corporations professionnelles, les moyens d'actions, la dimension nationale et internationale de l'action syndicale.

Dans le courant du 20ème siècle, différentes voies ont été pratiquées suivant les pays, les continents, pour aboutir à différentes formes de syndicalisme, façonnés par les débats idéologiques, les événements historiques, les mouvements sociaux, les débats sociétaux, les lois et réglementations nationales, mais aussi européennes et internationales...

Dans ce creuset, le syndicalisme français s'est construit jusqu'au fractionnement que nous connaissons aujourd'hui. Par la Charte d'Amiens, il n'a pas choisi de prolonger l'action des partis politiques, ni de fusionner avec le mouvement mutualiste. Il a été confronté aux grands débats idéologiques, socialisme, christianisme, communisme, fascisme, décolonialisme, mondialisation libérale. Il a affronté des guerres. Il été également porteur des traditions du peuple français depuis 1789 en engageant de forts mouvements politiques ou sociaux : 1936, 1968, 1995...

Le syndicalisme français a été également façonné par la loi :

- le droit de grève individuel garanti par la constitution, l'élection des représentants du personnel, la procédure d'extension des accords, ont eu pour effet de favoriser l'influence électorale plus que l'adhésion
- la fixation par la loi du pluralisme la représentativité interprofessionnelle, les élections en entreprise ont favorisé largement la représentation multiple ...

Ce creuset a largement déterminé l'organisation du syndicalisme français dans son ensemble. Pourtant cette histoire commune n'a pas empêché l'émergence de structurations différentes entre les différentes confédérations ou unions interprofessionnelles françaises. Elles accordent plus ou moins d'autonomies aux structures intermédiaires et d'entreprises.

Le schéma de prélèvement des cotisations est significatif. Alors que traditionnellement les structures de bases encaissent et prélèvent les cotisations, gardent les quoteparts et transmettent le surplus aux organismes supérieurs, la CFTC/CFDT a mis en place dès 1949 un système centralisé des cotisations, le SCPVC, qui ventile les quoteparts garanties aux différents organismes.

Complété par le prélèvement auto-matique des cotisations, ce système se révèle efficace pour maintenir et développer l'adhésion malgré une fragmentation et la précarisation de plus en plus prononcée du salariat. Il se révèle plus efficace pour maintenir l'adhésion malgré le changement de situation ou d'entreprise. Mais il aussi réduit le pouvoir des structures de base appelées à déléguer par le congrès le pouvoir aux 36 membres dont 8 représentant la commission exécutive, du bureau national, organisme décisionnaire en matière de signature d'accords.

Ce système décisionnel indépendant d'ailleurs du système de prélèvement des cotisations est générateur d'une dissociation entre les décisions et la base, ou du moins une partie d'entre elle, comme l'a montré la crise de 2003, après l'expression de l'apriori favorable de la CFDT à la réforme des retraites validé en urgence par le Bureau National. Cette décision a provoqué des départs et des incompréhensions.

A la suite de cette crise différentes inflexions ont été réalisées à la CFDT, citons notamment les 40 débats et l'ouverture du bureau national à des structures qui en étaient exclus pour cause de désaccord idéologique.

Les 40 débats ont permis aux membres de la commission exécutive de la CFDT de rencontrer les militants de l'ensemble régions et des fédérations et de débattre avec eux de la position de la CFDT, en particulier sur les retraites. Elle a permis de mesurer l'écart et d'infléchir un peu la ligne. La volonté de la CFDT d'aller jusqu'au bout de l'action lors de la réforme de 2008, n'est pas étrangère non plus à la consultation systématique des secrétaires de fédération et de régions lors de cette réforme.

Cependant ces mesures de consultations n'ont pas été inscrites comme une obligation statutaire. Même des propositions plus restreintes comme celle de consulter systématiquement le Conseil National Confédéral, organisme représentant toutes les Fédérations et Régions, en fonction de leur nombre d'adhérents, pour les accords les plus importants, n'ont pas été retenues.

La revitalisation de la démocratie à l'intérieur du syndicalisme est pourtant un enjeu fondamental. Il n'est plus seul sur le terrain de la lutte sociale. Il est confronté aux associations, aux Organisations Non Gouvernementales, qui dépassent leur champ d'intervention social et environne-

mental pour inter-venir sur le terrain social avec des formes d'organisations et des méthodes d'action différentes. Recherches de fonds, actions thématiques, médiatiques, campagnes ponctuelles percutent le travail permanent basé sur l'adhésion et l'action revendicative quotidienne.

Depuis le début des années 2000, la société est aussi largement transformée par les réseaux sociaux, le web 2.0. Ces techniques simplifient l'utilisation d'internet en permettant de diffuser largement et instantanément les idées, l'expression et la capacité d'initiative citoyenne (mais aussi la désinformation manipulatrice), en développant l'interactivité. L'internaute ne reçoit pas seulement l'information, il réagit, commente, rediffuse, peut-être à l'initiative.

Ces instruments sont utilisés par le syndicalisme, mais ce ne sont pas que des techniques. C'est aussi une philosophie de l'action qui se développe à l'opposé de l'action syndicale. L'action syndicale procède de la verticalité une base, un sommet, l'adhésion, l'action collective. Les réseaux sociaux sont horizontaux et fluides, n'importe quel individu peut prendre une initiative qui rencontre un écho chez d'autres individus, ou pas. La somme des publications peut contribuer à changer le monde, en bien ou en mal.

Le syndicalisme ne peut pas se limiter à utiliser les réseaux sociaux sans comprendre à quel point ils changent la perception du citoyen face au monde. Ils donnent à chacun la capacité d'être acteur, en même temps qu'ils décuplent la possibilité de se faire manipuler.

Il ne s'agit pas de se saborder en abandonnant la nécessité d'une élaboration collective au profit d'une illusion manipulatrice. L'action quotidienne, l'action collective, le débat contradictoire de vive voix, le vote, la représentation aussi perfectible qu'ils soient sont indispensables

au fonctionnement de la démocratie. Pour autant aucune organisation ne peut ignorer la nécessité de l'expression individuelle, au-delà de l'élection périodique de responsables mandatés.

Le web 2.0 permet cette expression, et le syndicalisme doit nécessairement faire évoluer son fonctionnement pour la prendre en compte. Ainsi on pourrait susciter l'expression des adhérents et des salariés avant chaque décision importante, introduire dans le processus de décision un panel d'adhérents tirés au sort et renouvelable chaque année qui pourrait donner un avis consultatif pour les décisions importantes, donner plus de pouvoir au Conseil National dans le processus de décision, rendre publics certains débats clés au Bureau National.

On peut craindre un risque de paralysie et de pagaïe mais c'est aussi ce que disent

ceux qui défendent la nécessité de « gouverner sans le peuple ». Le risque est réel si on ne maîtrise pas le processus. Mais le risque peut être circonscrit si l'on s'en tient à des principes clairs : chacun doit s'exprimer mais la décision doit toujours être l'expression de la majorité définie par la représentation élue.

Le syndicalisme 2.0 ne peut plus fonctionner comme au temps où les nécessités du collectif reléguaient l'individu au second plan. Le syndicalisme doit revisiter son fonctionnement démocratique pour affronter le capital mondialisé du 21ème siècle. C'est d'autant plus vrai pour la CFDT que celle-ci a réussi une transformation organisationnelle efficace pour agir dans un cadre précarisé, mais moins soumis au contrôle des structures de base.

Partie 4

**La CFDT à l'épreuve de la démocratie :
le congrès de Montpellier en 1995**

De Strasbourg à Montpellier ... l'imposture

Maire Kaspar Notat : la crise de légitimité

Que s'est-il passé à Montpellier ?

**Tricherie supercherie : le témoignage d'un ancien membre
du Bureau National**

Le témoignage d'un anonyme

par Pierre Héritier, Anne-Marie Grozelier, Jean-Claude Aparicio

Maire Kaspar Notat : la crise de légitimité

Jean Kaspar pensait avoir fait le plus dur lorsqu'Edmond Maire lui donna l'accolade au congrès de Strasbourg : il était le nouveau secrétaire général de la CFDT. Son parcours final ne fut pas de tout repos. Il eût peu de temps pour goûter aux délices de la fonction et, dès son installation, il subit un travail de sape de son entourage : notre secrétaire général est incompetent... disaient certains membres de son équipe ! Au travail de sape succéda un véritable travail de harcèlement pour le pousser à la démission, quelques mois seulement après un Congrès où il avait été réélu sans problème. Un véritable putsch qui éclata au moment où la CFDT était en campagne pour les élections pru-d'homales. Le choix de la période est le signe d'une préparation professionnelle qui ne laisse rien au hasard : les auteurs du coup de force connaissaient bien l'attachement des militants au drapeau CFDT, leur légitimisme. Ils savaient que dans une période où se joue le score d'une partie importante pour l'organisation personne n'irait prendre le risque de monter au créneau au risque d'affaiblir l'organisation. Calcul cynique qui va coûter cher aux dirigeants quelque temps plus tard : lors du congrès de Montpellier les militants de la CFDT montreront qu'ils n'ont pas la mémoire courte !

Mais pour bien comprendre comment fonctionnent les jeux d'appareil, il convient de remonter au congrès de Bordeaux, et même à l'avant congrès.

Le congrès de Bordeaux

La cote de Maire n'était pas bonne à l'intérieur de la maison CFDT : les militants laissaient échapper leur lassitude, certains membres du BN leur enviaient de changement (« Bordeaux, ce sera le congrès de trop »),

parfois certains membres de la CE confiaient leur impatience de façon imprudente en présence de journalistes. Après Bordeaux, la succession devient « la question » parfois au détriment des questions de fond qu'elle soulevait.

Avant le congrès j'avais décidé de ne pas me représenter pressentant le risque d'isolement après le départ de Pierre Hureau et de dérive de l'organisation après Maire. Les délais passés de quelques minutes (les candidatures à la CE doivent être déposées dans certaines conditions) mon téléphone sonne : c'était Edmond Maire qui me demande de passer le voir. Il m'a convaincu de remplir le papier et, à côté de ma signature, j'ai écrit une mention qui marquait le caractère particulier de ma démarche. Je n'ai pas pris de photocopie mais je sais qu'il serait facile de la consulter aux archives confédérales !!!

La discussion avec Maire était très encourageante et tonique. Je m'étais beaucoup impliqué, de façon discrète dans la préparation de ce congrès, tout comme Christian Marquette, car je pensais être en phase avec Edmond que je sentais irrité par les excès de nos ultras. Je sais qu'Edmond a parlé de cet épisode à au moins un membre du BN. Mais pas seulement ! A peine revenu à mon bureau, je vois débarquer deux camarades : Nicole Notat et Albert Mercier qui m'assurent de leur soutien et me couvrent d'éloges. J'étais surpris que Kaspar ne se manifeste pas : j'ai compris plus tard qu'il n'était pas dans la confidence. Beaucoup plus tard, j'ai compris le sens de cette scène : Albert et Nicole me disent que je suis des leurs, qu'ils ont confiance en moi à tout point de vue. Cela constituait sans doute un deal d'autant moins surprenant qu'il m'était arrivé d'être critique sur Jean et de reconnaître la rigueur de Nicole. Mieux même, je m'étais retrouvé plus d'une fois proche d'elle et je crois que

cette proximité était réelle. Tout au début en tout cas. Nul doute que mon ralliement à Jean Kaspar n'ait troublé la mise en scène. Mais avant, j'ai goûté aux délices d'une situation assez confortable tout en ayant le sentiment d'être utile.

D'ailleurs cette confiance dont je jouis-sais allait se traduire par une proposition « lourde » d'Edmond Maire : le secteur organisation, poste pour la première fois cumulable avec la fonction de trésorier m'était proposé.... Comme je m'inquiétais du sort réservé à la macro économie : « tu feras aussi la tutelle de la nouvelle responsable qui débarque à un niveau confédéral sans expérience à ce niveau-là. Et il en rajouta sur le fait que j'aurai un informateur privilégié : « tu sauras tout de nous ». Je refusai, mais rien ne laissait présager qu'il me demanderait de partir. Seuls les naïfs pourraient croire tout ce qui s'est passé après Bordeaux est en lien avec l'affaire Kaspar/Notat.

Après le congrès de Bordeaux, la maison bruissait de rumeurs, de scénarios hypothétiques, de calculs sur la succession. Mon champ d'activité avait été raboté : j'avais conservé la macroéconomie mais l'emploi était passé chez Nicole ! Il ne me restait qu'un bureau d'études ! Une situation dont je me suis accommodé car elle me laissait plus de temps comme dirigeant généraliste. Mais au début je n'étais pas content. Tirant profit de ce malentendu, Nicole me propose de déjeuner tous les deux sous prétexte de dissiper le malentendu ... le but était de me sonder sur la succession et de voir si elle pouvait pactiser avec moi. Le repas se tient à la « Vielleuse » tout près de la confédération. Elle me propose de reconstituer mon « secteur » et d'abandonner une part de son champ d'activité. Bien sûr, en arrière-plan, la succession. Mon choix était fait : les militants, les

organisations, fédés et régions, voulaient Jean Kaspar. Par ailleurs j'avais des réserves de plus en plus fortes sur les positions de Notat et sur sa conception ultra centraliste de la démocratie. Je lui dis sans ménagement que mes réserves étaient politiques sur les positions et sur son « verticalisme descendant » : une expression que j'avais souvent utilisée en réunion où les choses étaient alors dites avec humour... Elle a compris qu'elle s'était trompée sur mon compte. J'étais devenu un ennemi sur la route du pouvoir ... et le débat sur la succession devait être tranché rapidement ! Mon sort était scellé car Maire ne voulait pas de Kaspar... Mon texte à la conférence de rentrée en 1986, ma position sur les petits boulots, mes positions et mon attitude, en interne sur le mouvement étudiant (époque Devaquet) n'arrangèrent pas les choses mais l'essentiel tenait à mon opposition à Notat et surtout à mon ralliement à Jean Kaspar.

Le congrès de Strasbourg

Parallèlement, Maire avait organisé une pseudo-consultation pour savoir s'il devait partir et anticiper son départ. Rigolade : la majeure partie des responsables voulaient son départ et tout le monde le savait, mais pas de départ anticipé. En fait il voulait sonder chaque membre du BN (21 membres hors CE) sur la faisabilité et les conditions d'une candidature Notat. Il rencontra aussi les responsables de fédérations et régions non membres du BN. Aucun doute Notat ne passait pas et il ne pouvait compter sur moi pour convaincre mes copains du BN, tous partisans de Jean Kaspar. Alors il fallait que je dégage et tout faire pour décourager Kaspar. Le combat changea d'âme comme dirait Victor Hugo et l'espoir (momentanément) changea de camp ! Maire fit une tentative auprès de moi pour

parler de mon reclassement : cela se passe ainsi dans les régimes monarchiques ! Au passage curieuse interprétation des statuts, pourtant déjà porteurs du « centralisme démocratique » ! Bien sûr, je ne donnais pas suite et je ne saurai jamais ce que -ni combien- j'ai perdu ! Mais c'est vers Kaspar que vont porter les approches malveillantes !

A ses amis régionaux J.Kaspar va raconter fidèlement ce qui s'est passé, cela je l'ai appris plus tard. J'ai d'abord trouvé J.Kaspar en miettes à la sortie d'un colloque, à peu près 8 mois avant le congrès de Strasbourg. Il s'agissait d'une célébration décalée du 8 mars : nous avions entendu Simone Veil, une syndicaliste suédoise de LO et j'étais ressorti assez en forme de cette réunion tonique. Avec Jean, nous étions ressortis tous les deux et j'ai compris qu'il voulait me parler. Aussitôt, nous avons pris rendez-vous pour un dîner. Déjà à chaud il m'avait dit l'essentiel. « Ils » voulaient le faire partir et lui s'interrogeait sur son départ de la confédération. Il avait été convoqué devant des « commissaires politiques », cinq membres de la CE sans mandat et sans légitimité sinon l'expression brutale du rapport de force. Il a supporté des propos insultants visant à le déstabiliser. Après notre dîner - nous avons fait une sorte de deal - il leur a confirmé son intention de se présenter comme candidat à la succession d'Edmond Maire. Nouvelle réunion, pas de changement de ton (le mépris) mais changement de ligne : nous n'avons aucune confiance mais nous n'avons pas le choix. Deux conditions sont imposées : tu dois demander le départ d'Héritier (ça ne vous rappelle rien ? toutes les bureaucraties se ressemblent) et la désignation de Nicole Notat comme 1 bis. C'était très astucieux car ces conditions nous opposaient doublement et déconsidéraient un peu le futur Secrétaire Général.

Surtout elles l'affaiblissaient et ont permis la réalisation du plan B : la bande a-t-elle joué cyniquement ce scénario, au mépris de l'intéressé mais aussi des militants ? Je le crois et un partisan de Jean Kaspar présentait l'événement le jour même où il a été réélu...et après le départ de Kaspar avait résumé l'affaire : "chronique d'une mort annoncée". En tout cas le plan B était prévu à minima comme 2^e fer au feu.

Pendant les premières années de son mandat de S. G., les militants paraissaient satisfaits, soulagés peut-être, du changement de secrétaire général. Ils avaient le sentiment d'être écoutés. Mais au siège de la CFDT, les couloirs bruisaient de rumeurs inquiètes, pessimistes, malveillantes... C'était selon nos interlocuteurs ! Puis les bruits de harcèlement se succédèrent. Enfin les campagnes – encouragées ou tolérées – d'attaques personnelles, et jusqu'à des inscriptions indignes dans l'ascenseur – Enfin la démission !

Cette démission arrachée a choqué les militants mais aussi les observateurs : ses répercussions ont été lourdes au congrès suivant. Jean Kaspar a été débarqué après un congrès où il avait été réélu sans problème. En fait réélu comme candidat à sa succession en tant que membre du BN. Selon les règles de la CFDT, le secrétaire général tient son mandat du Bureau National : rien à voir avec la 5^e République. Par contre, la CE n'est qu'une composante du BN. Comment arbitrer des différends au sein de la CE ? Faut-il un congrès ? Faut-il attendre forcément le congrès suivant, en l'occurrence 3 ans ? Juridiquement le BN, l'organe directeur, peut modifier les mandats qu'il a confiés à l'un de ses membres sans pour autant le virer du BN car c'est le congrès qui choisit la composition de l'organe directeur. Pour ma part, à partir de 1974, j'ai combattu les

statuts qu'Edmond Maire avait fait adopter en 1970. Sans succès. Mais j'en ai respecté les conséquences : « duralex sed lex ». Aux dirigeants de montrer l'exemple. Le pouvoir du BN n'est pas choquant car, mandaté par le Congrès, il doit pouvoir arbitrer des conflits au sein de l'exécutif confédéral. Il faut bien qu'une autorité légitime puisse, en cas de nécessité, trancher dans le vif en cas de divergences notoires. Mais le BN n'a pas été saisi de ce conflit au sein de l'exécutif. Pour Nicole Notat il était primordial d'obtenir la démission du SG et ce par tous les moyens. En effet le BN, s'il avait été saisi, aurait tranché en faveur de Jean Kaspar : ses partisans étaient nombreux et les hésitants auraient voulu éviter la crise, surtout en période d'élections. Cette élimination sommitale montre le caractère centraliste des règles de la CFDT (les statuts de 1970). Elle constitue aussi un témoignage sur une prise de pouvoir autoritaire, bien éloignée de l'esprit démocratique qui a conduit la CFDT à remplacer le C par le D de démocratique.

La colère du congrès de Montpellier

Le congrès de Montpellier, en 1995 a été inauguré par des épisodes de « violence » (paroles, votes) inconnus jusque là dans un congrès de la CFDT. Violence des comportements contre la direction confédérale, contre Nicole Notat en particulier. Violence fondée sur le désaveu massif des raisons et de la méthode utilisée pour obtenir le départ du secrétaire général en place, lequel avait été approuvé et réélu sans difficulté au congrès de Paris. Violence aggravée par des désaccords sur la ligne politique suivie par Nicole Notat et, désaccord plus global des délégués se réclamant de « Tous ensemble ». Mais ce n'est pas « Tous ensemble » qui a créé et

provoqué un tel malaise, un malaise allant jusqu'à la condamnation directe de Nicole Notat dont l'activité de secrétaire générale et le rôle dans le départ de Jean Kaspar ont été directement sanctionnés, pratiquement dans tous les votes.

A d'autres périodes, ou dans d'autres organisations démocratiques, ces votes auraient entraîné le départ de la secrétaire générale et la fin de son existence comme personnalité du monde syndical car, dans le syndicalisme, contrairement à la vie politique, il n'y a pas de come-back. Par ailleurs son départ, dans ces conditions, aurait eu des effets fâcheux sur sa notoriété. Bien que tous les épisodes évoqués ne soient pas élucidés -il appartient désormais à Laurent Berger de le faire car une organisation – ou un pays – ne peut construire son avenir en occultant le passé. A cette époque Laurent Berger était trop jeune et trop éloigné des débats et des combats syndicaux pour que la vérité puisse ternir aujourd'hui son image et celle de la CFDT. Le temps est venu de faire la vérité¹ et de regarder en face une histoire qui date de vingt ans.

Pour que le lecteur comprenne, rappelons quelques épisodes évoqués d'ailleurs publiquement dans la presse, sur les radios ou à la télé : nous proposons aussi une « lecture » des publications parues en temps réel à l'époque. (voir note sur le sujet).

D'abord l'équipe en place, Nicole Notat et le « secteur organisation » dirigé par Jacky Bontemps, avait bien compris que le départ de Jean Kaspar allait soulever une tempête au congrès suivant et qu'une déstabilisation des dirigeants n'était pas improbable. Sous l'impulsion du « secteur organisation » un travail d'horloger a été organisé pour réduire le poids dans les votes du congrès (le nombre de voix, appelé « mandats » dans le jargon des congrès) des syndicats connus comme contestataires. Combien de

syndicats ont-ils été touchés ? il est difficile de le savoir car « ce savant bricolage » est conçu pour passer inaperçu ... Les syndicats ne vérifient pas forcément la concordance du chiffre (nombre de « mandats », nombre de « voix ») avec le nombre de cotisations (timbres) payés à la confédération, d'autres se contentent d'une réclamation et de la réponse qui leur est faite. Tel ne fut pas le comportement du syndicat santé sociaux des Bouches du Rhône qui, lui, s'est permis de porter l'affaire devant le Tribunal d'Instance de Paris.

A cette audience, la confédération, représentée par Daniel Raymond, l'un des membres du secteur organisation dirigé par Jacky Bontemps, a été condamnée et sermonnée par le Président du Tribunal qui avait clairement compris cette atteinte délibérée à la démocratie.

Pendant le congrès, plusieurs épisodes de crise, caractéristiques du climat, ont marqué son déroulement et démontré que Nicole Notat était désavouée par sa base. Toutefois les congressistes ont manifesté, au moins à une occasion leur capacité d'enthousiasme ; ils ont réservé une *standing ovation* ... à Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, invité au congrès.

Nicole Notat s'est vu infliger durant le congrès un premier camouflet par le vote d'un texte visant à remplacer l'article 100 de la Résolution Générale. Le texte initial donnait quitus à la secrétaire générale et à la direction confédérale, le texte de remplacement sanctionnait son bilan et exprimait clairement un désaveu global des positions et de l'action confédérale passées, en fait principalement, pour la

majorité des syndicats, une condamnation de Nicole Notat jugée responsable du départ de Jean Kaspar.

Ce vote a créé un mouvement de panique à la tribune du congrès ... le vide s'est installé face à la salle ! On peut imaginer que les contacts ont été pris au plus haut niveau pour parer à toute éventualité, le pire n'étant pas à exclure ! Toutefois cet épisode s'est soldé par une absorption du choc. Ni la secrétaire générale, ni l'équipe dirigeante n'ont envisagé leur départ, pas même une tentative de compromis avec la salle.

Au contraire, un peu plus tard, nouvel épisode, Nicole Notat va demander au congrès de retirer le nouvel article 100 de la Résolution Générale pour qu'il figure « à part » dans les votes du congrès. Je le comprends : il est difficile de porter la ligne définie par le congrès, dont le texte « est défiguré par une tache infamante », puisque le texte présente ce qui devient l'orientation de la CFDT assortie d'une condamnation claire et nette de l'action antérieure, et donc de la secrétaire générale. Toujours cabré, le congrès refuse cet aménagement. Deuxième coup sévère qui porte atteinte à l'autorité et à la légitimité de la direction et de la secrétaire générale de la CFDT !

Je sais bien que les résolutions du congrès sont mises à l'écart et oubliées par ceux qui doivent les exécuter. Elles n'engagent que ceux qui les votent !... Mais quand même. Le côté comique de la clause réside dans le fait qu'autrefois le quitus était voté séparément de la résolution ... C'est Edmond Maire, dans les années sombres (pour la CFDT) qui suivirent l'élection de Mitterrand et devant la progression des refus du quitus, qui fit inclure le quitus dans

la résolution, celle-ci servant de bouclier à celle là. Le camouflet, comme le vent de la fable, fit courber jusqu'au sol le roseau tendu vers le zénith. Mais le roseau se redressa laissant passer les épisodes fâcheux.

Vint enfin l'épreuve suprême : l'élection à bulletins secrets du bureau national. Une élection complexe pour les non initiés.

Que s'est-il passé lors de l'élection du Bureau National ? Nicole NOTAT s'est-elle trouvée en difficulté ? La rumeur insinue qu'elle aurait été éliminée par le Congrès... Quid de cette rumeur ?

Après toutes ces péripéties qui illustrent le conflit entre la majorité des syndicats et la direction confédérale, fallait-il s'attendre à une réélection facile de Nicole NOTAT et de ses proches ? Pour le profane, il n'est pas facile de comprendre comment sont élus les dirigeants confédéraux, comment est élue la Secrétaire Générale...

Les citoyens sont habitués à élire le Président de la République et, plus indirectement le maire de la commune ; ils choisissent un nom ou une liste. Les syndicats CFDT réunis en congrès élisent « le Bureau National » (29 à 33 membres selon les périodes, 31 à Montpellier, d'avantage actuellement, et c'est lui, « le B.N. » qui élit la secrétaire générale, le trésorier et, poste par poste, les secrétaires nationaux, au total 10 (8 à 12) membres qui forment la Commission Exécutive. Cela se passe à la fin du Congrès, après que tous les votes des syndicats aient été effectués et les résultats proclamés. Cette élection (en cercle très restreint) a montré une volonté de serrer les rangs... après avoir serré les dents ! Le vote du Congrès le plus discuté est celui du Bureau National. Celui qui est

battu dans ce vote n'a plus qu'à faire ses valises..

L'élection du Bureau National peut apparaître complexe pour un public non averti. Les délégués des syndicats votent par « mandats », ceux-ci expriment le nombre d'adhérents à jour de leurs cotisations. Les « porteurs de mandats » après discussion avec leur délégation, choisissent les candidats qui leur conviennent dans un cadre très organisé et assez contraignant. Les candidats figurent sur des listes, constituées en trois catégories :

1) La liste des candidats des fédérations. Elle peut comporter et comporte de fait plus de noms que de sièges à pourvoir. Les votants peuvent, dans certaines limites, rayer des noms et ne peuvent laisser plus de noms que de sièges à pourvoir. Sont élus les 10 premiers (aujourd'hui le nombre a augmenté), quel que soit le score des candidats... Dans ce collège où la concurrence est vive, un candidat peut être élu avec un score inférieur à 50% des voix.

2) La liste des candidats des régions (URI). Mêmes règles. En général, moins de candidats, donc moins de ratures.

3) « Le 3^{ème} collège » ainsi appelle-t-on la liste des candidats à la C.E. choisis et triés sans appel par le Bureau National sortant. Pendant longtemps -et c'était le cas à Montpellier- ce collège dirigeant, coopté par le Bureau National sortant, représentait près du tiers du Bureau National... (souvent 10 sur 31). Toute-fois, ces candidats sont soumis à une sorte de ratification par le Congrès qui pouvait ainsi marquer ses préférences. Jusqu'à Montpellier, pas de drame : les candidats en nombre égal au nombre de postes à pourvoir doivent avoir au moins 50% des

voix... Une élection sans ris-ques, sauf accident ! Et l'accident aurait eu lieu à ce Congrès de Montpellier en 1995, peu après que Jean Kaspar ait été poussé à la démission : Que peut-on écrire là-dessus de plus précis que ce qui a été écrit à chaud par journalistes et chercheurs ?

La rumeur et les faits

La rumeur – qui a circulé dans les rangs du congrès – voulait que des candidats de la direction confédérale aient été malmenés sérieusement et que certains aient été battus¹ ! Des noms sont cités et certains reviennent souvent : Michel Jalmain dont la représentation aurait précédé son activité à la CE (quel rôle a-t-il tenu face à Jean Kaspar ?), Nicole Notat, elle-même, et Jacky Bontems (responsable du « secteur organisation ») sont les plus cités par les témoins, ensuite, Jean-François Troglic, réputé proche de Nicole Notat. Dans le collège des fédérations, certains candidats se sont trouvés mal élus, considérés à tort ou à raison comme des alternatives possibles à Nicole Notat. Dans ce collège, le score n'a pas d'importance juridique, c'est la place qui compte, le « rang » de classement. En tout cas, s'agissant des noms cités, cette rumeur est confirmée par de nombreux témoignages.

Mais les faits sont aussi étranges et surprenants. Outre ceux rapportés sur l'avant-congrès, les témoins convergent pour affirmer que **le dépouillement ne s'est pas déroulé selon les exigences de la démocratie et des pratiques habituelles** :

- Le dépouillement s'est fait sans autres témoins que les membres du bureau de vote. Plusieurs délégués, porteurs de la

carte, ont été priés de quitter la salle du dépouillement, ne laissant que les scrutateurs (et le service d'ordre) dans la salle. Les portes de la salle ont été fermées à clés, laissant des militants à l'ex-térieur, l'oreille collée à des portes d'ailleurs peu hermétiques.

- L'opacité était totale. Toutefois l'efficacité du « filtrage » des membres du service d'ordre et des assesseurs n'était pas totale. De l'intérieur même de la salle... sont parties des informations qui ont donné quelques fondements à ce que nous persistons à qualifier « de rumeur ».
- Mais pourquoi ces dispositions à la fois anti-démocratiques et contraires aux usages en cours dans la CFDT (comme partout ailleurs)... s'il n'y avait **une raison capitale** de prendre ce risque ?
- Nombre de témoins, d'horizons et de sensibilités très divers, main-tiennent clairement leurs accusations. Ceux qui ont pu être impliqués dans cette affaire tentent, non sans peine, de noyer le poisson.

Les leçons à tirer

Nous vivons une période où la démocratie est menacée. La remontée de l'extrême-droite en Europe en est la preuve. Mais elle est aussi mise en question au nom de la nouvelle « doxa » par ceux qui « savent » ce qui est bon pour les peuples : la troïka en est l'illustration ! La démocratie, mise à mal par la crise, est un enjeu vital et une condition pour sortir de la crise. Les syndicats, la CFDT, ne peuvent échapper à cette exigence.

Au Congrès de la CFDT, de juin 2014, cette question est abordée avec le souci de la revivifier et de l'élargir. Cela ne peut se faire sans articuler deux mouvements : celui

¹ voir plus haut l'intervention de Jean-Luc Gibou lors du séminaire du 27 mai 2014

des rapports du syndicat avec sa base, mais aussi des rapports internes, de la démocratie interne. La lisibilité de celle-ci doit stimuler celle-là. Les deux sont inséparables.

Que s'est-il passé vraiment ? C'est la question que Laurent Berger devrait se poser et à laquelle il devrait trouver des éclaircissements... le constat des faits lui-même est assez accablant. Dans l'esprit de Marc Bloch, et avec le même souci de rigueur, la recherche de la vérité historique constitue une nécessité pour l'action et une condition de la démocratie¹.

¹ Pour certains auteurs, le fondement du stalinisme reside dans la capacité de dire "ce qui n'a pas eu lieu" pour un évènement qui a bien eu lieu

Que s'est-il passé à Montpellier ?

Synthèse des informations, témoignages, et analyses rassemblés sur ce qui s'est passé au congrès de Montpellier.

En avril 1992, au congrès de Paris, Jean Kaspar, secrétaire général de la CFDT depuis 1988 (Congrès de Strasbourg) est réélu confortablement. Mais, en octobre de la même année, malgré son bon score (ou à cause de ce bon score), un putsch interne l'élimine, et installe au poste de secrétaire général Nicole Notat.

En 1995, se prépare le congrès de Montpellier durant lequel Nicole Notat, devenue secrétaire générale, devra dans son rapport d'activité, évoquer le départ de Jean Kaspar et présenter sa gestion après le départ de ce dernier.

Lorsque le congrès de Montpellier s'ouvre le mardi 21 mars 1995, par la présentation du rapport d'activité, c'est un congrès à haut risque pour la direction confédérale, même si « des précautions » ont été prises (voir point 2). Trois votes stratégiques vont la mettre sur la sellette.

1. Le déroulement de la journée du 23 mars - quatre votes stratégiques le même jour : quatre désaveux pour Nicole Notat

La journée du 23 mars s'annonce à haut risque. Quatre votes sont prévus dans cette journée. Par ailleurs, c'est le premier congrès confédéral durant lequel on va utiliser le vote électronique.

1) Le vote du rapport d'activité

Le premier vote porte sur une amendement à la résolution finale. « Déposé par une dizaine de syndicats, tous de l'opposition à Nicole Notat », cet amendement refuse le quitus à la direction sortante par 52% des voix.

On est dans le vote électronique. Qui est à la tribune et qui préside pendant le vote ? Nicole Notat, Jean-René Masson, Robert Bonnand sont à la tribune. Le résultat de ce vote inflige une défaite cuisante à la secrétaire générale puisque le quitus est refusé par 52% des mandats. (9410 pour, 8678 contre, 420 abstentions).

Une salve d'applaudissements salue l'annonce de ce résultat. « Osons » ont scandé les vainqueurs encore étonnés de voir que leur audace avait effectivement payé (Libération)

2) Le débat de la résolution générale,

Nicole Notat n'a pas voulu faire amende honorable et n'a accepté aucune ouverture. Résultat : elle s'est vu alors imposer un 2^e désaveu : un amendement sur les trente-deux heures.

3) Le vote sur la résolution finale lui apporte un 3^e désaveu

Cette résolution est certes votée mais avec 9 709 voix « pour » sur un total de 20 866 mandats soit avec seulement 46%. Plus de la moitié des délégués, *écoeurés par tant de manœuvres ont préféré quitter la salle au cri de « démocratie » et de « Notat démission » (La Vie)*

Le détail des votes par mandats au congrès de Montpellier :

Rapport d'activité

Les syndicats présents représentaient
522 000 adhérents pour 553 000 adhérents
officiels

Les votes exprimés : 462 700.

Lors de ce vote, 52% des votants ont
condamné l'action de Nicole Notat (l'article
100 est d'une grande sévérité) 48% ont
rejeté cette condamnation.

Résolution générale

Les syndicats inscrits au congrès
représentaient toujours 522 000 adhérents
Les suffrages exprimés ne représentaient
plus que 312 750 adhérents
et les votes « pour » 242 000 :
Cette résolution ne représentait donc que
46,5% des inscrits

Languedoc Roussillon) se trouvant à
l'intérieur de la salle, les premiers résultats –
non consolidés — du dépouillement,
faisaient apparaître l'élimination de 4
candidats figurant sur la liste du 3^e collège :
Notat, Troglic, Jalmain, et Bontemps
n'avaient pas obtenu les 50 % requis.

A ce moment, du déroulement du scrutin,
l'ensemble des bulletins de vote ont été
récupérés sur les tables de dépouillement.
L'opération de transport a été effectuée par
Jalmain et quelques membres de la confédération.
Ils les ont emportés dans une
autre salle, accompagnés par le service
d'ordre, mais sans autre témoin.

Des résultats contradictoires

Le soir, les journalistes régionaux
annoncent dans les journaux télévisés que
Nicole Notat est battue. Albert Detraz se
souvient que quelqu'un lui a dit : N Notat a
été battue à l'élection du 3^e collège mais elle
a été repêchée par le BN !

Mais, le lendemain matin à la proclamation
des résultats, tous les candidats présentés
par la CE étaient élus avec des scores
honorables.

2. La préparation du congrès : anomalie dans le décompte des mandats

La direction confédérale avait anticipé et
craint de possibles réactions négatives dues
à l'élimination de Jean Kaspar et à la ligne
adoptée par la confédération durant les
deux années qui suivirent. Pour bloquer ou
limiter ces réactions elle aurait organisé la
répartition (le décompte) des mandats
attribués aux syndicats de façon à minorer
l'influence de ceux considérés comme
opposants ou fidèles à J Kaspar et, à

Le 4^e vote de la journée, le soir : l'élection du BN

Pour le dernier vote, l'élection du BN, le
système électronique étant annoncé en
panne on a installé quatre urnes corres-
pondant à des régions différentes posées
sur 4 tables dans une salle particulière dans
laquelle les votants allaient déposer leur
vote. Il y avait 4 scrutateurs par table, soit
16 au total.

« J'ai été l'un des derniers à déposer mon
bulletin dans l'une des quatre urnes. Dès le
dernier vote effectué le service d'ordre a
fait évacuer la salle, à l'exception des
scrutateurs, et l'a fermée à clef. Le
dépouillement s'est fait à huis clos, portes
fermées à clé !!! ».

Selon certains membres du service d'ordre
(constitué par des militants de la région

l'inverse, mobiliser les mandats des syndicats présumés sûrs.

Apparemment, la commission en charge des mandats, n'a pas remarqué que le nombre de mandats ne correspondait pas au nombre d'adhérents affiché par la confédération. Des syndicats connus pour leur position critique vis-à-vis de la direction voient le nombre de leurs mandats minoré. Un syndicat plus affûté, le syndicat "Santé Sociaux" des B. du Rhône, s'en aperçoit. Il se retrouve avec seulement la moitié de ses mandats et proteste. L'affaire ira jusqu'au tribunal. Une avocate marseillaise, Maître Bottai, ordonne une

citation directe de Nicole Notat devant le T.G.I. de Paris en demandant au tribunal qu'il prononce la restitution de tous les mandats à cet important syndicat. Ce qui fut fait après que le président eût fait la leçon sur la nécessité, pour la confédération CFDT, de respecter ses statuts.

Ce syndicat n'a pas été le seul à être traité de la sorte (mais a été le seul à s'en apercevoir). C'est l'hypothèse qu'on peut faire au vu du nombre de mandats sous estimés dans les syndicats considérés comme opposants.

Tricherie et supercherie : le témoignage d'un ancien membre du Bureau National

Acteur et témoin de ce qui s'est passé à Montpellier, je voudrais apporter ma petite contribution.

Avant le Congrès de Montpellier

Rappel d'un incident qui en dit long sur les inquiétudes de l'appareil confédéral qui savait qu'une majorité de militants n'avait pas accepté la liquidation de Jean Kaspar et les méthodes indignes utilisés notamment par le service "organisation" (Daniel Rémond). Un des premiers enjeux concernait le décompte et le contrôle des mandats qui allaient s'exprimer au congrès : mobiliser les mandats des syndicats présumés sûrs et éventuellement rendre plus compliquée l'opération pour les syndicats opposants. C'est ce qui s'est passé pour le syndicat "Santé Sociaux" des B. du Rhône qui s'est retrouvé dans un premier temps avec seulement la moitié de ses mandats au prétexte de dissensions en son sein, en violation totale des statuts et du R.I. .

En accord avec les responsables de ce syndicat j'ai, en tant que responsable régional CFDT, mandaté une avocate marseillaise Maître Bottai pour une citation directe de Nicole Notat devant le T.G.I. de Paris en demandant au tribunal qu'il prononce la restitution de tous les mandats à cet important syndicat. **Ce qui fut fait et tranché dans notre sens après que le président eût fait la leçon sur la nécessité pour la CFDT de respecter ses statuts à un représentant de la confédération un peu penaud à la barre, Daniel Rémond !**

Pendant le Congrès

Il est important de rappeler qu'un dispositif de votes électroniques avait parfaitement fonctionné lors du vote sur le fameux quitus. Vote qui dans un fonctionnement démocratique aurait dû conduire Nicole Notat à quitter ses responsabilités et à ne pas se représenter. Ce vote avait en effet valeur de motion de censure mais les apparatchiks confédéraux se sont assis dessus. Leur objectif : garder le pouvoir par tous les moyens.

Parmi ces moyens, je ne crains pas de dire qu'il était pour eux vital de ne plus s'en remettre à un vote électro-nique sincère et impartial pour l'élection du Bureau National où Nicole Notat était candidate. **ET LE DISPOSITIF DE VOTE ELECTRONIQUE TOMBA EN PANNE !!**

On installa à la hâte des bureaux de vote au sein desquels furent bien sûr exclus tous les représentants des organisations qui avaient appelé à voter contre le quitus, dont PACA.

Et je confirme que le dépouillement s'est déroulé derrière des portes fermées à clé. Je me suis personnellement heurté, accompagné de Jean-Marc Cavagnara, à toutes les portes verrouillées à double tours. Cette pratique indigne et délictueuse a autorisé toutes les conjectures et parmi celles-ci des possibilités de tripatouillage et de bourrage des urnes qui auraient ainsi permis de "sauver" Nicole Notat et son équipe, indignes selon moi d'être appelés "syndicalistes". En salle de presse où plusieurs journalistes m'attendaient (dont le jeune Beuve Méry) cela ne semblait faire pour eux aucun doute. Car il est évident que dans la logique du vote du quitus Nicole Notat ne pouvait pas recueillir plus de 50% des voix exprimées.

En commentaire ("*les commentaires sont libres, les faits sont sacrés*"), je voudrais, étant issu de

la Fédé Chimie dire que j'ai été le témoin de l'évolution de celui qui à mon avis porte une lourde responsabilité sur des événements dont la racine profonde se situe dans l'abandon des valeurs fondatrices de la CFDT en 1964. Il s'agit d'Edmond Maire qui est passé du *"Socialisme autogestionnaire – Planification démocratique – Appropriation sociale des principaux moyens de production et d'échange avec les luttes au cœur et comme moteur des transformations"* à un syndicalisme d'accompagnement sans ambition sinon celle d'être le partenaire privilégié du patronat. C'est lui qui pour cela a menacé de démissionner au congrès d'Annecy en 1976, c'est lui qui a éliminé Pierre Héritier en 1988 et n'ayant pu imposer Nicole Notat a, contraint et forcé par le congrès, momentanément admis Jean Kaspar qui s'est rapidement trouvé en difficulté par naïveté et angélisme, n'ayant pas voulu s'entourer d'une nouvelle équipe. J'étais au B.N. à cette époque et je me

souviens qu'avec Bernard Henry (Pays de la Loire), François Guntz (Alsace) et Robert Mounier (Rhône Alpes) nous avons rencontré Jean Kaspar lui conseillant de déjouer d'entrée tous les mauvais coups qui se tramaient dès le lendemain du congrès de Strasbourg en novembre 1988.

La normalisation de la CFDT s'est poursuivie avec Chérèque et l'épisode lamentable de la réforme des retraites. Chérèque que j'avais compté parmi les membres de mon Bureau Régional PACA (il était alors SG de l'UD des Alpes de Haute Provence) et dont je continue de penser qu'il n'a jamais "eu la pointure". Notat, elle aujourd'hui, dîne en ville avec les amis du "Siècle" dont quelques-uns doivent fréquenter le Fouquets. Et voilà comment on a dévoyé, dilapidé un formidable outil de luttes sociales, un irremplaçable creuset d'idées et de propositions transforma-trices.

Le témoignage d'un anonyme

J'étais à l'époque secrétaire du Syndicat Général et, à ce titre, porteur des mandats de mon syndicat. Je précise qu'il s'agissait de mon premier congrès confédéral. Je crois que je n'en suis toujours pas remis.

Les faits

En ce qui concerne l'élection du Bureau National, je confirme qu'après un essai, soi-disant non concluant, du vote élec-tronique, nous avons voté classiquement dans des urnes. J'ai été l'un des derniers à déposer mon bulletin dans l'une des urnes. Dès le dernier vote effectué, le service d'ordre a fait évacuer la salle, à l'exception des scrutateurs, le dépouille-ment s'est fait à huis clos !!!

Je me suis donc retrouvé derrière une porte en verre fermée à double tour, d'où on ne voyait absolument pas ce qui se passait à l'intérieur. Mais un de mes collègues de Montpellier (je ne me souviens pas de son nom) faisait partie du service d'ordre et à ce titre pouvait naviguer à sa guise dans la salle de dépouillement. Il est venu nous rendre compte deux ou trois fois de l'évolution du dépouillement. Selon lui, à la fin du dépouillement (table par table, résultat non consolidé) quatre candidats (Notat, Troglic, Jalmain, Bontemps) n'avaient pas obtenus les 50 %. Toujours selon lui, c'est à ce

moment que l'ensemble des bulletins de vote ont été récupérés sur les tables de dépouillements et emmenés par quelques membres de la confédération dans une autre salle, cette fois sans aucun témoin. Tout le monde connaît la suite, le lendemain matin à la proclamation des résultats tous les candidats présentés par la CE étaient élus.

Les commentaires

Je rappelle qu'il s'agissait de mon premier congrès confédéral. J'ai été très étonné de l'attitude des leaders de l'opposition (ceux que je connaissais), en effet après le vote sur le "quitus" le bureau de séance a quitté la salle des congrès pendant de longues minutes. Pourquoi personne n'a pris le micro (c'est à dire le pouvoir) pour demander l'arrêt du congrès ou son report ou sa suspension ou ... ? Non, on a laissé Notat revenir et reprendre la main. Pourquoi a-t-on laissé le dépouillement de l'élection du BN se dérouler de cette façon sans trop rien dire ? Les leaders (toujours ceux que je connaissais) sont allés tranquillement dîner...

Du coup, je n'ai pas participé au congrès de Lille (je ne suis pas maso). Si je suis allé à Nantes, c'est pour voir ce que j'aurai du connaître 8 ans auparavant. Je précise que je n'ai pas mis les gants blancs mais j'ai quand même ressenti un certain soulagement, voire plus, de la voir partir.

_____ **Partie 5** _____

**Mise en perspectives : crise du syndicalisme
et mondialisation**

par Hugues Bertrand

Crise du syndicalisme et mondialisation

Hugues Bertrand

Partout dans le monde le syndicalisme perd de sa capacité d'influence et d'action. Les organisations syndicales ras-semblent de moins en moins d'adhérents, ne parviennent pas à peser sur le partage des revenus, toujours plus inégalitaire et favorable aux détenteurs du capital : elles sont en permanence acculées à la défensive. Dans les pays d'Europe occidentale elles cherchent à ralentir l'érosion lente de systèmes sociaux dénoncés comme trop lourds, trop coûteux et responsables du manque de compétitivité et de dynamisme économique. Les appels réitérés à de grandes réformes structurelles visent avant tout ces « charges ou ces « acquis » qu'elles défendent avec peine, toujours à reculons. Elles sont amenées à composer sans cesse mais ne parviennent pas à retrouver leur place dans les débats sociétaux ni à se mettre en position de dépasser la seule opposition à des politiques sociales agressives et régressives pour proposer d'autres perspectives, un peu plus motivantes, un peu plus séduisantes.

Ce recul général est ancien : il a accompagné la montée des difficultés économiques et la perte de maîtrise collective de l'activité économique à partir de la première crise pétrolière en 1973. Dans les décennies qui ont suivi, le processus d'internationalisation économique déjà engagé s'est transformé en un mouvement général irrésistible de mondialisation et de « globalisation » qui a rendu de moins en moins opérantes les politiques macro-économiques nationales ou les dispositifs de concertation conflictuelle et de régulation économique qui les organisaient. Ce n'était plus Billancourt, menacée de fermeture, qu'il ne fallait pas « désespérer »

mais les marchés des changes et les marchés financiers maintenant maîtres du jeu : il allait falloir savoir leur plaire ainsi qu'à des actionnaires toujours l'affût, toujours prêts à fuir vers d'autres horizons, vers des pays aux systèmes sociaux et fiscaux plus accommodants.

La montée de la pensée néo-libérale, bientôt omniprésente, allait offrir un cadre idéologique idoine à ces évolutions en répétant bruyamment, avec mépris et condescendance, les dogmes d'une « nouvelle » religion, celle de la finance et de la supériorité universelle de la régulation globale par les marchés, plus souple, plus rapide, mieux adaptée à la diversité planétaire des activités. Simultanément étaient décriées et raillées les vieilles politiques keynésiennes nationales à ranger dans l'armoire des jouets jaunis d'après-guerre.

La mondialisation a donné un avantage décisif et durable au facteur le plus mobile (le capital sous des formes de plus en plus variées : actionnariat, fonds de pension, fonds spéculatifs, actifs financiers et produits « dérivés » de toutes sortes) au détriment du facteur le moins mobile (le travail sous ses différentes formes). C'est la raison pour laquelle le mouvement syndical est sur la défensive, cherchant d'abord à limiter les reculs, à protéger des « acquis » chaque jour remis en cause, à éviter une division et un émiettement que la diversité des statuts, des situations et des systèmes nationaux entretient et conforte. Malheureusement ce déséquilibre croissant entre capital et travail accentue les inégalités de revenus à l'avantage des profits, à la recherche ensuite de nouveaux lieux d'investissement et de nouvelles sources de rentabilité. Cela favorise une économie de prédation : capter les marchés les plus « juteux » et les faire « cracher » au plus vite

avant de perdre les avantages d'un monopole ou d'un oligopole toujours provisoires ; utiliser la capacité de jouer sur les disparités entre pays, entre niveaux de salaires, entre systèmes sociaux ; racheter les petites entreprises innovatrices pour réactiver la boucle, etc. Ce déséquilibre durable et croissant en faveur des profits alimente et entretient une économie de type spéculatif : les achats de produits financiers, bénéficiant d'énormes ressources, se renforcent mutuellement jusqu'à un inévitable retournement lorsqu'on constate que les bases matérielles ne suivent pas et qu'éclate une « bulle » financière d'autant plus déstabilisante (ou dévastatrice) qu'elle a grossi et pris de l'ampleur, touchant de nombreux secteurs de l'économie.

Ces mécanismes sont aujourd'hui connus tant ils se répètent, de façon irrégulière il est vrai : on guette l'apparition de bulles qu'il va falloir « crever » avant qu'elles ne prennent trop d'importance. On cherche parfois à régler un peu plus les activités financières de type spéculatif. En séparant par exemple les activités bancaires spéculatives de celles liées au financement ordinaire de l'économie. Ces politiques correctives vont dans le bon sens, peuvent avoir leur utilité, mais elles ne traitent pas le problème à la racine. Le déséquilibre entre capital et travail engendré par la mondialisation ne s'en trouvera pas réduit (et encore moins résorbé) pour autant. Il se renforce au contraire avec l'affaiblissement syndical et le renforcement du capital à l'échelle du globe, même si on peut observer des signes de progression des salaires dans quelques pays émergents. L'affaiblissement de la capacité de résistance et d'organisation des salariés n'arrange pas les choses : elle tend au contraire à accentuer les facteurs de déstabilisation. Le travail salarié stable est en effet le principal facteur d'équilibre

de l'économie mondiale : il réduit les risques de cycle dépressif profond (réductions d'emploi, donc de la masse salariale et de la consommation, puis des débouchés et des perspectives d'investissement, poursuite et accentuation de la spirale à la baisse, etc) en dotant l'économie d'un socle de base et d'une ossature résistante. On ne peut fonder une économie et le fonctionnement de la société sur l'absence d'engagements longs, sur l'absence ou la liquidation (au sens propre du terme) de toute structure stable et durable. L'économie du capital a vocation à être liquide, l'économie salariale à être « solide » : la rupture de l'équilibre au profit du premier rend l'économie globalement et durablement instable et sujette à des crises et à des débordements récurrents qui tendent à devenir de plus en plus violents.

Nous sommes donc devant une situation paradoxale. Le mouvement syndical est partout en recul et sur la défensive. Mais il est aussi plus nécessaire que jamais pour combattre non pas les effets et les apparences du mal (l'économie financière spéculatrice) mais ses causes premières (le déséquilibre capital-travail). Les syndicats sont sommés avec vigueur, leçons de morales à l'appui, de participer à la bataille pour la compétitivité. Leur situation n'est pas enviable. S'ils le font, s'ils acceptent d'être coopératifs, s'ils consentent à renoncer à tel ou tel « avantage », ils contribuent peut-être à renforcer momentanément la compétitivité nationale (celle des entreprises installées dans leur pays), mais c'est au prix de déséquilibres futurs accrus : on leur demandera alors de nouveaux sacrifices, de nouveaux renoncements. S'ils ne le font pas, jouant la combativité, le refus des renoncements, ils sont l'objet de l'opprobre générale, accusés d'une forme de trahison face à l'ennemi (la concurrence étrangère),

d'être les premiers ennemis de l'emploi (le plus souvent à juste titre, au moins en apparence) et déferés devant des tribunaux médiatiques dont les jugements sont sévères et sans appel...

Il ne fait pas bon être syndicaliste aujourd'hui et s'efforcer d'exercer son mandat de façon simple, juste, éclairée et courageuse ! Comment sortir de ces contradictions inextricables, de ces choix dramatiques et perpétuellement renouelés entre accepter de négocier des reculs (qui en seront suivis d'autres dans une spirale sans fin) ou aller à la bataille pour perdre si l'on gagne et perdre aussi si l'on perd ! Il y a là de quoi désespérer beau-coup plus que Billancourt : de quoi décourager tout engagement syndical ! Il n'a jamais été facile d'être syndicaliste, mais au moins pouvait-on trouver quelque motif d'être fier des résultats obtenus, des batailles gagnées pour de justes et nobles causes. Mais, dans les circonstances actuelles, qui semblent devoir durer, on peut se demander s'il ne faut pas inclure dans cet engagement une dose élevée d'héroïsme (et de tempérament suicidaire) ?

L'affaiblissement, l'affaïssement même, du mouvement syndical est-il, dans ces conditions, inexorable et, avec lui, l'accroissement des déséquilibres et de l'instabilité économique mondiale ? Peut-on attendre ou espérer une transformation, un renouvellement, l'invention de formes d'action qui ne serait plus purement défensives ?

Tel est la question qui donne le ton et le fil des pages qui suivent. Quatre thèmes sont successivement abordés de façon brève et ramassée : tout d'abord la réalité de l'affaiblissement du mouvement syndical ; puis les relations difficiles et tourmentées entre syndicalisme et mondialisation ; la montée des préoccupations écologiques qui bouscule le mouvement syndical ; enfin les

différents positionnements syndicaux, dont celui de la CFDT qui a 50 ans cette année.

Quatre décennies déjà d'affaiblissement syndical

Si l'on prend pour repère les données sur les taux de syndicalisation (statistiques OCDE) il est frappant de constater que, après un plafond élevé au milieu des années 70 (un peu plus de 34% pour l'ensemble de la zone OCDE en 1975), il n'a cessé de décroître depuis, pour descendre à 17% en 2013. La date du plafond (milieu des années 70) est à peu près la même pour tous les pays de la zone.

En France le déclin est plus ancien (il date de l'immédiat après-guerre (30% en 1950) mais ce mouvement avait été arrêté et inversé après les événements de 1968 qui avait relancé l'influence et l'adhésion syndicale : on passe de 16/17% dans les années 60 à 20/22% dans la première moitié des années 70. Cependant en France aussi le milieu des années 70 marque une reprise assez marquée de la baisse tendancielle qui conduit à un nouveau palier très bas depuis le début des années 2000 aux alentours de 8 %.

Ce mouvement est très général. On peut néanmoins noter trois cas singuliers : les Etats-Unis où le déclin syndical (mesuré par le taux de syndicalisation) a commencé dès les années 60 (de 29 % en 1960 à 11 % en 2013) ; en Espagne l'histoire particulière du pays explique probablement que le mouvement syndical n'ait pu s'y affirmer que tardivement (après la période franquiste), le taux de syndicalisation ayant atteint 16% en 1975 et étant resté stable depuis ; en Allemagne un sommet est aussi atteint au milieu des années 70 (aux alentours de 35%) suivi d'un très lent déclin (avec un étrange sursaut et un pic en 1991 (36%) vite effacé dans les années 90 et

2000 pour atteindre 18 % en 2013). En dépit de cette petite singularité l'Allemagne rentre donc dans l'histoire commune de tous les autres pays de la zone OCDE où le milieu des années 70 marque un retournement général et l'amorce d'un déclin tendanciel général.

Il est tentant de rapprocher ces évolutions très concordantes de celles, non moins concordantes, de la montée générale du commerce international à partir de la fin des années 60 et surtout des années 70. Jusque là, contrairement à certaines idées reçues, la croissance économique était très fortement centrée sur des dynamiques nationales (demande intérieure → investissement → salaires → demande intérieure, etc). Dans les pays de la zone OCDE la part exportée de la production (taux d'exportation) était plutôt stable (Etats-Unis), en légère diminution (France, Royaume-Uni) ou en légère progression (Italie). A partir du début des années 70 les mécanismes changent de nature : on passe de dynamiques nationales fondées sur la croissance de la demande intérieure à de nouvelles dynamiques économiques, extraverties, fondées sur une progression très rapide des échanges extérieurs, impliquant d'améliorer activement et inlassablement la compétitivité externe. La nécessité de « payer la facture pétrolière » (après la très forte augmentation du prix du pétrole en 1973) a joué un rôle moteur dans ce sens. On observe en conséquence une augmentation très sensible de la part de l'activité économique tournée vers l'extérieur. En France par exemple, le taux d'exportation (Exports/PIB) descend de 15% en 1960 à 13 % dans les années 65/68, puis s'élève rapidement pour atteindre 20% en 75/77, et 25% au milieu des années 80.

A partir des années 70, c'est à l'extérieur que les entreprises (les grandes, surtout)

vont chercher leurs nouveaux marchés, et les économies nationales les sources de leur croissance. Les organisations syndicales qui avaient joué un rôle global central, régulateur et dynamisant dans la période précédente, commencent à perdre cette fonction, à être perçues de plus en plus comme des freins ou des gênes dans cette nouvelle phase. Elles étaient à l'origine de charges et de contraintes, mais aussi de débouchés nouveaux dans la période antérieure : le second aspect (débouchés) l'emportait largement sur le premier (charges et contraintes). Désormais c'est l'inverse : le premier (charges) joue de plus en plus contre le second (débouchés). Une page du syndicalisme, de son rôle régulateur d'ensemble, est tournée. Les organisations syndicales perdent leur fonction centrale pour devenir, ou être perçues, comme des freins à la compétitivité des entreprises et, de plus en plus, comme des freins à la compétitivité nationale et des repoussoirs d'investissement.

Mais alors que faire dans la mondialisation ?

Améliorer la qualité du travail national ?

Comme on l'a déjà vu, il est difficile pour des syndicalistes responsables de sortir du piège dans lequel les enferme la situation actuelle. S'ils acceptent de jouer « coopératif » et d'entrer dans une logique d'amélioration de l'offre compétitive (supposée favorable à l'emploi intérieur), ils doivent se résigner à négocier des reculs (salariaux, sociaux, statutaires) tout en s'efforçant de « limiter la casse » mais sans avoir grand-chose à apporter dans leur besace aux salariés qu'ils défendent. S'ils choisissent de jouer « agressif » ils sont vilipendés, dénoncés comme de stupides

« jusqu'au-boutistes », obtus et nuisibles à l'emploi !

Leur seule échappatoire est de plaider en faveur de l'amélioration de la qualité du travail, donc de la qualification des travailleurs, d'un meilleur positionnement de leur entreprise (ou du système productif national) dans la chaîne de valeur, de la préservation ou du renforcement de la présence sur le sol national de centres de recherche et d'études, du maintien ou du rapatriement des segments de production les plus stratégiques. Ils peuvent aussi pousser à augmenter les efforts de formation continue et à anticiper mieux les changements et les repositionnements stratégiques au niveau d'ensemble comme à celui de chaque entreprise (GPEC d'entreprise). A accentuer parallèlement les efforts de formation initiale professionnelle ou générale. A augmenter les efforts de recherche et les dépenses d'investissement dans les entreprises comme dans le pays tout entier. A susciter des politiques territoriales de formation en phase avec des stratégies territoriales de développement (GPEC territoriale).

Ces orientations sont fondées et bienvenues. Elles sont les seules tenables dans la situation présente. En France cependant, elles peinent à se traduire dans les faits.

D'une part c'est l'emploi non qualifié qui est favorisé et subventionné sous forme d'allègements très importants de charges ciblés exclusivement sur les bas-salaires (proches du SMIC) depuis plusieurs décennies, les mesures accompagnant le CICE venant confirmer et accentuer ces choix sous la présidence Hollande. De telles options peuvent s'expliquer et se défendre dans une perspective de court terme : elles vont en sens contraire des intentions affichées et des discours tenus lorsqu'elles durent. Les entreprises, qui

voient l'emploi peu ou non qualifié durablement et fortement subventionné, ont tendance à faire des choix techniques accordant une place plus grande à ce type d'emploi. Elles ne sont pas non plus enclines à faire des efforts de formation continue qui les conduiraient à faire passer une proportion significative de leurs salariés dans les rangs des salariés aux charges plus lourdes. La persistance longue (environ trente ans) de ces politiques exerce donc un effet pervers sur le positionnement technico-économique des entreprises opérant sur le territoire national (grandes ou petites) : elles privilégient le travail peu qualifié et les activités de services mal rémunérées au détriment de l'industrie ou des activités exigeant des qualifications reconnues. Les syndicats de salariés se trouvent une fois de plus dans une position très délicate : dans une période où les ressources sont rares doivent-ils défendre prioritairement les emplois faiblement qualifiés et leur subventionnement pernicieux (à la longue) ou miser avant tout sur l'amélioration de la qualité du travail et de la main d'œuvre qu'ils prônent dans leurs discours ? Au prix alors d'une augmentation du chômage des moins formés et des plus démunis ?

Le choix n'est pas simple. Il est même si délicat qu'il fait l'objet d'une sorte d'oubli partagé tacite. Trop difficile à affronter ! Il faudra pourtant s'y mettre et sortir de la dégradation lente et prolongée vers laquelle il nous conduit.

Cette évolution est d'autant plus inquiétante que, parallèlement, les performances du système éducatif se dégradent depuis une vingtaine d'années. La proportion des diplômés de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur, avait beaucoup augmenté depuis la dernière guerre. Elle stagne désormais. Symétriquement la proportion des sortants sans diplôme ou

sans qualification du système scolaire avait baissé régulièrement jusqu'au milieu des années 90. Ce mouvement s'est arrêté. Elle reste désormais stationnaire à un palier élevé (16 à 17%) : suffisamment haut pour en faire un phénomène massif inquiétant et même dangereux, mais suffisamment faible pour que ceux qui relèvent de ces catégories soient maintenant stigmatisés sur le marché du travail (ce qui n'était pas le cas lorsque leur part était plus élevée). Ajoutons que les résultats des enquêtes dites « Pisa » révèlent une baisse préoccupante de la qualité des apprentissages scolaires de base du plus grand nombre, à l'exception d'une importante frange supérieure encore bien formée.

Il y a donc beaucoup à faire pour redresser une situation éducative (et formative) qui se dégrade depuis maintenant une vingtaine d'années et qui exige de profondes réformes pédagogiques (pour la formation initiale) et institutionnelles (pour la formation continue).

Dans tous ces domaines les organisations syndicales peuvent jouer un rôle positif et contribuer à faire repartir la société française dans une direction plus saine. A condition de prendre ces questions à bras-le-corps (ce qu'ils ne se sont pas encore résolus à faire sur la formation continue depuis deux décennies de négociations interprofessionnelles qui piétinent sur ce sujet).

Cependant l'action syndicale ne peut se limiter à contribuer à améliorer la qualité du travail et de l'offre compétitive nationale. Elle doit déborder les frontières.

Reconstruire un indispensable projet européen ?

S'investir pour améliorer la qualité du travail national est certainement utile et nécessaire. Mais cette bataille pour occuper une place plus favorable dans la division

internationale du travail, pour souhaitable qu'elle soit (d'un point de vue national), n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

Le capital, très mobile, continuera de bénéficier d'une avance énorme sur le travail, beaucoup moins mobile, très fragmenté et destiné à le rester. La rugosité de la relation de travail, sa persistance et sa continuité, les dispositifs institutionnels qui l'encadrent apportent néanmoins au fonctionnement économique d'ensemble le facteur de stabilité qui lui manque et dont il a un besoin impératif. Il ne faut donc pas mélanger les genres, confondre les rôles : le travail leste, sécurise et stabilise l'économie, le capital la meut mais la déstabilise.

Il ne s'agit donc pas de proposer au travail et à la relation salariée, comme le prônent les grands-prêtres (européens notamment) du néo-libéralisme, de jouer le même rôle que le capital en devenant hyper-flexible : il le jouerait mal et à contre-emploi. Le programme néo-libéral de flexibilisation croissante de la relation de travail n'est pas seulement aveugle et injuste, il est dangereux : il propose le cataclysme planétaire comme moyen périodique de résorption des déséquilibres économiques et financiers « globaux » que son fonctionnement engendre. Que les gestionnaires de capitaux du monde entier puissent (au moins les plus aveugles d'entre eux, et ils sont légions) se retrouver dans ce programme aveuglement flexibiliste n'est pas surprenant : il les légitime en conférant une apparence de valeur sociale positive à leurs activités. Il n'empêche : le travail n'est pas le capital ! La relation capital-travail a vocation, elle, à être fragmentée, à prendre des formes politiques, sociales, institutionnelles, variées et évolutives (mais pas trop !).

Le programme syndical ne peut pas viser à flexibiliser toujours plus la relation de travail, à l'homogénéiser toujours plus aussi

à l'échelle mondiale, dans une poursuite sans espoir entre un capital mobile toujours à la recherche de nouvelles sources de spéculations profitables et une relation de travail engluée dans des encadrements institutionnels qui la brident. Ce qui manque à l'économie c'est un niveau de régulation économique (et politique) intermédiaire qui permette de réajuster, de rééquilibrer les relations entre capital et travail, entre salaires et profits, entre économie financière et économie « réelle ». Dans nos pays c'est clairement au niveau européen que cette fonction peut être reconstruite, c'est-à-dire que peuvent être recréées les conditions d'une congruence entre capital et travail, entre fonctionnement économique, social et politique. C'est une nouvelle construction européenne dont nous avons besoin, pas un rafistolage néolibéral tempéré par le discours social lisse et vide que la Commission pratique avec un professionnalisme expérimenté.

C'est à ce programme et à cette construction que les organisations syndicales doivent œuvrer. A condition de viser haut et fort. Il ne s'agit pas d'une simple « concertation », d'un simple « dialogue social », qui ne donne aucune prise au monde syndical ou au monde politique sur les décisions du « capital ». Il s'agit de mettre en place des dispositifs institutionnels, politiques, économiques et sociaux neufs de nature à réguler de nouveau l'économie à un niveau (européen) où cette régulation peut faire sens, peut être efficace et redonner du sens aux choix politiques. C'est cet objectif que les organisations syndicales des pays d'Europe doivent aujourd'hui viser. Contre une Commission européenne manipulée par des lobbies et infestée par une pensée néolibérale qui dessert l'Europe.

La création de la Confédération Européenne des Syndicats a été un pas dans

cette direction. De même que celle des fédérations européennes de branche. Mais l'action de la CES et des fédérations de branche ne peut être limitée à celle de « lobbies » ou de porte-paroles plus ou moins écoutés des travailleurs salariés des divers pays d'Europe. Elle ne peut se contenter de commenter ou d'adapter les directives d'une Union européenne désemparée, sans idées et sans projet, sinon celui de pousser toujours plus loin la libéralisation des marchés et l'approfondissement de la concurrence en son sein. C'est un véritable projet, d'une nouvelle Europe, que la CES doit élaborer, porter, faire comprendre et dont elle doit alimenter les débats et les esprits européens.

Ceci implique de multiplier les échanges et les débats sur l'analyse que font les syndicats européens de la situation actuelle de l'Europe et de la zone euro, sur ce qu'ils en attendent et ce qu'ils proposent d'en faire. Quelle politique de recherche, quelle politique industrielle, quels programmes de construction d'infrastructures, quelle harmonisation fiscale ou normative ? Mais aussi (et surtout ?) quelle régulation économique d'ensemble pour retrouver enfin une répartition des revenus plus saine et un cheminement économique plus tonique, satisfaisant et durable.

Cependant les organisations syndicales, pour défendre pleinement leurs mandats, pour assumer pleinement leur fonction, ne doivent pas seulement contribuer à retrouver « un cheminement économique tonique, satisfaisant et « durable ». Elles doivent aussi veiller à ce qu'il prenne en compte les dommages qu'il provoque sur notre environnement et les exigences de plus en plus pressantes de l'entretien et du renouvellement de notre planète.

Viser l'élaboration d'un cheminement économique « soutenable » ?

Pendant longtemps une partie importante du mouvement syndical a perçu les préoccupations écologiques comme des soucis de riches et des opérations de diversion qu'il fallait déjouer pour ne pas se laisser détourner des objectifs sociaux évidemment prioritaires : défendre les intérêts immédiats des salariés, rester sur l'essentiel, déjà abondant et difficile, ne pas se laisser entraîner sur des terrains bourbeux, spongieux et sans solution. Le mouvement syndical a donc pris du retard dans sa réflexion sur ces questions et a laissé ce champ ouvert à de très nombreuses organisations (« non gouvernementales ») de toutes tailles, le plus souvent d'origine anglo-américaine mais à vocation « globalisante », qui se sont plus ou moins spécialisées sur telle ou telle des innombrables questions oubliées ou faiblement prises en charge par les entreprises et les gouvernements. Les syndicats ont aujourd'hui, dans leur grande majorité, modifié radicalement leurs positions même s'il peut arriver que les anciens réflexes remontent à la surface. Cependant intégrer les préoccupations écologiques, en faire un des critères des positionnements syndicaux, dans l'entreprise comme à l'échelle d'ensemble, n'est pas de nature à simplifier ou à alléger le travail et la réflexion syndicale. Toutes les activités économiques sont concernées parce que, lorsqu'elles prennent une forme extensive et massive, elles produisent inévitablement un dérangement et des modifications qui viennent perturber les grands cycles écologiques planétaires. S'y ajoutent, bien sûr, les méfaits et les inconséquences du prélèvement direct de ressources non renouvelables. Dans le domaine énergétique en premier lieu, mais

dans de très nombreux domaines (ressources aquatiques, métaux rares, etc). Il est difficile aujourd'hui au mouvement syndical de prétendre ignorer ces questions. Mais il lui est plus difficile encore d'y apporter des réponses lorsqu'il n'est pas en position de prendre les décisions. Il doit en conséquence intégrer ces considérations dans ses prises de position, dans la définition de ses formes d'action, locales ou globales, sans pouvoir peser directement sur des orientations ou des options qui dépassent ses capacités d'intervention directe.

Il est en vérité pris entre deux intégrismes. Celui des entreprises pour lesquelles les objectifs de profit immédiat l'emportent presque invariablement sur toutes autres considérations. Celui des organisations écologiques pour lesquelles le respect de la nature l'emporte toujours sur les préoccupations d'emploi et de développement économique. Les syndicats doivent se livrer, eux, à d'impossibles arbitrages impossibles entre défense de l'emploi (et des salaires), qui constitue leur socle d'action, et défense de la nature, qui n'est pas nécessairement la préoccupation centrale de salariés lorsqu'ils sont menacés par un chômage immédiat et durable...

Une fois de plus, pas facile d'être syndicaliste aujourd'hui ! Pourtant cette situation inconfortable entre deux intégrismes confère aux syndicats un rôle singulier, une fonction d'intermédiation entre deux univers contradictoires et souvent hostiles : celui de l'économie et de sa religion obsessionnelle du profit immédiat d'une part, celui de l'écologie et de son rigorisme non moins religieux (qui, dans une forme rationnelle extrême, tend à exclure l'humanité du cycle du vivant !) d'autre part.

Il y a donc une place, une vraie place pour les organisations syndicales, dans ces

débats, même si demeure une grande faiblesse. Le capital est spontanément planétaire, comme le sont les organisations écologistes. Les organisations syndicales sont, elles, enfermées dans des cadres politiques et sociaux nationaux qu'elles ont beaucoup de mal à dépasser. Car, dans ce domaine, ce n'est pas seulement à l'échelle européenne qu'il faut bâtir des positions communes, c'est à l'échelle de la planète. C'est évidemment un enjeu majeur du mouvement syndical mondial et de sa structure actuelle de concertation : la confédération syndicale internationale.

L'ampleur de ces questions (les choix énergétiques ne sont pas les moindres), leur complexité et leur dimension transnationale, rendent très difficile l'exercice des responsabilités syndicales.

Les syndicats peuvent être tentés par le repli sur la simple défense âpre des emplois et des salaires ici et maintenant sans chercher à voir plus loin : « tout ça est trop compliqué et nous n'avons ni les moyens ni les compétences pour viser des ambitions aussi élevées ».

Ils peuvent aussi se laisser prendre par l'exaltation de la fuite en avant vers des approches socio-économico-écologiques totales (« tout est dans tout ! ») et une compétence globale présumée dans tous ces domaines.

Entre ces deux voies extrêmes, dans ce vaste espace de choix tous impossibles ou intenable, les organisations syndicales cheminent comme elles peuvent, allant dans un sens, puis dans une autre, hésitant, débattant, faisant des pas de côté, se rapprochant, puis divergeant. Elles le font évidemment chacune à sa manière...

Des stratégies syndicales indécises

Il n'est pas facile de caractériser le paysage syndical français. Il se meut, on vient de le

rappeler, comme il peut, dans cet univers compliqué, avec beaucoup d'hésitations, d'allers et de retours.

On peut se risquer à caractériser trois dominantes dans les manières d'envisager l'action syndicale.

La première est une posture d'*ouverture* et de *contre-proposition* : ouverture aux autres partenaires de la vie économique, politique et sociale, contre-proposition en cas de désaccord, assumption des problèmes et des contraintes économiques et écologiques.

La seconde est une culture de l'*opposition* : opposition aux choix des responsables de la vie économique, politique et sociale, rejet de leurs solutions lorsqu'elles impliquent des sacrifices, renvoi des contraintes économiques et écologiques à leur seule responsabilité.

La troisième est un principe de *séparation* : séparation entre les responsables (économiques, politiques, etc), qui ont leurs problèmes, et les salariés qui ont les leurs, récusation de toute responsabilité des salariés, que ce soit dans les éventuelles difficultés économiques ou dans les désordres écologiques.

Cette grille est très caricaturale, mais elle renvoie à des traits persistants des organisations syndicales en France (ou dans d'autres pays).

Toutes les organisations syndicales en vérité présentent peu ou prou l'ensemble de ces caractéristiques, passant d'une posture à une autre, de l'opposition à l'ouverture, après s'être efforcé d'établir un rapport de force, insistant tantôt sur la distinction et la séparation entre les intérêts des salariés et ceux des autres parties prenantes, tantôt (ou parfois) sur leur complémentarité.

Il n'est cependant pas difficile de rapprocher chacune des trois grandes confédérations syndicales françaises de

l'une ou l'autre de ces dominantes même si, encore une fois, il s'agit plus de postures et d'attitudes de départ que de positions arrêtées : l'action syndicale, pour défendre les intérêts des salariés, a besoin de partenaires, de négociations et de compromis, et relève inévitablement d'une combinaison de l'ensemble de ces postures. La CGT a une vieille tradition d'*opposition* et de contestation des choix patronaux, de luttes qui peuvent être dures et coûteuses, et elle a tendance à considérer que les contraintes écologiques relèvent de la responsabilité des décideurs. En revanche elle est toujours très attentive aux enjeux politiques des choix effectués et sollicite volontiers l'intervention de l'Etat lorsque qu'elle juge que ces choix sont trop défavorables aux salariés.

FO, issue de la même famille de pensée (CGT-FO), met plus l'accent sur la division des rôles et la *séparation* qui en résulte. Pas de mélange des genres : un patron est un patron, un salarié est un salarié. Il en résulte que cette organisation n'est pas intéressée par la recherche de solutions propres ou par la participation à des instances ayant d'autres fonctions que la concertation ou la négociation. Cependant, FO étant une organisation aux composantes multiples, il peut arriver que des organisations FO participent ici ou là à des réseaux de pouvoir beaucoup moins « séparés » (dans certains réseaux municipaux du sud par exemple...).

La CFDT a toujours été tentée par l'*ouverture*, la possibilité de proposer des choix alternatifs, l'élaboration de contre-propositions, la mise en place d'instances d'anticipation, de discussion et d'élaboration de la décision. La référence à l'autogestion n'est plus d'actualité : elle a été remplacée par la recherche d'un compromis productif dans un face-à-face patronat-syndicats, s'efforçant de se

minimiser la présence étatique. Cette stratégie souffre cependant de l'attitude du patronat français qui n'y est pas prêt ou pas disposé.

Les trois lignes de conduite dominantes ont été affectées par l'affaiblissement du dynamisme économique national et le chômage durable qu'il a engendré.

La posture de séparation a l'avantage de la simplicité (« eux c'est eux et nous c'est nous ») mais, dans une période difficile où il faut innover, chercher de nouvelles voies, elle ne permet guère de favoriser la recherche de compromis de type « gagnant-gagnant » et d'éviter les issues de type « perdant-perdant ». FO s'est plutôt replié sur quelques bastions sûrs (fonctions publiques, quelques rares forteresses industrielles comme Airbus), défend les acquis salariés (sur les retraites par exemple) et se contente, en guise de prise en compte de l'intérêt général, de préconiser un keynésianisme assez simple qui, dans sa version nationale, n'est malheureusement pas suffisant pour espérer retrouver un nouveau souffle économique.

La CGT a été traversée par de vrais et intéressants débats qu'elle n'est pas parvenue à trancher, partagée entre une tradition d'opposition dure et la tentative de plus d'ouverture. Cette indécision lui a fait perdre, au moins pour partie, le rôle de centrale syndicale de référence et de creuset du mouvement ouvrier qu'elle avait longtemps exercé : elle est devenue mal déchiffrable, pour elle-même et pour les autres, traversée par des courants contradictoires dans l'attente d'une stratégie clarifiée. C'est l'organisation qui a perdu le plus de militants et d'influence au cours des décennies de crise, son ancien ancrage ouvrier n'y étant pas pour rien : elle conserve cependant une base militante active (mais friable et quelque peu désorientée).

La CFDT a un petit peu moins mal tiré son épingle du jeu. Elle est plus ancrée chez les nouveaux salariés (techniciens, employés des services, ingénieurs et cadres) qui sont réceptifs à sa posture d'ouverture, à sa recherche de compromis positifs ainsi qu'à sa prise en considération des questions nouvelles (écologiques notamment). Néanmoins l'attitude désinvolte d'une grande partie du patronat, la faiblesse du rapport de force dans une période de chômage massif et durable, ne permettent pas de prouver que les conditions seraient réunies pour que sa stratégie (ou sa manière de la mettre en œuvre) soit toujours la meilleure (ou la moins mauvaise). Les « gains » de la CFDT sont donc à relativiser : c'est une progression relative (au regard des autres) dans une situation globale régressive...

En somme aucune des stratégies syndicales n'est en mesure de s'imposer de façon large et triomphante. La politique d'ouverture et de discussion de la CFDT est en principe plus favorable à l'invention de compromis « positifs » mais l'ouverture, lorsqu'on est en position de faiblesse, peut conduire à accepter et à aménager des reculs qu'on est incapable de contrer et dont on peut être perçu comme le porteur. C'est le principal danger pour la CFDT qui a du mal à créer les conditions d'une amélioration de la qualité du travail et de la qualification des travailleurs, à faire progresser la participation des salariés à l'élaboration de la stratégie des entreprises, à faire évoluer la gouvernance des mêmes entreprises ou encore à modifier le partage du revenu national. Sur chacun de ces points elle semble avoir renoncé à dessiner (et à construire) un horizon mobilisateur et se contenter de passer des compromis au jour le jour sans les situer dans une perspective plus longue. De plus le patronat ne joue pas réellement le jeu d'un compromis porteur. Il manifeste sa préférence pour cette

attitude (d'ouverture syndicale) parce qu'elle est de nature à lui permettre d'arriver à ses fins plus en douceur : il n'apparaît pas enclin à se préparer à mettre en place avec la CFDT les éléments d'un nouveau compromis social...

La CFDT, qui a cinquante ans cette année (en 2014) doit donc faire un bilan de ce demi-siècle d'une existence utile et originale mais pas encore stabilisée, de pratiques ouvertes, constructives et souvent stimulantes mais manquant de perspective et d'horizon, donc ballottées par les cahots du quotidien. Elle doit s'efforcer d'élaborer et de clarifier sa stratégie dans une perspective plus longue sur l'ensemble des nombreux points sur lesquels elle s'efforce d'être force de proposition : amélioration de la qualité et de l'organisation du travail, de la qualification de la main-d'œuvre, du système éducatif, de la formation continue¹ ; rôle des CE, des CHSCT et participation des salariés aux instances de gouvernance des entreprises¹ ; reconstruction du projet européen dans la perspective d'une régulation économique et sociale à cette échelle visant à sortir la région de sa léthargie ; mise en forme d'une plateforme écologique afin d'outiller les militants et de les préparer à affronter ces questions montantes. Cette réflexion collective est nécessaire aujourd'hui pour que la CFDT joue son rôle, de plus en plus central, dans l'évolution du mouvement syndical en France, dans la reconstruction d'un avenir pour les salariés de ce pays et pour ceux des autres pays d'Europe.

A propos de Seguy, dans les débats informels de la CE, qui caractérisent la période estivale, j'assisterai quatre ans plus tard à une passe d'armes assez vive entre Maire et les deux métallos de la CE, Chérèque et Mercier : « je n'ai qu'un regret c'est de ne pas avoir davantage soutenu

Seguy lors du congrès de Grenoble ... résultat : nous avons eu Krasucki. J'aurais dû accepter les comités d'unité d'action ». A bon entendeur, salut ! Certes la remarque cinglante du chef constituait un clin d'œil dans ma direction, mais je crois qu'il réglait ses comptes avec ceux qui l'avaient censuré en 1988. Sincèrement Maire jouait la carte "Seguy". L'histoire aurait pu changer. Après ce fut Krasucki et les années noires du syndicalisme. De Charybde en Scylla ! ...

Retour sur image

Entre Brest et l'arrivée de Mitterrand à l'Elysée, la CFDT se rensyndicalisait sans pour autant négliger l'échéance présidentielle de 1981. Au contraire, sous l'impulsion d'Albert Mercier et Edmond Maire, la CFDT se mit à débattre d'une "plateforme" revendicative mêlant revendications et objectifs de transformation sociale. La démarche se voulait autonome, les revendications, les objectifs resteront inchangés que le président issu du scrutin de 1981 soit Giscard ou Mitterrand. En fait Maire ne croyait pas à une victoire

de la gauche. Peu avant la présidentielle il avait trouvé une formulation médiatique aussi brillante que malheureuse : "Mitterrand et Rocard se disputent pour savoir lequel des deux sera battu par Giscard " ! Mais c'est Mitterrand qui va gagner et la nouvelle va tout chambouler dans la CFDT !

Adieu la resyndicalisation ! Rattrapant son retard, la CFDT se précipite dans le coup du soutien à Mitterrand qui sera bientôt le camp de la victoire dont on entend partager les fruits !... la CFDT s'affiche partout avec les vainqueurs : sur les plateaux télé, dans les cabinets, sur la photo des rencontres, dans les déclarations. La CFDT n'est plus face à son interlocuteur, mais "côte à côte", comme plus tard, sous Notat avec le MEDEF. Cette précipitation va créer confusion et retour de bâton dès la fin de l'Etat de grâce.

De juin à septembre, c'est une courte période pour l'histoire ... et, là, l'intensité du plaisir ne peut compenser la brièveté de cette aventure. Ni les dégâts collatéraux.

Partie 6

Conclusions

La démocratie, c'est la fin et le moyen

La Démocratie c'est la fin et le moyen

Nul doute que la démocratie constitue la fin et le moyen de toute action destinée à l'amélioration des conditions de vie du plus grand nombre, de la lutte contre les inégalités, d'une économie intégrant le facteur humain et les contraintes environnementales ...

Elle est un frein ou un obstacle pour ceux qui veulent toujours plus ... de dérégulation et de dérèglementation. Les perspectives qui se situent hors du champ de la démocratie, de son extension, de son

approfondissement constituent un dangereux miroir aux alouettes et une menace pour les peuples.

La possibilité pour la presse ou pour des actions de recherche de pouvoir dire "les faits" ou poser les questions constitue une composante de la démocratie. Ainsi ce n'est pas la dénonciation de la corruption qui pose problème mais l'existence même du "fléau"!

En remettant le projecteur sur la démocratie, la CFDT, lors de son congrès de Marseille en juin dernier, a fait le bon choix. Il lui reste à transformer l'essai.

Annexes

**« Questions à la CFDT » l'appel d'anciens responsables de la CFDT
paru dans le Monde du 17 avril 2004**

HORIZON

Questions à la CFDT

EN 2004, la CFDT a 40 ans. Fruit d'une évolution engagée après-guerre, sa création, en 1964, a marqué une étape dans la construction d'une force à laquelle plusieurs générations de militants ont contribué. Cet anniversaire est une occasion de réflexion et de débat. Un débat qui s'impose d'autant plus que plusieurs orientations de la CFDT soulèvent nombre de questions.

La CFDT est un patrimoine partagé. C'est faire œuvre de mémoire et de responsabilité que de débattre publiquement de questions soulevées par des évolutions qui nous paraissent remettre en cause ses fondements et ceux du syndicalisme démocratique dont nous nous sommes tous réclamés et pour lequel nous nous sommes engagés. Nous posons ces questions tant il nous paraît que la première carence de la CFDT aujourd'hui est l'absence de pensée sociale autonome, faute de débat démocratique depuis de trop longues années.

Quel rapport au politique ? Ce qui s'est passé en 2003 au sujet des retraites est révélateur. Un mouvement et une mobilisation sous-tendus par un effort de coordination intersyndicale, et notamment par un travail commun entre CFDT et CGT..., sont rendus sans objet par un « accord » conclu en urgence absolue avec la CFDT dans le bureau du premier ministre.

En août 1953, un tête-à-tête entre la CFTC, notamment, et le gouvernement Laniel, qui voulait remettre en cause plusieurs acquis, dont l'âge de la retraite dans les services publics, rendait sans objet, grâce à des tractations directes, un mouvement de grèves important. Fait troublant, la position confédérale s'était traduite par une hémorragie de la Fédération des cheminots, qui perdait plus de 25 % de ses adhérents. Ne retrouve-t-on pas, cinquante ans après, une conduite qui, prétendant s'inspirer d'une approche syndicale autonome, s'éloigne du mouvement syndical pour être l'interlocuteur exclusif du gouvernement ?

Ce rôle est celui d'une « agence sociale », voire d'un syndicat officiel, avec des formes de relations d'une autre nature que la négociation, qui suppose la confrontation d'intérêts ou de points de vue autonomes. L'« accord » sur les retraites

en 2003 relève plus de la co-élaboration entre gens qui pensent être dépositaires de l'intérêt commun que du contractuel au sens propre. La CFDT n'en revient-elle pas à une forme de syndicalisme que pratiquait la CFTC avec les gouvernements ? La CFDT n'évolue-t-elle pas vers un « apolitisme » s'apparentant à ce qui a toujours couvert une façon, ô combien ambiguë, de faire de la politique ? Résultat : une confusion dangereuse, et d'ailleurs récemment sanctionnée, entre le gouvernement, les pouvoirs économiques et la CFDT.

Dans son histoire, la CFDT a évolué vers une affirmation exigeante de son autonomie et de son identité nourrie par le débat d'idées à l'origine duquel elle a souvent été : organisation du travail, conditions de vie, environnement, place des femmes dans la société...

Force de critique sociale, d'impulsion et de transformation, en phase

qu'une approche gestionnaire et technocratique, marquée par une logique comptable ou financière, corrigeant les droits, stigmatisant des populations, en échange de quelques contreparties réelles, mais à l'impact limité, et faisant l'objet d'une survalorisation.

La position de la CFDT en devient chaque fois moins lisible en termes de transformation sociale. Est-ce cela le « courage », le « modernisme » ? Jusqu'où faudra-t-il aller pour donner sans cesse plus de gages ? Le rôle du syndicalisme consiste-t-il à s'inscrire dans les contraintes sans même envisager de les desserrer ?

La « refondation sociale » prônée par le Medef en 2000 a fait monter les exigences, réussissant à faire admettre le travail comme un coût qu'il faut réduire, les partenaires sociaux ayant à gérer à la baisse une enveloppe sociale non extensible. Pas besoin de mouvement social

Quelle différence entre le « réformisme » du Medef, celui de la droite, celui du social-libéralisme et celui de la CFDT ?

avec de nombreux mouvements dans la société, la CFDT a été un acteur à la fois de la contestation, de la proposition, de l'action et de la négociation. En retrait désormais de la plupart des mouvements sociaux, son attitude à l'égard de l'extérieur, vis-à-vis du mouvement altermondialiste par exemple, marque une prise de distance porteuse d'enfermement.

Quelle approche des problèmes sociaux ? Unedic, retraites, voire assurance-maladie : on est frappé par les choix de la Confédération. Sur ces questions, il y a lieu de prendre en compte le réel, les contraintes, les équilibres financiers, les nécessités d'arbitrage. C'est le rôle d'un syndicalisme responsable que de s'engager, quand il le faut, en articulant ses exigences et le possible. Mais, dans la plupart des cas, le point d'arrivée des négociations ou des pseudo-négociations ne laisse guère de doute sur le sens du compromis. Les revendications de la CFDT se dissolvent, ne laissant

dans cette approche du contractuel. La négociation n'est qu'une rencontre de « techniciens » partageant sur le fond un même diagnostic des problèmes avec des variantes à la marge selon les acteurs.

Paul Vignaux, un des leaders historiques de la CFDT, lui assignait l'ambition d'être un syndicat « techniquement révolutionnaire », sachant relier réalisme et visée transformatrice à partir de sa propre expertise sociale et économique. En rupture avec le modèle CFTC, cette conception a donné force et crédit à la CFDT, tant par rapport à un syndicalisme catégoriel que par rapport à un syndicalisme marqué par une lecture déterministe de l'histoire. La CFDT ne perd-elle pas aujourd'hui son ambition de transformation pour une approche technocratique surdéterminée par la lecture économique dominante ?

Ses orientations ne relèvent-elles pas plus d'une acceptation de la doctrine libérale que de choix au nom de l'intérêt général, voire tout sim-

LE MONDE/SAMEDI 17 AVRIL 2004/15

IS DÉBATS

plement de l'intérêt des salariés ? L'intérêt général, loin d'aller de soi, résulte aussi, ne l'oublions pas, de conflits, de rapports de force dans la société et de la qualité de la négociation. On aura peine à considérer les arbitrages récents au sein de l'Unedlc comme relevant de l'intérêt général. Des arbitrages qui mettent en difficulté des centaines de milliers de chômeurs en l'absence d'une politique dynamique de l'emploi. On attend autre chose des syndicats et de la CFDT en matière d'emploi et de lutte contre le chômage. A moins de considérer que les chômeurs stigmatisés défendent une logique « catégorielle » peu compatible avec le train de la modernisation sociale. De même, comment comprendre l'inertie de la Confédération devant la montée des travailleurs pauvres ?

Quel sens pour le « réformisme » ? Le terme est omniprésent. De quel réformisme s'agit-il pour la CFDT ? Son engouement s'inscrit-il dans un combat de transformation et de progrès ou n'est-ce qu'un maigre amortisseur social du démantèlement des droits des salariés ? Le réformisme de la CFDT est à la croisée des chemins. Il penche pour l'heure du côté d'un social qui se contracte et dont les contreparties sont mal comprises ou jugées insuffisantes. Sans doute pourrait-il en être autrement avec un poids accru des acteurs syndicaux et une autre conception du progrès et de la justice sociale.

Pour certains, être « moderne » dans le champ social, c'est passer au « gant de crin » droits et acquis. Plus question de mieux-disant ou de gagnant-gagnant. La « refondation sociale » avait donné le ton. Hormis quelques novations positives, il n'était question que de limiter et d'éliminer. Le cap était clair : flexibilité, réduction des charges, précarité, exclusion... Rien qui puisse déminer le terrain où poussent les populismes.

Dans le mouvement ouvrier, le réformisme représente une transformation graduée s'opposant au mythe du « grand soir » révolutionnaire. Ce choix a été tranché par l'histoire. La réforme est une ambition s'inscrivant dans la voie démocratique dont le contractuel constitue l'un des pivots. Les fins rejoignent les moyens, mais les fins restent indexées sur une véritable ambition.

Une conception syndicale de la réforme ne prend sens que dans des principes, des perspectives, des objectifs. Faute de cela, la CFDT se trouve rabattue sur les idées du moment. Quelle différence entre le « réformisme » du Medef, celui de la droite, celui du social-libéralisme et celui de la CFDT ? C'est pour n'avoir pas dit de quoi le réformisme syndical était fait que la CFDT se trouve en butte à de fâcheuses confusions.

Quelles relations intersyndicales ? Les dégâts liés aux suites de l'« accord » sur les retraites donnent à réfléchir. Chacun se trouve ramené dans son pré carré sans autre perspective que d'œuvrer quasiment seul alors que de grandes transformations se mènent ou se préparent.

En s'engageant comme elle l'a fait sur les retraites, la CFDT a aussi fait un choix en matière de relations intersyndicales. Son solo en mai 2003 a fait resurgir une option : celle d'une organisation qui dans les années 1990 a caressé l'espoir d'occuper la place centrale et dominan-

te dans le syndicalisme français. Cette perspective s'est révélée être une impasse. L'isolement de la CFDT est un vrai handicap. Et ce n'est pas le compagnonnage occasionnel de la CFTC ou de la CGC qui offre un débouché à l'unité syndicale ou à l'avenir des relations sociales.

Pourra-t-on longtemps faire fi d'un niveau significatif d'unité sur les questions les plus lourdes ? La CFDT devra choisir. Soit elle inscrit son action dans la durée au sein d'un axe « réformiste » Medef-CFDT, ce qui induit une conception résiduelle des rapports intersyndicaux. Soit elle poursuit des liens intersyndicaux, en particulier avec la CGT, pour construire un axe syndical de nature à infléchir et à orienter des transformations en cours par le rapport de force et la négociation.

Nombre d'observateurs reconnaissent qu'il n'y a pas d'avenir pour le syndicalisme en France en dehors, à terme, d'un processus de réunification passant d'abord par un rapprochement réel et durable entre CFDT et CGT. Question décisive qui apparaît comme la seule voie de rééquilibrage des négociations en faveur des salariés. C'est la rencontre potentiellement dynamique entre la culture du rapport de force et la culture de la négociation.

En 1964, la CFDT a su se transformer. En 2004, nous voulons croire qu'elle saura faire mouvement pour se porter à la hauteur des questions qui se posent à elle et à l'ensemble du mouvement syndical.

Parmi les premiers signataires, anciens responsables confédéraux, fédéraux et régionaux de la CFDT : **MARC BÉCHET ; ALEXANDRE BILOUS ; ROGER BONNEVILLE ; JEAN-MICHEL BOULLIER ; YVETTE CHAMUSSY ; ALBERT DETRAZ ; NICOLE DUCOS ; ROBERT DUVIVIER ; GÉRARD FONTENEAU ; JEAN-LOUIS FOUCAUD ; GUY GOUYET ; ANNE-MARIE**

GROZELIER ; FRANÇOIS GUNTZ ; PIERRE HÉRITIER ; PIERRE HUREAU ; JEANNETTE LAOT ; BRUNO LECHEVIN ; JEAN LOUVEL ; ANDRÉ MARIVIN ; LOUIS MOULINET ; CHRISTIAN MARQUETTE ; CATHERINE MICHAUX ; GENEVIÈVE PETIOT ; MARIE-NOËLLE THIBAUT ; JACQUES TIGNON ; ALBERT TRELUYER.